

17 septembre 2025



Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires de la MRC de Portneuf



© Photos de la première couverture : Jpg.mov (paysage et maïs), Amy Gagnon (bovins),
Jonathan Robert (fromages), Charles Briand (bière de microbrasserie).

Mot du préfet



Aujourd'hui, le conseil des représentants de la MRC de Portneuf réaffirme son fort attachement et son soutien envers les milieux agricole et agroalimentaire de notre territoire; des milieux exceptionnels qui sont composés de femmes et d'hommes extraordinaires, animés par la volonté de partager la beauté de notre territoire, de le mettre en valeur, de le cultiver avec soin et respect et de permettre une meilleure accessibilité aux magnifiques produits qui y sont cultivés.

S'inscrivant en toute logique dans la continuité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) que le conseil des représentants a adopté en 2016, le Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf reflète les ambitions et aspirations des acteurs de notre territoire. Orienté vers l'avenir, je souhaite ardemment que le PDTAB de la MRC de Portneuf s'impose rapidement comme un véritable outil de planification territoriale permettant de fournir des pistes de réflexion aux nombreux défis et enjeux auxquels les milieux agricole et agroalimentaire sont confrontés et d'identifier les opportunités qui permettront à notre territoire de poursuivre sa croissance et son émancipation.

Forts et fiers de l'expérience que nous avons vécue avec la première mouture de notre planification de développement de la zone agricole qui nous a permis de réaliser de nombreuses actions, l'adoption du PDTAB élargira de manière significative le spectre de nos actions et nous permettra d'intégrer de nouvelles dimensions à nos interventions en bâtissant des partenariats forts et stratégiques entre les différents acteurs de notre territoire. L'addition de nos forces régionales, combinée à notre authenticité territoriale, contribuera à soutenir la vitalité de nos communautés et de nos entreprises.

C'est donc avec une grande fierté et enthousiasme que je me joins à mes collègues mairesses et maires des 18 municipalités composant la MRC de Portneuf pour remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à cette démarche ambitieuse et rassembleuse. Que ce soit lors des rencontres de travail des comités directeur et technique ou lors des assemblées de consultation, votre importante collaboration nous permet maintenant de nous tourner vers l'avenir.

C'est ensemble, avec fierté et détermination, que nous mettrons en œuvre ce plan, car il ne s'agit pas seulement d'un document réalisé de façon concertée, c'est aussi une promesse envers notre territoire, nos générations futures et notre autonomie alimentaire.



Bernard Gaudreau, préfet
MRC de Portneuf

Partenaire financier à l'élaboration du PDTAB de la MRC de Portneuf

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026. Soulignons aussi que le Fonds de la région de la Capitale-Nationale a contribué au projet.

Québec 

Comité de travail et de rédaction

Ce document a été produit par la MRC de Portneuf avec la collaboration de JMP Consultants et d'autres partenaires régionaux. Voici la composition des différents comités :

Le comité technique :

- Jean Lessard (Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, MRC de Portneuf)
- Sylvie Béland (Aménagiste, MRC de Portneuf)
- Andrée-Anne Béland (Agente de développement régional, MRC de Portneuf)
- Hugo Berthiaume (Conseiller en vie démocratique à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord)
- Anne-Marie Richard (Conseillère en développement régional, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ)
- Jean-François Guay (Planificateur territorial/analyste géomatique, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ)
- Noémi Côté (Chargée de projet, JMP Consultants)
- Stéphane Lussier (Chargé de projet, JMP Consultants)
- Caroline Côté-Beaulieu (Directrice adjointe, JMP Consultants)
- Julie Potvin (Directrice générale, JMP Consultants)

Le comité directeur :

- Bernard Gaudreau (Préfet de la MRC de Portneuf et maire de la Ville de Neuville)
- Hugo Berthiaume (Conseiller en vie démocratique à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord)
- Christian Hébert (Président de l'UPA de Portneuf)
- Anne-Marie Richard (Conseillère en développement régional, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ)
- Jean-François Guay (Planificateur territorial/analyste géomatique, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ)
- Deux membres de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf :
 - Anne-Sophie Paquet (Présidente de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf et copropriétaire de la Ferme Syldia)
 - François-Xavier Masson (Administrateur à la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf et propriétaire de la Ferme Mafix)
- Membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf :
 - Hugues Denis (Producteur agricole)
 - Gilles Grandbois (Producteur agricole)
 - Patrick Derome (Producteur agricole)
 - Deny Lépine (Maire de Saint-Alban)
 - Daniel Perron (Maire de Saint-Gilbert)
 - Simon Sheehy (Conseiller municipal, Neuville)

- Membres de la commission de l'aménagement et du développement du territoire :
 - Patrick Bouillé (Maire de Deschambault-Grondines)
 - Claude Duplain (Maire de Saint-Raymond)
 - Mario Dupont (Maire de Pont-Rouge)
- Cadres et personnel de la MRC de Portneuf :
 - Josée Frenette (Directrice générale et greffière-trésorière)
 - Jean Lessard (Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme)
 - Sylvie Béland (Aménagiste)
 - Andrée-Anne Béland (Agente de développement régional)
 - Diane Martineau (Conseillère aux entreprises)
- JMP Consultants
 - Noémi Côté (Chargée de projet)
 - Stéphane Lussier (Chargé de projet)
 - Caroline Côté-Beaulieu (Directrice adjointe)
 - Julie Potvin (Directrice générale)

Table des matières

Mot du préfet.....	ii
Partenaire financier à l'élaboration du PDTAB de la MRC de Portneuf.....	iii
Comité de travail et de rédaction.....	iv
Table des matières.....	vi
Liste des figures.....	viii
Liste des tableaux.....	ix
Préambule.....	x
Présentation du document.....	xi
Acronymes.....	xii

PARTIE I – Mise en contexte

Faits saillants.....	3
1. Le contexte d'élaboration.....	4
1.1 Structure opérationnelle.....	5
1.2 Utilité du PDTAB.....	5
1.3 Bilan du PDZA 2016.....	6
1.4 Territoire de la MRC.....	6
1.5 Démarche d'élaboration et de consultation.....	7
2. Le portrait général du territoire de la MRC.....	9
2.1 Contexte géographique et biophysique.....	10
2.2 Profil démographique et socio-économique.....	11
2.3 Historique du développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf.....	13
3. Le contexte de planification et de développement.....	15
3.1 État de l'agriculture au Québec.....	16
3.2 Importance et évolution du bioalimentaire portneuvois au sein de la Capitale-Nationale.....	18
3.3 Le schéma d'aménagement et de développement comme outil de planification du territoire agricole.....	19
3.4 Les organismes du milieu voués au soutien et à la promotion du bioalimentaire.....	25
3.5 Les leviers de développement du bioalimentaire.....	26
4. L'encadrement réglementaire.....	28
4.1 Le règlement sur les exploitations agricoles.....	29
4.2 Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.....	29
4.3 Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement.....	30
4.4 Les codes de pratiques en matière de bien-être animal.....	30
4.5 Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.....	31

PARTIE II – Portrait détaillé du territoire et des activités bioalimentaires

Faits saillants.....	35
1. Les caractéristiques du territoire bioalimentaire.....	39
1.1 Caractéristiques générales du territoire agricole.....	40
1.2 Les paysages d'intérêt et le patrimoine agricole.....	58
1.3 La cohabitation entre la faune et l'agriculture en zone agricole.....	61

1.4	Superficie et occupation du territoire.....	61
1.5	Les pressions pour des fins autres qu’agricoles.....	64
1.6	La multifonctionnalité de l’agriculture.....	66
1.7	Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf.....	67
1.8	Le développement de l’agrotourisme et du tourisme gourmand.....	69
2.	Les activités et les entreprises bioalimentaires.....	72
2.1	Portrait des entreprises agricoles.....	73
2.2	Portrait des entreprises et organismes de transformation.....	86
2.3	Portrait des entreprises et organismes de mise en marché et de commercialisation.....	89
3.	Aspects socio-économiques liés au bioalimentaire.....	99
3.1	La location des terres agricoles.....	100
3.2	Terres en friche.....	101
3.3	Les revenus et capitaux agricoles.....	103
3.4	Valeur foncière et fiscalité.....	104
3.5	Cohabitation agriculture et citoyen.....	105
3.6	La relève agricole.....	105
3.7	La main-d’œuvre agricole.....	107
3.8	Le financement agricole.....	108
3.9	La formation et le perfectionnement des ressources humaines.....	109
3.10	La recherche et l’innovation.....	109
3.11	La sécurité alimentaire.....	110
3.12	La santé des producteurs agricoles.....	111
3.13	Environnement.....	112
 PARTIE III – Le diagnostic		
	Le diagnostic.....	117
 PARTIE IV – La vision stratégique et les enjeux		
1.	La vision stratégique.....	123
2.	Les enjeux.....	125
2.1	L’accessibilité à l’exploitation des terres agricoles et aux moyens de production et de transformation.....	126
2.2	Le démarrage de nouvelles entreprises, le maintien et le développement des entreprises existantes ainsi que le repreneuriat et la relève.....	126
2.3	La pérennité de la zone agricole et la conciliation des usages.....	127
2.4	La diminution des cheptels laitiers et bovins.....	128
2.5	La rareté de la main-d’œuvre.....	128
2.6	La diversification des modèles d’entreprises du secteur bioalimentaire.....	129
2.7	La transformation et la mise en marché des produits bioalimentaires.....	129
2.8	L’image de marque des produits bioalimentaires.....	130
2.9	La reconnaissance du secteur bioalimentaire portneuvois et la fierté des acteurs.....	130
2.10	La santé et le bien-être psychologiques des producteurs agricoles.....	130
2.11	La sécurité alimentaire.....	131
2.12	La préservation de l’environnement et le développement durable.....	131

PARTIE V – Le plan d’action

1. Le plan d’action	135
2. La mise en œuvre et les mécanismes de suivi	146
3. Conclusion	148
Références	151
Annexe A - Bilan du PDZA 2016	153
Annexe B - Description de la pédologie sur le territoire de la MRC de Portneuf	169

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la MRC de Portneuf.....	10
Figure 2 : Moulin à farine de Portneuf.....	13
Figure 3 : Récolte de pommes de terre – Fonds Famille G. Bertrand, 1940, Saint-Alban.....	14
Figure 4 : Recettes en millions de dollars par type de production, province de Québec, 2023.....	16
Figure 5 : La MRC de Portneuf dans la Capitale-Nationale.....	18
Figure 6 : Les affectations du territoire en zone agricole.....	21
Figure 7 : Régions physiographiques en zone agricole.....	41
Figure 8 : Unités thermiques maïs en zone agricole.....	43
Figure 9 : Bassins versants en zone agricole.....	45
Figure 10 : Puits d’alimentation en eau potable et aires de protection.....	47
Figure 11 : Vulnérabilité des eaux souterraines en zone agricole.....	48
Figure 12 : Types de sols en zone agricole.....	49
Figure 13 : Potentiel des sols en zone agricole.....	51
Figure 14 : Cultures assurées en zone agricole en 2024.....	53
Figure 15 : Milieux humides en zone agricole.....	57
Figure 16 : Familles paysagères en zone agricole.....	58
Figure 17 : Granges-étables avec toiture à deux versants (gauche) et à toit brisé (droite).....	60
Figure 18 : Habitats fauniques en zone agricole.....	61
Figure 19 : Superficie moyenne des propriétés agricoles et forestières en zone agricole (ha), 2024.....	65
Figure 20 : Localisation des érablières.....	82
Figure 21 : Évolution des terres en location entre 2007 et 2023.....	100
Figure 22 : Carte des terres en friche de la MRC de Portneuf.....	101

Liste des tableaux

Tableau 1 : Population, superficie et densité de population des municipalités de la MRC, 2024.....	11
Tableau 2 : Projections démographiques, 2021-2041.....	12
Tableau 3 : Comparaison des caractéristiques agricoles de la MRC de Portneuf et de la Capitale-Nationale, 2023.....	19
Tableau 4 : Nombre de résidences construites dans les différentes aires de la zone agricole.....	23
Tableau 5 : Moyennes météorologiques, 1981-2010.....	42

Tableau 6 : Superficie des bassins versants de la zone agricole.....	46
Tableau 7 : Superficie et portion occupée par les principales séries de sols en zone agricole.....	55
Tableau 8 : Superficie de la zone agricole : quelques comparables, 2023.....	62
Tableau 9 : Superficie de la zone agricole de la MRC, 2024.....	63
Tableau 10 : Occupation de la zone agricole en 2024.....	64
Tableau 11 : Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf.....	67
Tableau 12 : Nombre d'entreprises par municipalité, 2004-2023.....	73
Tableau 13 : Portrait des productions végétales, 2024.....	74
Tableau 14 : Superficie (ha) des cinq municipalités les plus importantes de la MRC en termes de productions végétales, 2023.....	76
Tableau 15 : Portrait des productions animales, 2024.....	78
Tableau 16 : Portrait de la production acéricole dans la MRC de Portneuf, 2024.....	83
Tableau 17 : Portrait de la production acéricole dans la région Québec-Rive-Nord, 2023.....	83
Tableau 18 : Entreprises agricoles biologiques certifiées, 2024.....	85
Tableau 19 : Entreprises biologiques certifiées dans la MRC de Portneuf par municipalité, 2024.....	86
Tableau 20 : Entreprises réalisant des activités de transformation à la ferme, 2024.....	88
Tableau 21 : Mise en marché en circuit long selon la production, 2024.....	90
Tableau 22 : Mise en marché en circuit court selon la production, 2024.....	92
Tableau 23 : Mise en marché en circuit court selon la municipalité, 2024.....	93
Tableau 24 : Mise en marché en circuit court (un intermédiaire) selon la production, 2024.....	96
Tableau 25 : Location des terres agricoles, 2024.....	100
Tableau 26 : Superficies des friches de la MRC de Portneuf selon la municipalité, 2018.....	102
Tableau 27 : Évolution des revenus de la MRC de Portneuf entre 2010 et 2021.....	103
Tableau 28 : Répartition des revenus agricoles de la MRC de Portneuf selon le secteur de production, 2021.....	104
Tableau 29 : Croissance des valeurs foncières résidentielles et agricoles.....	104
Tableau 30 : Répartition des producteurs agricoles par catégories d'âge, 2024.....	106
Tableau 31 : Priorités d'adaptation des entreprises agricoles des secteurs de production végétale et animale pour la Capitale-Nationale, 2021.....	114
Tableau 32 : Le diagnostic.....	118
Tableau 33 : Le plan d'action.....	137

Préambule

Afin d'intégrer l'ensemble des activités bioalimentaires du territoire de la MRC de Portneuf dans un outil décisionnel cohérent, l'intitulé retenu pour le présent document est « Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires » (PDTAB). Il convient toutefois de souligner que ce dernier constitue la suite logique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) élaboré en 2016. En effet, le bilan de ce premier PDZA a permis d'orienter la rédaction du PDTAB actuel. Tous les éléments que nous retrouvons dans un PDZA se retrouvent donc dans ce nouveau plan.

Le secteur bioalimentaire englobe les activités relatives à l'agriculture, à l'aquaculture et aux pêches commerciales, à la transformation alimentaire, aux commerces de gros et de détail ainsi qu'aux services alimentaires. (Politique bioalimentaire 2018-2024). Par l'extension de la mise à jour de son PDZA à l'ensemble du secteur bioalimentaire, la MRC de Portneuf affirme sa volonté de se doter d'un outil stratégique permettant de valoriser l'ensemble de la chaîne de valeur bioalimentaire présente sur son territoire.

L'élaboration d'un plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) se décompose en plusieurs étapes, la première étant la mise à jour du portrait du territoire et de ses activités agricoles. Cette étape constitue la base informationnelle du PDTAB, en dressant un état des lieux de la situation actuelle ainsi que des évolutions récentes dans le domaine de l'agriculture et des activités bioalimentaires connexes.

La phase suivante consiste en un diagnostic fondé sur l'analyse des divers aspects et thématiques associés au secteur bioalimentaire de la MRC. Ce diagnostic permet de caractériser les secteurs d'activité pertinents, d'examiner leurs situations respectives, leurs interrelations dynamiques et leurs impacts au regard du développement durable du territoire. Ce diagnostic est établi, notamment, à partir des forces, faiblesses, opportunités et contraintes perçues par les acteurs locaux.

Le portrait et le diagnostic permettent alors de cibler les enjeux prioritaires sur lesquels les acteurs devront se concentrer. Ces derniers devront définir une vision partagée afin de traiter ces enjeux pour l'avenir. Une fois ces éléments clarifiés, le PDTAB propose de grandes orientations accompagnées d'objectifs précis, visant à atteindre cette vision et répondre aux enjeux identifiés. Pour les atteindre, un plan d'action concret sera mis en place, exerçant une influence positive sur le développement du territoire et des activités bioalimentaires de Portneuf. Ce plan d'action constituera ainsi une structure de référence pour les décideurs politiques du territoire.

Présentation du document

Le PDTAB se divise en cinq sections distinctes. La **première partie** présente le territoire d'intervention ainsi que le contexte dans lequel le PDTAB a été élaboré. Un aperçu général du territoire de la MRC y est présenté, accompagné d'un exposé détaillé du cadre de planification et de développement.

La **seconde partie** propose un portrait détaillé du territoire et des activités bioalimentaires. Y sont décrites les caractéristiques du secteur bioalimentaire, les activités qui y sont menées, ainsi que les entreprises opérant dans ce domaine, incluant les entreprises agrotouristiques. Ce chapitre aborde également les dimensions socio-économiques inhérentes à l'agriculture, soulignant son rôle dans l'économie locale.

Les sections suivantes sont consacrées aux éléments clés du PDTAB de la MRC de Portneuf. La **troisième partie** résume le diagnostic réalisé, tandis que la **quatrième** expose la vision stratégique retenue et les enjeux identifiés. Enfin, la **cinquième partie** présente le plan d'action mis à jour, inspiré de celui élaboré dans le cadre du PDZA de 2016.

Acronymes

Pour les fins du présent document, dans le but d'alléger le texte et à moins que le contexte exige une interprétation différente, les termes et acronymes énumérés ci-dessous désignent ce qui suit :

ACFA : Au cœur des familles agricoles
ACIA : Agence canadienne d'inspection des aliments
AEC : Attestation d'études collégiales
AEP : Attestation d'études professionnelles
AJRQ : Association des jeunes ruraux du Québec
AQPS : Association québécoise de prévention du suicide
ASC : Agriculture soutenue par la communauté
BEMAP : Comité bien-être en milieu agricole de Portneuf
CAAQ : Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CAPSA : Organisme de bassin versant rivières Sainte-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière
CBJC : Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
CRFA : Collectifs régionaux en formation agricole
CIAQ : Centre d'insémination artificielle du Québec
CIUSSS-CN : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
CLD : Centre local de développement
CNSAE : Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage
CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQRL : Conseil québécois des races laitières
CRSAD : Centre de recherche en sciences animales de Deschambault
CSS : Centre de services scolaire
DEC : Diplôme d'études collégiales
DEP : Diplôme d'études professionnelles
FADQ : La Financière agricole du Québec
FERME : Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'œuvre agricole Étrangère
FPLQ : Fédération des producteurs de lait du Québec
FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
IA : Intelligence artificielle
IGP : Indication géographique protégée
IRDA : Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
ISQ : Institut de la statistique du Québec
ITAQ : Institut de technologie agroalimentaire du Québec
LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE : Loi sur la qualité de l'environnement
MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEFP : Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC : Municipalité régionale de comté
NIM : Numéro d'identification ministériel
OBV : Organismes de bassins versants

OGAT : Orientations gouvernementales en aménagement du territoire
OMS : Organisation mondiale de la santé
PAD : Plan d'agriculture durable
PAEF : Plan agroenvironnemental de fertilisation
PDTAB : Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires
PDZA : Plan de développement de la zone agricole
PFNL : Produit forestier non ligneux
PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles
PTAS : Programme des travailleurs agricoles saisonniers
PTET : Programme des travailleurs étrangers temporaires
REA : Règlement sur les exploitations agricoles
REAFIE : Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
RMR : Région métropolitaine de recensement
RPEP : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
SAD : Schéma d'aménagement et de développement
SADC : Société d'aide au développement des collectivités
TET : Travailleur étranger temporaire
TMOY : Température moyenne de la saison
TNO : Territoire non organisé
UA : Unité d'aménagement
UEV : Unité d'évaluation
UPA : Union des producteurs agricoles
UQAM : Université du Québec à Montréal
UTM : Unité thermique maïs

PARTIE I – Mise en contexte



BOYERY AU PUBLIC
SUR ROUTE VOUS SEULEMENT
MARCHÉS PUBLICS

- ### LES MARCHÉS PUBLICS
- A DESCHAMBAULT**
17 septembre 2022 de 10h à 13h
 - B PONT-ROUGE**
17 novembre 2022 de 9h à 13h
 - C SAINT-CASIMIR**
17 septembre 2022 de 9h à 13h
 - D SAINT-RAYMOND**
17 septembre 2022 de 9h à 13h

ENRACINÉS dans vos escapades

- ### VOICI LES FERMES PROPRIÉTAIRES ET FERMES PARTENAIRES
- 1 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 2 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 3 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 4 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 5 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 6 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 7 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 8 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 9 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 10 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 11 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 12 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 13 ALPES INC. (Produits laitiers)
 - 14 ALPES INC. (Produits laitiers)

- 15 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 16 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 17 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 18 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 19 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 20 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 21 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 22 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 23 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 24 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 25 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 26 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 27 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 28 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 29 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 30 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 31 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 32 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 33 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 34 ALPES INC. (Produits laitiers)

- 35 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 36 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 37 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 38 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 39 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 40 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 41 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 42 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 43 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 44 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 45 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 46 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 47 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 48 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 49 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 50 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 51 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 52 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 53 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 54 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 55 ALPES INC. (Produits laitiers)

- 56 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 57 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 58 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 59 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 60 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 61 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 62 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 63 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 64 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 65 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 66 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 67 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 68 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 69 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 70 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 71 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 72 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 73 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 74 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 75 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 76 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 77 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 78 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 79 ALPES INC. (Produits laitiers)
- 80 ALPES INC. (Produits laitiers)

Faits saillants

Le portrait général du territoire de la MRC

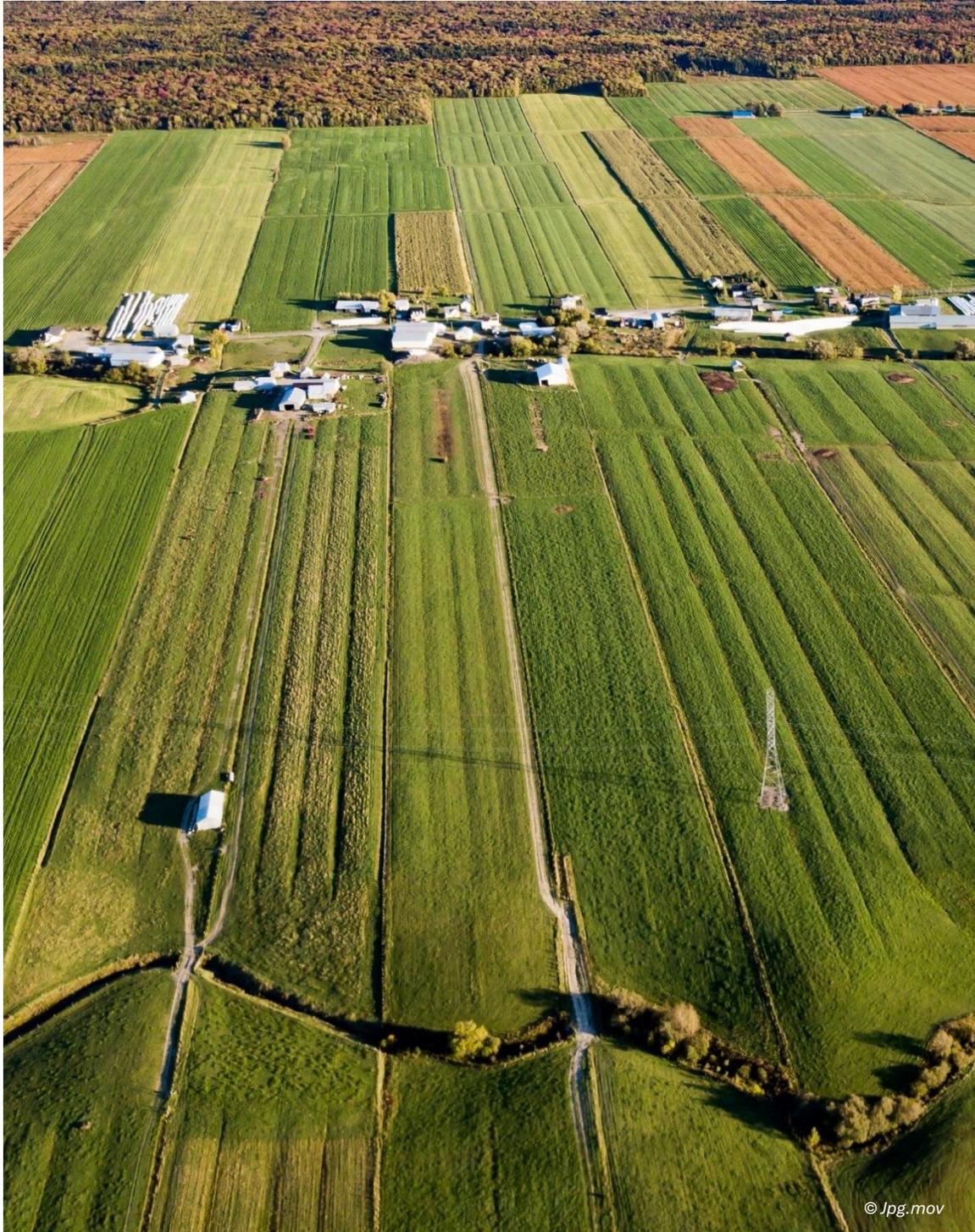
1. La MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée entre les agglomérations de Québec et Trois-Rivières.
2. Facilement accessible, la MRC dispose d'un réseau routier bien articulé. L'autoroute Félix-Leclerc (40) et la route 138 constituent notamment deux axes majeurs qui permettent les déplacements interrégionaux.
3. La MRC de Portneuf connaîtra une croissance démographique de l'ordre de 13,1 % entre 2021 et 2041, ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période.

Le contexte de planification et de développement

4. La MRC de Portneuf regroupe 40 % des exploitations agricoles de la région de la Capitale-Nationale et sa zone agricole représente près de la moitié (48 %) de la superficie régionale zonée agricole.
5. La MRC de Portneuf a une vocation agricole importante. Elle concentre 42 % des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale, 44 % de la superficie cultivée de même que 41 % des revenus générés par ce secteur d'activité.
6. Le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Portneuf accorde une place importante à l'agriculture.
7. Le SAD comporte des règles applicables aux établissements d'élevage porcin sur fumier liquide situés à proximité d'un périmètre urbain et une superficie maximale de plancher doit être respectée, laquelle est déterminée selon la catégorie d'élevage. Ces normes devront être revues en fonction des nouvelles exigences prescrites par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) qui pourraient exiger de plus grandes superficies de plancher par unité animale.
8. Des dispositions particulières prescrites au SAD permettent l'agrandissement ou l'accroissement d'une unité d'élevage au-delà des seuils prescrits à la LPTAA, soit en permettant une augmentation du nombre d'unités à 100, sans excéder 300.



1. Le contexte d'élaboration



© Jpg.mov

1.1 Structure opérationnelle

Pour l'élaboration de son PDTAB, la MRC de Portneuf a opté pour une approche partenariale, mobilisant tant ses ressources internes (MRC) que des partenaires locaux et des experts externes (consultants). La MRC a ainsi confié à JMP Consultants la réalisation des principaux éléments constitutifs du PDTAB.

Dans le cadre de la mise à jour de ce plan, la MRC de Portneuf a mis en place deux comités de travail : un comité directeur et un comité technique. Ces deux instances ont joué un rôle stratégique essentiel et ont contribué activement tout au long du processus de révision du plan.

Le **comité directeur**, composé de représentants des différents partenaires impliqués dans le projet, à savoir des membres du conseil de la MRC de Portneuf ainsi que du personnel, des représentants du MAPAQ, de la Fédération régionale et du syndicat de base de l'UPA ainsi que des acteurs des secteurs agricole et bioalimentaire, avait pour mission de définir les modalités de réalisation du plan, d'en approuver les contenus et de déterminer les grandes orientations stratégiques du PDTAB.

Le **comité technique**, constitué de personnel de la MRC, du MAPAQ, de l'UPA et de JMP Consultants, a apporté une expertise logistique et technique au dossier. Ses responsabilités étaient davantage orientées vers l'opérationnel. Il a participé activement à la réalisation du plan, validé son élaboration et formulé des recommandations au comité directeur à chaque étape de la mise à jour du document.

1.2 Utilité du PDTAB

Le Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) constitue un document de planification stratégique visant à valoriser ce secteur de la MRC en encourageant le développement des entreprises, des activités et des produits bioalimentaires. Élaboré en concertation avec les acteurs du milieu agricole, ce plan repose sur un portrait détaillé de la situation actuelle de l'agriculture et sur l'identification des actions nécessaires pour assurer un développement durable de ces activités.

S'inscrivant dans la continuité des outils de planification et de développement déjà en place sur le territoire de la MRC de Portneuf, le PDTAB a pour objectifs d'approfondir la connaissance de la réalité bioalimentaire locale, de mettre en lumière les forces et les faiblesses du secteur, de cerner les enjeux spécifiques à l'agriculture régionale, et surtout, de promouvoir le développement du territoire agricole ainsi que des activités bioalimentaires.

Cette démarche vise à sensibiliser la communauté à l'importance de l'agriculture dans l'économie régionale et à placer les activités bioalimentaires au cœur des priorités de la MRC. Fruit d'une démarche approfondie de mobilisation et de concertation avec les acteurs locaux, le PDTAB offre une occasion unique de définir une vision partagée du développement territorial et de ces activités à l'échelle régionale.

À l'issue de ce processus, la MRC disposera d'un plan d'action actualisé, comportant des mesures concrètes permettant de valoriser le territoire agricole et les activités bioalimentaires. La mise en œuvre de ce plan d'action soutiendra et stimulera diverses initiatives visant à mettre en valeur le territoire et ses activités bioalimentaires, tout en facilitant la réalisation de projets concrets en milieu agricole.

1.3 Bilan du PDZA 2016

Le premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Portneuf a été adopté et lancé officiellement au printemps 2016. Le comité de suivi était formé des membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf et de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf, du personnel de certains organismes et partenaires pouvant apporter une aide technique au dossier (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, MAPAQ, Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec), en plus du personnel de la MRC de Portneuf attitré à la mise en œuvre du plan d'action.

Le PDZA avait été conçu sous forme d'orientations (3), d'objectifs de développement (6) et d'actions à réaliser (13). Les actions identifiées représentaient souvent des pistes d'intervention qu'il fallait explorer, documenter et préciser. Les modalités de mise en œuvre variaient selon chacune des actions. Six actions relevaient du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et sept actions du Service de développement économique de la MRC de Portneuf.

Après le lancement du PDZA de la MRC de Portneuf, une Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a été mise en place. La MRC de Portneuf est partenaire de cette entente, et ce depuis les tout premiers débuts. Depuis son lancement, l'Entente a été renouvelée une première fois en 2020 et une deuxième fois en 2023 pour une période de trois ans.

Plusieurs actions du PDZA de la MRC de Portneuf se sont réalisées dans le cadre de l'Entente sectorielle et d'autres de façon indépendante. Ces actions inspireront le plan d'action du présent PDTAB.

À l'automne 2023, un bilan du PDZA 2016 a été rédigé et complété. Celui-ci a permis de démontrer les nombreuses réalisations et réussites accomplies au cours des dernières années dans la MRC de Portneuf. Ce bilan inclut des réalisations, des justifications, des leçons apprises et des recommandations. Le bilan complet est disponible à l'Annexe A.

1.4 Territoire de la MRC

Le territoire visé par le PDTAB est plus large que celui visé par le PDZA. Il comprend la zone agricole permanente assujettie à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, ainsi que les érablières (exploitées et peuplement) et toute autre superficie où ont lieu des activités bioalimentaires (marchés publics, transformation agroalimentaire, restauration, etc.). La zone agricole permanente occupe 41 % du territoire municipalisé de la MRC de Portneuf, soit 106 846 hectares. La majorité des érablières se trouvent à l'extérieur de cette zone.



1.5 Démarche d'élaboration et de consultation

Tout le processus de mise à jour du PDTAB s'est appuyé sur la consultation participative des intervenants du secteur bioalimentaire et de la communauté de Portneuf afin que celui-ci représente un projet ancré sur les besoins, les attentes et les réalités du milieu.

1.5.1 *Le point de vue des producteurs agricoles et des élus de la MRC de Portneuf comme point de départ*

Une première activité de consultation auprès du comité directeur, composé principalement d'élus et de producteurs agricoles, a eu lieu le 26 novembre 2024 dans le cadre de la mise à jour du PDTAB. Cette rencontre de consultation avait pour but de connaître les perceptions et les préoccupations des gens qui façonnent notre agriculture et qui régissent notre territoire afin que l'exercice de planification en cours soit teinté des réalités agricoles de Portneuf et corresponde aux volontés du milieu bioalimentaire. Cette rencontre a permis d'entamer le diagnostic régional quant au milieu bioalimentaire et en faire ressortir les principales thématiques à aborder en consultation publique. Les thématiques qui sont ressorties lors de cette rencontre sont les suivantes :

- La production agricole;
- La transformation et la distribution;
- La mise en marché;
- La relève agricole;
- Les côtés humain, social et psychologique de l'agriculture;
- L'aménagement et l'occupation du territoire;
- L'environnement;
- La concertation et l'innovation;
- L'image de marque, le rayonnement et le tourisme.

1.5.2 *La consultation sur le diagnostic et les enjeux*

Le 14 janvier 2025 s'est tenue, à la Maison des Générations de Cap-Santé, une consultation s'adressant cette fois aux divers acteurs interagissant avec le milieu bioalimentaire portneuvois. Lors de cet après-midi d'échanges, les représentants désignés par les divers organismes et entreprises invités ont formulé leurs commentaires sur l'analyse du milieu bioalimentaire apparaissant dans le portrait préliminaire et ont partagé avec l'ensemble des intervenants présents leur avis sur le diagnostic et les enjeux liés au développement futur du territoire et des activités bioalimentaires de Portneuf. De plus, un exercice a été réalisé avec les participants afin de voir comment ils envisagent le secteur bioalimentaire dans 15 ans. Soixante-dix (70) représentants des milieux agricole, agroalimentaire, municipal et environnemental de la région de Portneuf ont participé à cette consultation.

À la suite de cette consultation, un énoncé de vision a été proposé aux membres du comité directeur lors d'une rencontre tenue le 11 mars 2025. Les membres ont également procédé à la validation du diagnostic et des enjeux priorités par les participants à cette rencontre.



1.5.3 *La consultation sur les pistes d'action*

Une autre consultation, réunissant 44 personnes liées au milieu bioalimentaire, s'est également tenue le 9 avril 2025 à la salle municipale Paul-Benoît de Deschambault-Grondines. Cet après-midi a permis de présenter la vision et les objectifs, retenus par le comité directeur, et d'échanger sur les pistes d'action à privilégier et à intégrer au PDTAB afin d'atteindre les objectifs souhaités du développement des activités bioalimentaires dans Portneuf en 2040.

Suivant la consultation du 9 avril 2025, une liste d'actions a été proposée aux membres du comité directeur lors d'une rencontre tenue le 11 juin 2025. Ces derniers ont statué sur les actions à conserver pour le plan d'action que vous retrouverez dans la partie V.

2. Le portrait général du territoire de la MRC



2.1 Contexte géographique et biophysique

Située sur la rive nord du Saint-Laurent, à l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée entre les agglomérations de Québec et Trois-Rivières (Figure 1). Facilement accessible, la MRC dispose d'un réseau routier efficace. L'autoroute Félix-Leclerc (40) et la route 138 constituent notamment deux axes majeurs qui permettent les déplacements interrégionaux.

Le territoire de la MRC couvre une superficie de 4 095 kilomètres carrés. Il est délimité au sud par le fleuve Saint-Laurent et, au nord, par l'agglomération de La Tuque.

La MRC est le cadre de vie de près de 58 000 personnes réparties dans 18 municipalités (dont 17 comportent une zone agricole). La partie nord est constituée de territoires non organisés se caractérisant par de grands espaces forestiers en majeure partie de tenure publique.

La MRC de Portneuf se caractérise par un vaste territoire composé de montagnes, de forêts, de terres agricoles et d'une multitude de lacs et de rivières. La région se distingue par une mosaïque de paysages et s'étend d'est en ouest sur 58 km et du nord au sud sur 91 km. Portneuf chevauche deux régions physiographiques : les basses-terres du Saint-Laurent et les hautes-terres laurentiennes. Plus de 80 % du territoire de la MRC est sous couvert forestier.

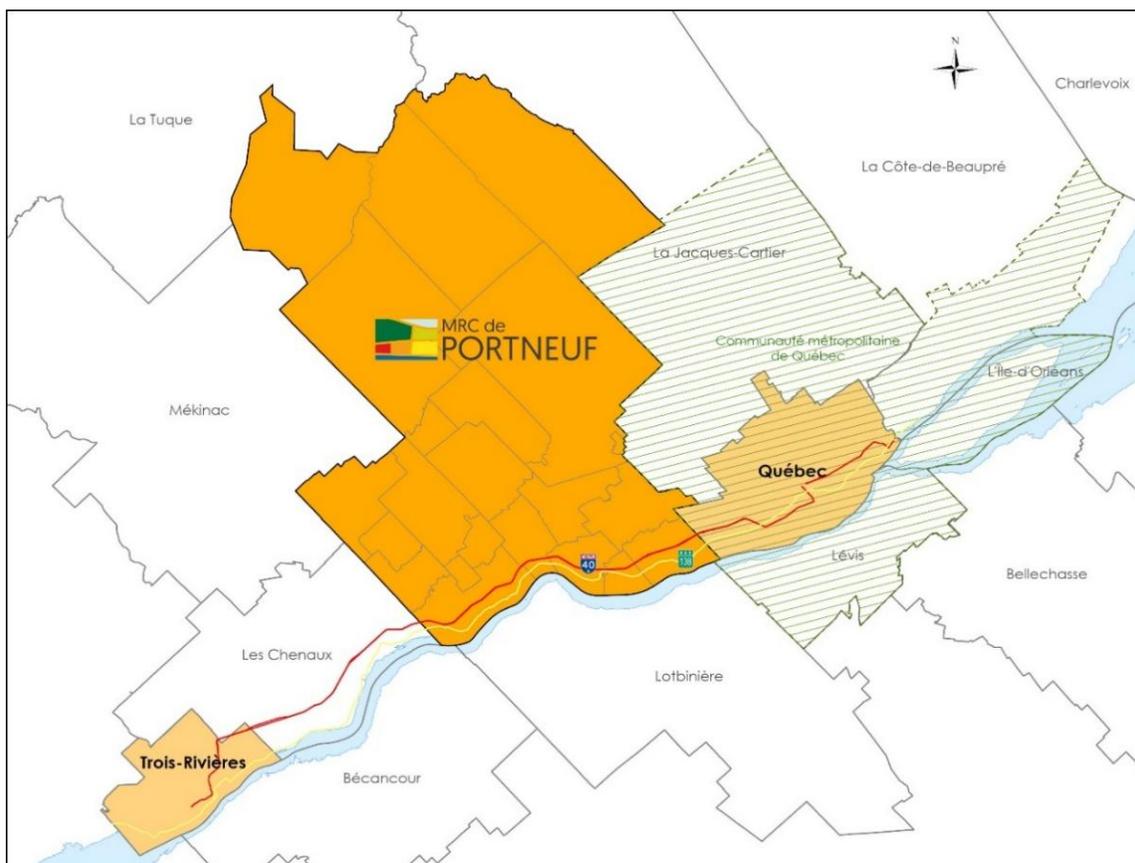


Figure 1 : Localisation de la MRC de Portneuf.

2.2 Profil démographique et socio-économique

Le profil démographique et socio-économique revêt un caractère important dans la planification stratégique du territoire. Vous trouverez dans les prochaines pages le portrait démographique actuel ainsi que les projections des prochaines années.

2.2.1 Population et superficie

En 2024, la population totale de la MRC de Portneuf était de 57 869 habitants (Tableau 1). Elle était répartie plus densément dans les municipalités du sud et de l'est, soit celles limitrophes à l'agglomération de Québec et du fleuve Saint-Laurent. Les municipalités les plus peuplées sont celles de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Donnacona. À elles seules, ces trois municipalités regroupent la moitié de la population de la MRC.

Tableau 1 : Population, superficie et densité de population des municipalités de la MRC, 2024.

Municipalité	Population	%	Superficie (km ²)	%	Densité (hab./km ²)
Cap-Santé	3 750	6,48	70,03	1,69	53,55
Deschambault-Grondines	2 269	3,92	152,36	3,67	14,89
Donnacona	7 653	13,22	37,42	0,90	204,52
Lac-Sergent	598	1,03	5,64	0,14	106,03
Neuville	4 575	7,91	94,66	2,28	48,33
Pont-Rouge	10 993	19,00	123,67	2,98	88,89
Portneuf	3 461	5,98	117,16	2,82	29,54
Rivière-à-Pierre	625	1,08	537,73	12,96	1,16
Saint-Alban	1 238	2,14	159,74	3,85	7,75
Saint-Basile	2 781	4,81	98,93	2,38	28,11
Saint-Casimir	1 466	2,53	68,22	1,64	21,49
Sainte-Christine-d'Auvergne	687	1,19	149,91	3,61	4,58
Saint-Gilbert	308	0,53	37,76	0,91	8,16
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 181	2,04	145,68	3,51	8,11
Saint-Marc-des-Carières	2 875	4,97	17,68	0,43	162,61
Saint-Raymond	11 547	19,95	698,19	16,83	16,54
Saint-Thuribe	316	0,55	51,15	1,23	6,18
Saint-Ubalde	1 536	2,65	147,42	3,55	10,42
TNO Lac-Blanc	0	0	570,37	13,75	0
TNO Lac-Lapeyrère	0	0	400,79	9,66	0
TNO Linton	10	0,02	465,13	11,21	0,02
Total :	57 869	100,00	4 149,64	100,00	

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, « Répertoire des municipalités », 2024.

2.2.2 Projections démographiques

Les perspectives démographiques, présentées ci-dessous, proviennent de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Ces projections de population couvrent la période de 2021 à 2041, soit un horizon de 20 ans (Tableau 2).

L'ISQ prévoit, pour la MRC de Portneuf, une croissance démographique de l'ordre de 13,1 % entre 2021 et 2041 (+7 363 personnes), ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période.

Tableau 2 : Projections démographiques, 2021-2041.

Projections démographiques	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2021/2041
Capitale-Nationale	761 029	795 178	818 566	836 343	835 980	9,8 %
La Jacques-Cartier	48 317	51 624	53 609	55 141	56 663	17,3 %
La Côte-de-Beaupré	30 482	32 304	33 454	34 341	35 144	15,3 %
MRC de Portneuf	56 358	59 117	60 904	62 349	63 721	13,1 %
Québec	589 614	615 131	633 733	647 981	659 204	11,8 %
L'Île-d'Orléans	7 507	7 808	7 826	7 788	7 774	3,6 %
Charlevoix	13 201	13 509	13 554	13 523	13 474	2,1 %
Charlevoix-Est	15 550	15 685	15 486	15 220	14 949	-3,9 %

Source : ISQ, « Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2041 », 2022.

2.2.3 Structure économique

Il est intéressant d'observer la structure économique en fonction de l'emploi local dans la MRC de Portneuf et de la comparer avec celle de la grande région de la Capitale-Nationale¹.

Comme partout au Québec, le secteur tertiaire se taille la part du lion avec 73,5 % des emplois qui se répartissent dans les commerces de gros et de détail (14,4 %), les soins de santé et d'assistance sociale (12,9 %), l'administration publique (8,8 %) et l'enseignement (6,6 %). Malgré l'importance que revêt le tertiaire pour Portneuf, la région se situe bien en dessous de la Capitale-Nationale dont le pourcentage d'emploi dans ce secteur atteint 86,4 %.

En effet, c'est dans le secteur manufacturier (secondaire) et l'exploitation des ressources naturelles (primaire) que Portneuf se démarque le plus. Avec 22,3 %, le secteur manufacturier dépasse de loin la Capitale-Nationale (12,4 %).

Avec seulement 4,2 % des emplois associés au secteur primaire dans la MRC de Portneuf, ce secteur brille pourtant par son dynamisme. Les emplois y sont d'ailleurs principalement concentrés dans l'agriculture et l'élevage, suivis de près par l'exploitation forestière. Les données sont remarquables dès que nous les comparons avec celles de la Capitale-Nationale : Portneuf détient 40 % des entreprises agricoles (424 en 2024), 41 % des revenus agricoles (123 M\$) et 38 % des unités animales (16 494). Portneuf est, de loin, le territoire le plus agricole de la grande région de la Capitale-Nationale. Bien que le secteur primaire ne représente que 4,2 % des emplois recensés sur le territoire, il demeure que cette proportion est 3,5 fois plus élevée que celle recensée dans l'ensemble de la Capitale-Nationale (1,2 %).

¹ Québec International, données extraites du recensement 2021, communication personnelle.

2.3 Historique du développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf

La colonisation des terres de la région a débuté par la création de la *Seigneurie de La Madeleine*, qui s'étendait de Saint-Maurice jusqu'à l'ouest de Portneuf et qui a été donnée à Jacques de la Ferté de La Madeleine en 1636. Plusieurs autres seigneuries ont été créées le long du fleuve Saint-Laurent. La seigneurie appartenant à Jacques Leneuf de La Poterie est « à l'origine du toponyme Portneuf, lequel est



Figure 2 : Moulin à farine de Portneuf.

composé d'une portion de son nom jointe au mot « port » qui identifie déjà un secteur de la seigneurie au moment où elle lui est concédée ». ² Les familles d'agriculteurs ne s'établissent durablement qu'à partir de 1668, dans le secteur de Neuville plus particulièrement. Au fil des années, différentes exploitations s'installent suivant les vagues de colonisation.

Dans les années 1700 et jusqu'en 1830, la production principale de la région est le blé, céréale indispensable à l'aliment de base qu'est le pain (Figure 2). « L'épuisement des sols, les aléas du climat et les invasions de mauvaises herbes et d'insectes rendent plus difficile la culture du blé et obligent à diversifier la production céréalière et à introduire la culture de la pomme de terre. » ³ En 1850, on constate que l'agriculture s'est diversifiée et que le cheptel est en augmentation, constitué principalement de bovins et de vaches laitières. La région peut aspirer à exporter ses produits vers Québec, mais les accès au marché urbain sont limités. Toutefois, le Chemin du Roy et les chemins de la Commission des chemins à barrières de Québec vont bientôt permettre d'atteindre la ville de Québec et ses consommateurs. Un autre élément restreint l'exportation des denrées agricoles de Portneuf, les frais de péage. La Ville de Québec impose des droits aux agriculteurs de l'extérieur, ce qui nuit au milieu agricole de Portneuf. En 1852, le conseil de comté de Portneuf passe une résolution demandant à l'Assemblée législative d'abolir ces droits.

L'agriculture continuera de se développer en concomitance avec l'augmentation de la population de la région (25 % entre 1871 et 1911). « La superficie occupée est en croissance, passant de 115 000 ha en 1871 à 151 000 ha en 1921 et la superficie en culture de 32 000 ha à 48 000 ha pendant la même période. » ² C'est au cours de cette période que la région atteint son maximum historique d'établissements agricoles, soit 3 050. Une petite industrie fromagère, qui produit déjà énormément de beurre, émerge et s'installe durablement dans la région.

² Caroline Roy, 2002.

³ Marc Vallières, 2012.



© Centre d'archives régional de Portneuf

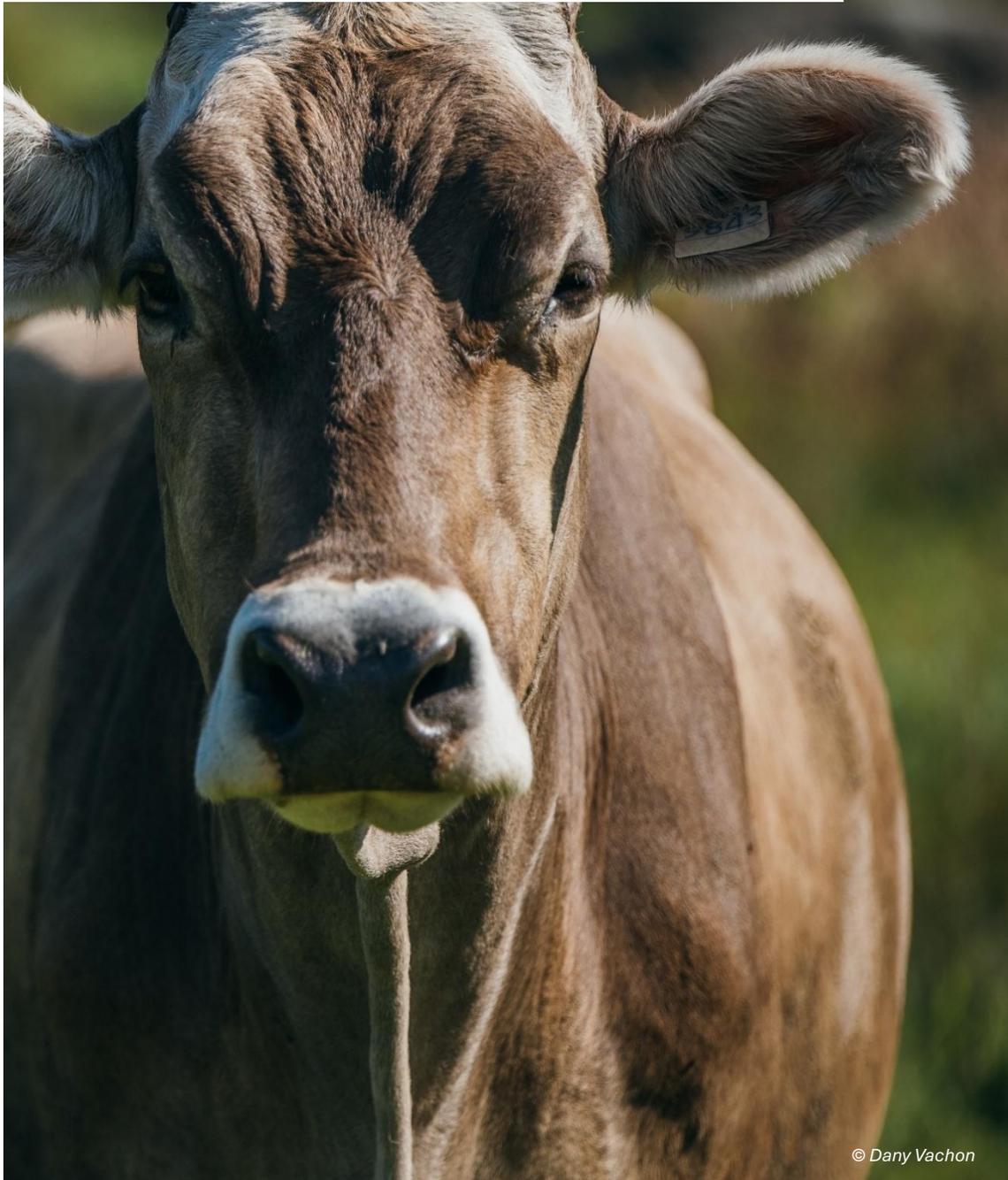
Figure 3 : Récolte de pommes de terre – Fonds Famille G. Bertrand, 1940, Saint-Alban.

De 1911 à 1961, le nombre d'entreprises agricoles décroît rapidement, descendant jusqu'à 2 000, soit une perte de 1 000 exploitations en 40 ans (Figure 3). Ce phénomène s'explique par une consolidation et un regroupement de celles-ci, mais aussi par des abandons. Le portrait agricole reste cependant similaire, avec une prédominance pour la production laitière et le foin pour nourrir le cheptel. L'industrie laitière se modernise avec l'arrivée de la pasteurisation et de la réfrigération des produits. Le principal marché pour les produits de la région reste la ville de Québec, étant donné sa proximité et son bassin de population. Cette période voit apparaître le tracteur à essence et surtout l'électrification rurale, ce qui permettra d'améliorer les rendements et de reléguer le cheval à d'autres types de travaux.

À partir de 1960, la production laitière laisse place à une agriculture de polyculture-élevage, à l'image des autres régions du Québec. La mécanisation progresse fortement et de nombreux nouveaux équipements font leur apparition sur les entreprises agricoles. Cependant, le secteur décroît et cela se ressent sur les terres agricoles qui subissent les pressions « des banlieues résidentielles, en conjonction avec les développements institutionnel, commercial, industriel et autoroutier. »⁴ C'est en 1978, avec la création de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), que ces pressions sur les terres agricoles vont diminuer. La consolidation des entreprises agricoles se poursuit et on voit apparaître de véritables entreprises agroalimentaires sur le territoire de Portneuf, intégrées dans les réseaux de distribution et de transformation.

⁴ Marc Vallières, 2012.

3. Le contexte de planification et de développement



© Dany Vachon

3.1 État de l'agriculture au Québec

En 2023, le secteur québécois de la production agricole comptait 28 000 exploitations agricoles et totalisait 52 000 emplois (incluant les producteurs propriétaires). Les recettes monétaires totales atteignaient les 12,9 G\$ en 2023, en augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente (Figure 4). Les productions animales et leurs produits, dont le lait, représentaient la principale source de revenus, avec 53,8 % des recettes agricoles pour un total de 7,0 G\$. Les productions végétales généraient pour leur part des recettes de 4,8 G\$. À ces recettes issues des productions animales et végétales s'ajoutaient les différents programmes gouvernementaux qui procuraient aux producteurs des recettes d'une valeur de 1,2 G\$. La figure suivante montre la répartition détaillée des recettes agricoles par type de production.

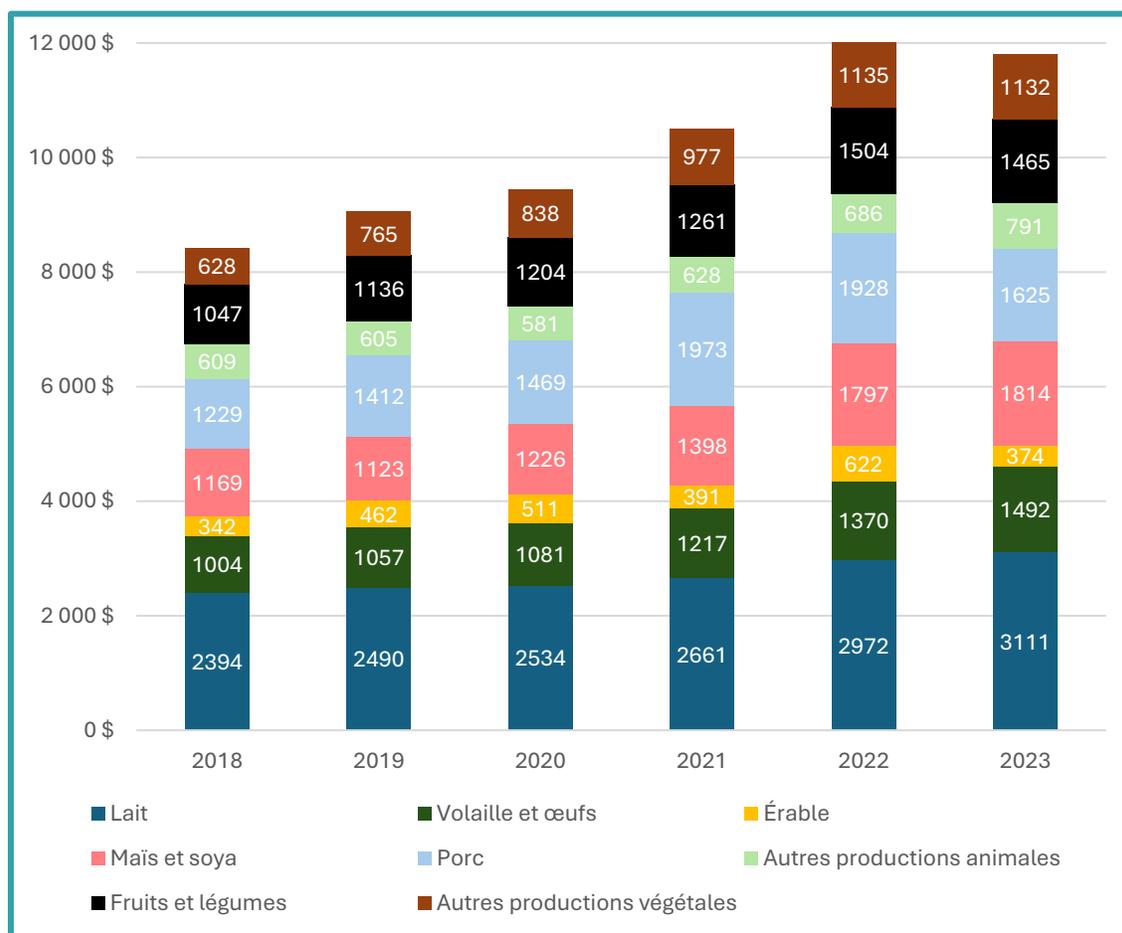


Figure 4 : Recettes en millions de dollars par type de production, province de Québec, 2023.

Source : Le bioalimentaire économique – Bilan de l'année 2023, MAPAQ.

Les terres assujetties à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) couvrent seulement 3,8 % de la superficie du Québec. Ces terres sont situées principalement dans la plaine du Saint-Laurent. Il est toutefois important de souligner que, de ces terres, seulement 2 % sont des terres cultivables.

L'agriculture évolue dans un environnement comportant de nombreuses mutations. Ces changements peuvent influencer grandement le secteur agricole et requièrent de celui-ci une grande adaptabilité et une forte résilience. En 2008, le rapport « Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir », produit par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), établissait et analysait les phénomènes ayant un impact sur le monde de l'agriculture au Québec.

Ainsi, la CAAAQ avait répertorié pas moins de 10 facteurs à considérer pour établir une vision réaliste et stratégique de l'agriculture afin de permettre la croissance et le développement durable :

- La démographie;
- Le commerce mondial;
- Les besoins et coûts de l'énergie;
- L'environnement;
- Les changements climatiques;
- Les avancées de la science;
- Les préoccupations pour la santé liées aux questions environnementales;
- L'acceptabilité sociale;
- La place du consommateur;
- L'état des finances publiques.

En 2024, le MAPAQ publie son rapport synthèse sur la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles lancé en juin 2023. La consultation s'est articulée autour de trois grands thèmes : Le territoire agricole, Les activités agricoles, La propriété foncière agricole et l'accès aux terres.

La consultation a permis de soulever plusieurs éléments de la part des producteurs et des intervenants :

- La nécessité d'accroître les moyens accordés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Le besoin de baliser le morcellement des terres et travailler à la remise en culture des friches;
- L'intérêt que le gouvernement du Québec limite ses interventions par décret sur le territoire agricole;
- La portée de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), et sa préséance ou non sur d'autres lois;
- Les modifications à la réglementation sur le logement en zone agricole (les agriculteurs et la main-d'œuvre agricole);
- Les besoins liés aux nouvelles formes d'activités agricoles pratiquées au Québec;
- Les assouplissements aux règles relatives aux activités agrotouristiques;
- La volonté que le milieu municipal agisse en favorisant réellement une utilisation agricole de la zone agricole;
- Et les enjeux entourant la préservation des milieux naturels dans les zones agricoles.

Sur la base de cette consultation, le MAPAQ présente différents principes, orientations et objectifs.

3.2 Importance et évolution du bioalimentaire portneuvois au sein de la Capitale-Nationale

L'agriculture représente, depuis fort longtemps, une composante majeure de l'économie portneuvoise et de la région. La MRC s'avère le territoire le plus agricole de la région de Québec, avec quelque 424 entreprises agricoles en 2024. Bien que la superficie de la MRC de Portneuf ne représente que le cinquième de la superficie de la région de la Capitale-Nationale, la MRC cumule à elle seule près de la moitié (48 %) de la superficie régionale zonée agricole (Figure 5). À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf

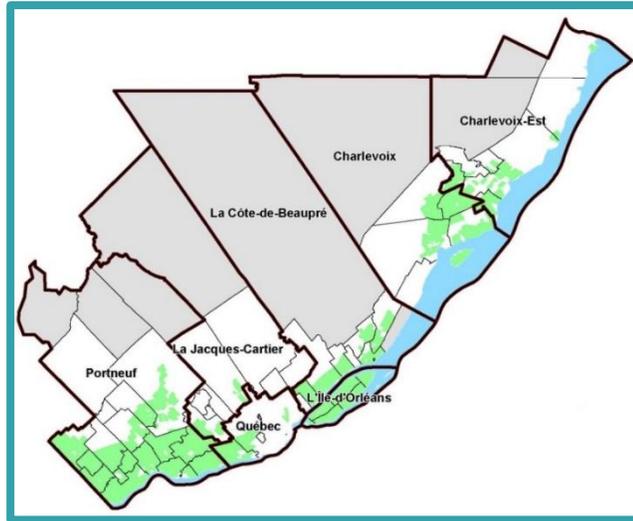


Figure 5 : La MRC de Portneuf dans la Capitale-Nationale.

concentre 40 % du nombre d'exploitations agricoles, 42 % des producteurs agricoles, 44 % de la superficie cultivée de même que 41 % des revenus générés par ce secteur d'activité de la région. Ces revenus proviennent autant des productions animales que végétales.

Le Tableau 3 présente quelques caractéristiques du territoire et des activités agricoles de la MRC de Portneuf ainsi que de la place que celle-ci occupe dans la région de la Capitale-Nationale.



Tableau 3 : Comparaison des caractéristiques agricoles de la MRC de Portneuf et de la Capitale-Nationale, 2023.

Caractéristiques	MRC de Portneuf			Capitale-Nationale
	Données 2010	Données 2023	Proportion dans la Capitale-Nationale	
Nombre de producteurs agricoles	712	635	42 %	1 526
Nombre d'exploitations agricoles	426	424	40 %	1 047
Superficie de la zone agricole	106 930 ha	106 846 ha	48 %	221 723 ha
Pourcentage de la zone agricole par rapport à la superficie régionale zonée agricole	42 %	48 %	S. O.	S. O.
Superficie en culture	37 419 ha	40 462 ha	44 %	92 742 ha
Pourcentage des terres en culture en location	31 %	33 %	S. O.	35 %
Revenus totaux des entreprises agricoles	137 M\$	123 M\$	41 %	302 M\$
Revenus bruts moyens par entreprise agricole	322 k\$	299 k\$	S. O.	310 k\$
Revenus production animale	73 M\$	80 M\$	45 %	179 M\$
Revenus production végétale	63 M\$	42 M\$	34 %	123 M\$

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Pouvant compter sur le marché d'importance qu'est l'agglomération de Québec, les activités bioalimentaires occupent une place importante dans l'économie portneuvoise et de la région. De nombreux acteurs sont déjà actifs dans ce secteur et font preuve d'un dynamisme se traduisant par la mise en place de nombreuses initiatives locales et par la création de plusieurs projets. Selon les données du MAPAQ, sur l'ensemble des exploitations agricoles, 13 % font de la transformation, 40 % font de la mise en marché de proximité et 1,6 % font de l'agrotourisme. Une planification du développement de ce secteur d'activité n'en est pas moins nécessaire pour assurer la pérennisation et l'essor du bioalimentaire.

3.3 Le schéma d'aménagement et de développement comme outil de planification du territoire agricole

Document de planification régionale de premier ordre, le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Portneuf, entré en vigueur en mars 2009, accorde une place importante à l'agriculture. Les chapitres portant sur les grandes orientations d'aménagement, les grandes affectations du territoire et les sites et territoires d'intérêt traduisent bien l'importance accordée aux activités et à la zone agricole dans la planification régionale. Il est à noter que le contenu du SAD réfère à la zone agricole et est donc moins inclusif que le présent document, qui considère plutôt l'ensemble des activités bioalimentaires sur le territoire de la MRC.

3.3.1 Les grandes orientations d'aménagement

Tenant compte des caractéristiques générales de sa zone agricole, la MRC de Portneuf a retenu, à l'intérieur de son SAD actuel, les grandes orientations d'aménagement suivantes en ce qui concerne le domaine de l'agriculture :

- Assurer la protection du territoire agricole et l'utilisation prioritaire de celui-ci aux fins d'agriculture;
- Planifier l'aménagement de la zone agricole en tenant compte des particularités du milieu et du dynamisme de l'activité agricole;
- Favoriser le développement des activités et des entreprises agricoles tout en assurant la protection de l'environnement et une cohabitation harmonieuse des activités en milieu agricole;
- Encadrer et régir le développement de la production porcine à l'échelle régionale de façon à favoriser une meilleure acceptabilité sociale des nouveaux projets.

La volonté des élus de la MRC de doter le milieu agricole d'une planification et d'un encadrement doit être saluée, étant donné l'importance qu'occupe l'agriculture dans la région.

Le SAD de la MRC de Portneuf sera cependant amené, à moyenne échéance, à être mis à jour pour donner suite aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Celles-ci représentent les objectifs que poursuit le gouvernement et visent à permettre aux MRC de s'adapter aux défis actuels et de répondre aux besoins des collectivités, tout en tenant compte des particularités territoriales.

Lors du processus de révision, la MRC de Portneuf, afin de mesurer l'atteinte de ses objectifs, devra définir des cibles, en collaboration avec le gouvernement. Le monitoring de ces cibles permettra aux élus municipaux d'appuyer leurs décisions sur des données probantes.

3.3.2 Les grandes affectations du territoire en zone agricole

L'affectation agricole couvre toute la zone agricole permanente présente sur le territoire de la MRC. Comme illustré sur la Figure 6, cette affectation est redécoupée en quatre types d'aires d'aménagement suivant l'analyse du territoire par des « indicateurs reliés à l'utilisation du sol, au potentiel agricole et aux caractéristiques des entreprises agricoles ». ⁵ Les aires d'aménagement sont les suivantes :

- Aire agricole dynamique;
- Aire agricole viable (5 ou 10 hectares);
- Aire agricole à vocation particulière;
- Îlot déstructuré.

Ces aires d'aménagement sont plus amplement décrites au SAD.

⁵ MRC de Portneuf, *Schéma d'aménagement et de développement*, 2008.

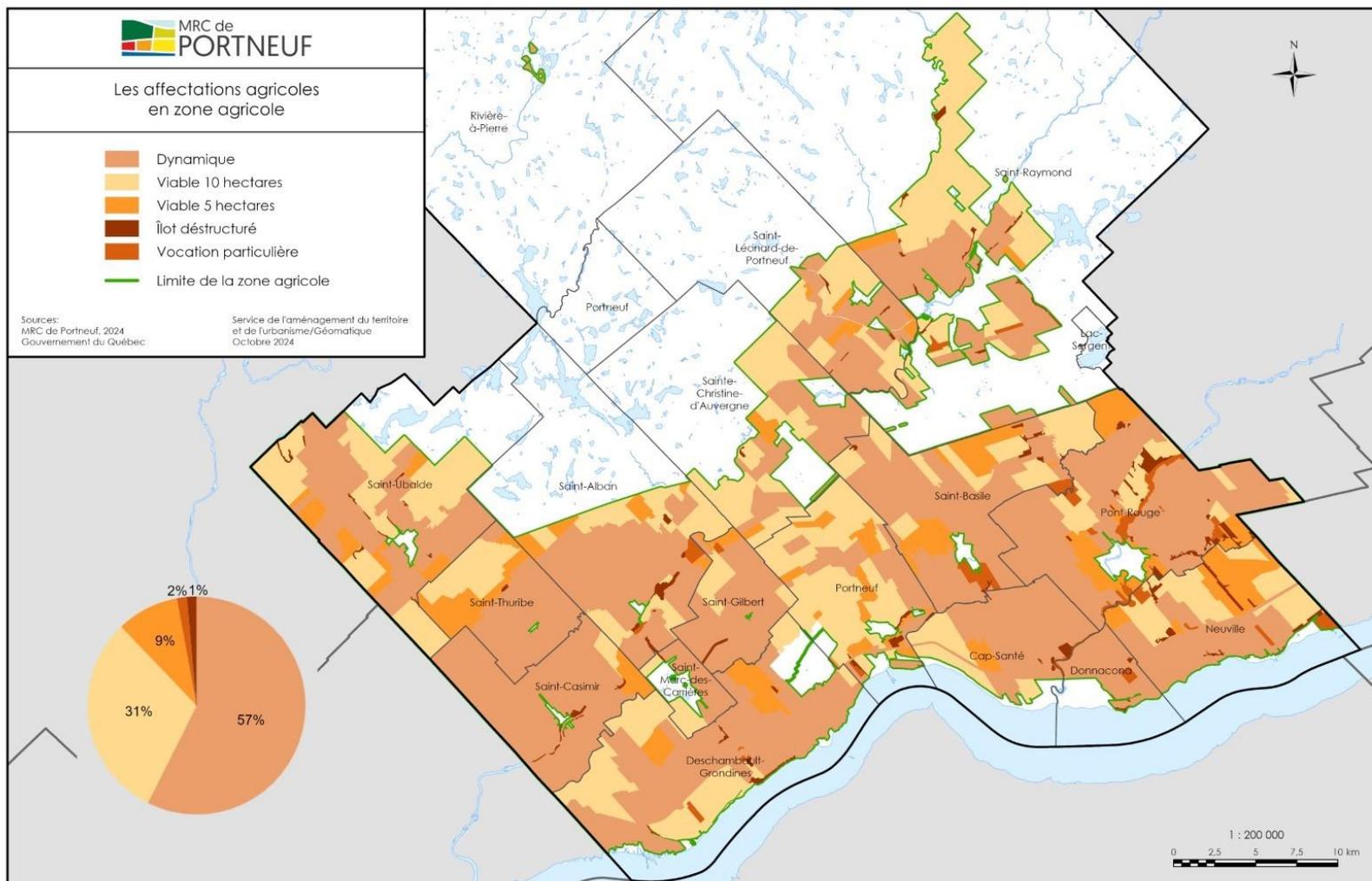


Figure 6 : Les affectations du territoire en zone agricole.

3.3.3 La gestion de la fonction résidentielle en zone agricole

Le découpage des aires d'aménagement identifiées précédemment fait suite à une entente intervenue en vertu de l'article 59 de la LPTAA entre la MRC, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord et la CPTAQ, avec l'accord des 16 municipalités de la MRC. Le but de la démarche entreprise par la MRC dans le cadre de sa demande à portée collective visait à assurer la pérennité du territoire agricole en planifiant dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme les espaces assujettis à la LPTAA. L'entente conclue au terme de la démarche est traduite dans la décision numéro 365499 rendue par la CPTAQ le 8 décembre 2010, à l'intérieur de laquelle sont prescrites diverses modalités pour gérer l'implantation des activités résidentielles en zone agricole. Cette décision est le résultat de séances de négociations et d'un travail dont le résultat final traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et tient compte du contexte des particularités régionales.

L'importante décision rendue permet, sous conditions, la construction d'une résidence sur 1 228 lots vacants de 5 hectares et plus situés dans une affectation viable sur le territoire des municipalités visées. Parmi les conditions, mentionnons que les résidences construites en lien avec cette décision ne peuvent limiter l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage préexistant. À noter que ce volet de la décision pourrait permettre la construction d'une résidence en zone agricole en lien avec la réalisation de projets agricoles ou forestiers à temps partiel.

Dans les secteurs concernés par une affectation dynamique, qui représente 57 % du territoire zoné agricole, la décision prescrit que seules les résidences des entreprises agricoles à temps plein soient autorisées ainsi que celles permises par un droit ou un privilège express reconnu par la LPTAA.

Enfin, la décision autorise l'implantation de 479 résidences, localisées à l'intérieur de 128 îlots déstructurés qui comptaient, en 2010, 3 065 habitations.



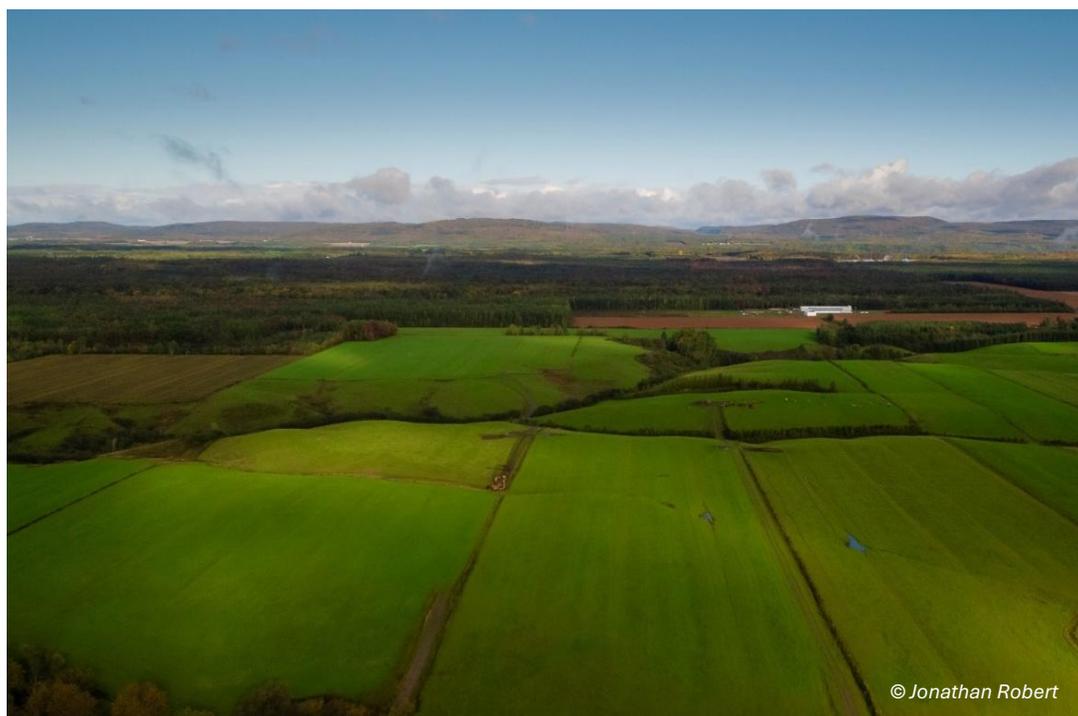
© Jonathan Robert

Une seconde demande d'autorisation à portée collective a été adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la MRC de Portneuf afin de revoir la délimitation de certains îlots résidentiels déstructurés ayant été reconnus dans le cadre de la décision numéro 365499 et de reconnaître de nouveaux îlots. Cette demande, ayant conduit à la décision numéro 413400 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 4 janvier 2019, a notamment permis d'identifier trois nouveaux îlots déstructurés et de revoir la configuration de 34 îlots déstructurés qui avaient été déterminés dans le cadre de la première décision à portée collective numéro 365499. Le Tableau 4 présente le nombre de résidences construites dans les différentes aires d'affectation entre 2013 et 2023.

Tableau 4 : Nombre de résidences construites dans les différentes aires de la zone agricole.

Année	Agricole dynamique	Agricole viable 10 ha	Agricole viable 5 ha	Îlots déstructurés	Vocation particulière	Total
2023	13	5	4	24	20	66
2022	9	3	4	33	8	57
2021	12	5	2	47	26	92
2020	6	0	6	26	13	51
2019	9	7	2	24	8	50
2018	6	2	6	32	22	68
2017	6	5	4	33	3	51
2016	5	6	2	33	1	47
2015	9	8	8	30	2	57
2014	14	3	9	40	0	66
2013	11	6	3	46	0	66

Source : MRC de Portneuf.



3.3.4 Le document complémentaire du SAD

L'atténuation des odeurs

Le document complémentaire au SAD comporte des règles spécifiques, visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs provenant des installations d'élevage, de façon à favoriser une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles ainsi que de la zone agricole. Ces règles consistent notamment à la détermination des distances séparatrices applicables aux installations d'élevage par rapport aux maisons d'habitation, aux immeubles protégés et aux périmètres d'urbanisation.

Le développement de la production porcine

Le document complémentaire intègre également des modalités particulières visant à encadrer et à régir le développement de la production porcine à l'intérieur de la zone agricole. À cette fin, des distances séparatrices spécifiques sont applicables aux établissements d'élevage porcin sur fumier liquide situés à proximité d'un périmètre urbain et une superficie maximale de plancher doit être respectée, laquelle est déterminée selon la catégorie d'élevage. Ces normes devront être revues en fonction des nouvelles exigences prescrites par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE).

Le droit à l'expansion des activités agricoles

Enfin, le document complémentaire intègre des modalités de droits acquis applicables aux installations d'élevage dérogatoires aux distances séparatrices établies en regard d'une habitation voisine. Ces dispositions particulières permettent l'agrandissement ou l'accroissement d'une unité d'élevage au-delà des seuils prescrits à la LPTAA, soit en permettant une augmentation du nombre d'unités animales d'au plus 100, sans que le nombre total d'unités n'excède 300.

3.3.5 Les sites et territoires d'intérêt

La MRC abrite plusieurs sites et territoires d'intérêt : sites d'intérêt esthétique, territoires d'intérêt naturel et esthétique, sites et territoires d'intérêt écologique et sites et territoires d'intérêt historique et culturel. Les corridors routiers et les corridors panoramiques fluviaux connectent la majorité de ces sites.

Les sites et territoires d'intérêt occupant les superficies les plus significatives à l'intérieur de la zone agricole sont les suivants :

- Le Marais-Léon-Provancher situé à Neuville, d'une superficie de 125 hectares (dont 87,7 ha sont reconnus comme aire à vocation particulière au SAD);
- La Tourbière Chute-Panet, située à Saint-Raymond, d'une superficie de 251 hectares (dont 61,2 ha sont reconnus comme aire à vocation particulière au SAD);
- La réserve écologique Jules-Carpentier, située à Pont-Rouge, d'une superficie de 4,67 hectares (reconnue comme aire à vocation particulière au SAD);
- Les corridors routiers et panoramiques suivants, situés à l'intérieur de la zone agricole :
 - Rivière Bras-du-Nord et rang Saguenay;
 - Route 367 et Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf;
 - Route 363 à Saint-Casimir;
 - Route 138 et Chemin du Roy;
 - Rivière Sainte-Anne;
 - Rivière Jacques-Cartier (incluant les terres publiques longeant la rivière dans les villes de Cap-Santé, Donnacona, Neuville et Pont-Rouge).

3.4 Les organismes du milieu voués au soutien et à la promotion du bioalimentaire

La Table de concertation agroalimentaire de Portneuf est fondée en 1995 afin de donner des avis à la MRC dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement. Ce qui devait être un simple comité de consultation a perduré dans le temps et est même devenu, à l'aube de l'an 2000, un organisme dûment enregistré et indépendant. Le mandat de cet organisme est de concerter les intervenants du secteur de l'agroalimentaire, d'élaborer et de développer des projets qui touchent à ce secteur et remplir tout autre mandat qui lui est confié, en lien avec celui-ci. Cette table vise la valorisation et la promotion de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que le développement de ce secteur d'activité par la mise en place de projets collectifs.

En 2007, la Table de concertation tient un premier Sommet de l'alimentation. Sous le titre « De la terre à la table », les quelque 70 personnes réunies ont fait ressortir 4 orientations de développement jugées les plus importantes pour le secteur :

- Le réseautage entre entreprises;
- La transformation alimentaire;
- Les communications;
- Le développement d'une image de marque pour les produits de Portneuf.

La Table a donc travaillé au développement d'une identité visuelle pour les produits de Portneuf et a mis sur pied (officiellement en 2010) l'image de marque et regroupement d'entreprises Portneuf, Culture de saveurs.

Une refonte des critères d'adhésion a été effectuée en 2016. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment ces éléments : les produits de l'entreprise doivent être fabriqués, cultivés ou élevés dans Portneuf. Aussi, parmi ces méthodes de commercialisation de produits, la mise en marché de proximité doit en faire partie.

Auparavant, seuls les producteurs, transformateurs et agrotransformateurs pouvaient devenir membres, et ce sous l'appellation de « Fiers propriétaires Portneuf, Culture de saveurs ». Depuis 2019, une nouvelle catégorie de membres a été ajoutée. Cette catégorie est appelée « Fiers partenaires Portneuf, Culture de saveurs » et s'adresse aux restaurants, boutiques, épicerie et autres entreprises qui mettent en valeur les produits des Fiers propriétaires.

Parmi les éléments marquants de l'évolution de Portneuf, Culture de saveurs, il y a notamment eu la révision de la mission en 2020 : « Faire connaître et reconnaître la MRC de Portneuf en tant que territoire gourmand où l'authenticité et l'expertise de nos artisans se déploient à travers une gamme de produits et d'expériences diversifiés sur toute l'année. En tant que regroupement, nous souhaitons que la convivialité et l'esprit de solidarité des membres servent au plus grand nombre et soient un tremplin pour les nouvelles idées. ».

Les valeurs de Portneuf, Culture de saveurs ont aussi été révisées en 2020 :

- Qualité (des services, des produits, etc.);
- Solidarité (entre les membres et les besoins du milieu);
- Développement durable;
- Convivialité (avec les consommateurs et entre les membres);
- Engagement;
- Fierté;
- Valorisation du territoire.

La coordination de Portneuf, Culture de saveurs se fait conjointement par la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf et la MRC de Portneuf. Divers projets sont développés et le réseautage est un élément fort important. Plusieurs outils ont aussi été déployés pour promouvoir Portneuf, Culture de saveurs et ses membres (site Internet, carte imprimée, infolettre, réseaux sociaux, catalogue S'ENRACINER dans votre menu, etc.).

En 2016, on comptait 25 entreprises membres de Portneuf, Culture de saveurs, comparativement à 63 en 2024.

La Table de concertation agroalimentaire de Portneuf reçoit un soutien actif du MAPAQ. Au cours des dernières années, les agents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui œuvrent à la Direction régionale de la Capitale-Nationale, ont adopté une approche résolument terrain. Il offre en effet de l'accompagnement et des conseils pour les producteurs et les transformateurs en vue de la réalisation de leurs projets de développement et fait également du suivi d'entreprises en démarrage ou en transfert. Les liens entre le MAPAQ et le Service de développement économique de la MRC de Portneuf (autrefois le CLD) ont toujours été solides, les deux organisations se complétant parfaitement en termes de mandats et d'expertises.

Au fil des ans, un réseau de partenaires divers a été tissé pour le soutien et la promotion de l'agriculture et l'agroalimentaire. L'UPA par exemple, dont certains membres siègent à la Table de concertation agroalimentaire, collabore à divers projets collectifs.

3.5 Les leviers de développement du bioalimentaire

L'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis regroupe 13 partenaires provenant du milieu gouvernemental (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / Secrétariat à la Capitale-Nationale / ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), municipal (agglomération de Québec / Communauté métropolitaine de Québec / MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et Portneuf / Ville de Lévis) et agricole (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord). L'objectif de l'Entente est d'intégrer les enjeux communs au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de regrouper les efforts et d'assurer une cohésion des actions prises. Cette entente sectorielle a été mise en place en 2017 et renouvelée en 2020 et en 2023.

Dans le cadre de l'Entente 2023-2025, c'est un montant de 2,5 M\$ qui est consacré à la réalisation des projets découlant des cinq chantiers suivants :

- Le territoire et les activités agricoles;
- La mise en marché des produits régionaux;
- Le Grand Marché de Québec, pôle agroalimentaire régional;
- La relève entrepreneuriale;
- La main-d'œuvre.

Par ailleurs, le réseau Agriconseils met à la disposition des producteurs et des transformateurs une banque de consultants spécialisés dans divers domaines d'expertise et, au besoin, un financement est accordé pour couvrir une partie des frais de consultation. Au niveau du financement des projets, La Financière agricole du Québec, Financement agricole Canada et les institutions bancaires sont des partenaires essentiels. La MRC offre aussi un soutien technique et financier pour les entreprises.



© Amy Gagnon

4. L'encadrement réglementaire



© Denis Baribault

4.1 Le règlement sur les exploitations agricoles

Les entreprises agricoles de la MRC de Portneuf évoluent dans un environnement ayant des contraintes légales qui encadrent le développement de leurs activités et de leurs entreprises. Les règlements encadrant les pratiques agricoles découlent de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les principaux étant le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). À ceux-ci s'ajoute, depuis quelques années, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) venant préciser quelles activités sont soumises à une autorisation ministérielle, admissibles à une déclaration de conformité ou exemptées de celle-ci. S'ajoutent également les différents codes de pratiques élaborés par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Finalement, depuis le 1^{er} mars 2022, la pratique de l'agriculture dans le littoral des lacs et des cours d'eau est encadrée par un régime transitoire mis en œuvre à travers plusieurs règlements. La présente section vise à illustrer l'impact de ces réglementations sur le développement de l'agriculture dans la MRC de Portneuf.

Le règlement sur les exploitations agricoles a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités agricoles. Le REA régit principalement les ouvrages de stockage des déjections animales et l'épandage de celles-ci.

Le REA exige que les producteurs agricoles produisent certains documents tels que des bilans de phosphore, un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), un rapport de caractérisation des déjections animales ou des recommandations d'amas de fumier solide au champ.

Le territoire de la MRC est bien couvert par différentes organisations qui offrent des services professionnels en agroenvironnement, notamment des clubs-conseils, des coopératives agricoles, des entreprises privées (fournisseurs d'intrants) et des consultants autonomes.

La MRC bénéficie également d'un autre point positif pour le développement de son agriculture. En effet, celle-ci ne comprend aucune municipalité comptant un bassin versant dégradé en surplus de phosphore (annexes II et III du REA), ce qui fait en sorte que les entreprises agricoles n'ont aucune contrainte à l'égard de l'augmentation des superficies en culture.

4.2 Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté le 14 août 2014 et modifié le 31 décembre 2020, vise à favoriser la protection des eaux souterraines et de surface destinées à la consommation humaine. Le règlement soumet certaines entreprises agricoles à des exigences lorsqu'elles exploitent des superficies qui regroupent les aires de protection des ouvrages de captage d'eaux municipaux. Ces exigences sont modulées en fonction des résultats de qualité de l'eau, notamment sur leur teneur en nitrate et en nitrite et sur le degré de vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine. L'évaluation de cette vulnérabilité fait appel au calcul de l'indice DRASTIC qui tient compte de sept variables, entre autres le type de sol en surface et la profondeur de la nappe d'eau à partir de la surface du sol. Le RPEP classe la vulnérabilité selon les trois niveaux suivants : faible (DRASTIC inférieur ou égal à 100), moyen (DRASTIC inférieur à 180) et élevé (DRASTIC supérieur à 180).

4.3 Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement vise à préciser l'encadrement des activités soumises à une autorisation ministérielle, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Depuis l'avènement du REAFIE, la production d'une déclaration de conformité ou d'une demande d'autorisation ministérielle pour certaines activités de nature agricole est désormais encadrée par ce dernier plutôt que par le REA. Notamment, le REAFIE précise la nature de l'autorisation requise, selon différentes situations, pour la production de végétaux non aquatiques et de champignons en serre, l'implantation et l'exploitation d'un lieu d'élevage, l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un lieu d'élevage, l'acériculture, le lavage des fruits et légumes ainsi que les sites d'étangs de pêche et les sites aquacoles.

4.4 Les codes de pratiques en matière de bien-être animal

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage élabore des codes de pratiques en matière de bien-être animal destinés aux éleveurs (porcs, volailles, bovins laitiers et de boucherie, producteurs d'œufs, chèvres, moutons). Ces codes sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale pour encadrer les conditions d'élevage. Depuis 2016, plusieurs codes de pratiques ont été publiés :

- Bovins laitiers, 2023;
- Chèvres, 2022;
- Lapins, 2018 et évaluation quinquennale 2023;
- Veaux lourds, 2017 et évaluation quinquennale 2022.

De nouveaux codes de pratiques pour le soin et la manipulation sont aussi en cours depuis 2023 pour ces productions de :

- Porcs;
- Bovins de boucherie;
- Moutons;
- Poulettes et pondeuses;
- Poulets, dindons et reproducteurs.

La révision de ces nouveaux codes de pratiques pour le soin et la manipulation devrait débuter en 2023 ou 2024, selon les productions. Ceux-ci établissent des exigences (superficies minimales de plancher, dimensions minimales des enclos et des cages) pour s'assurer que les systèmes de logement offrent suffisamment d'espace pour les animaux.

Ces codes de pratiques ont des impacts importants pour les producteurs et pour le milieu agricole. Le nouveau code de pratiques pour la production porcine aura certainement un impact sur le schéma d'aménagement et de développement. D'ailleurs, le code de pratiques pour les bovins laitiers mentionne :

À compter du 1^{er} avril 2027, les vaches ne devront plus être attachées continuellement durant tout leur cycle de production (d'un vêlage à l'autre) — elles devront avoir des possibilités suffisamment fréquentes de se mouvoir librement pour favoriser leur bien-être.

Les étables nouvellement construites doivent permettre quotidiennement une liberté de mouvement sans attache et des interactions sociales, à l'année.

Cette exigence affectera un grand nombre de producteurs agricoles qui devront moderniser leurs bâtiments afin de respecter ces nouvelles exigences. Ces modifications entraîneront des coûts supplémentaires élevés pour les producteurs et pourraient avoir un impact sur la viabilité des entreprises ne pouvant s'y conformer.

4.5 Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

Depuis le 1^{er} mars 2022, le régime transitoire établit de nouvelles règles pour toutes les interventions en zones inondables, en rives et en littoral et pour les activités agricoles en littoral. La culture est désormais interdite dans le littoral et dans la bande de trois mètres de celui-ci sauf dans les cas où la superficie est admissible à une déclaration de conformité. Cette nouvelle réglementation peut avoir un impact sur les superficies cultivables des entreprises agricoles ou sur la façon dont celles-ci pratiquent l'agriculture à l'intérieur de ces superficies. Elle a également un impact sur les possibilités d'accroissement des superficies cultivables puisque pour être admissible à une déclaration de conformité, une superficie ne peut être déboisée et ne doit pas présenter de végétations ligneuses, comme une friche, peu importe leur stade de croissance, leur taille ou leur abondance relative. Cette nouvelle réglementation peut réduire considérablement la superficie cultivable particulièrement pour les terres cultivables localisées à proximité de cours d'eau ou de lacs ayant des zones inondables importantes.

Un régime permanent a été adopté le 13 juin 2025 et les nouveaux règlements qui y sont associés entreront en vigueur à partir du 1^{er} mars 2026. La consultation sur le projet de modernisation du cadre réglementaire était en cours jusqu'en octobre 2024. Une nouvelle cartographie des zones inondables liées à ce nouveau cadre réglementaire sera réalisée au cours des prochaines années et pourra avoir un impact important sur les activités agricoles identifiées dans celle-ci.

PARTIE II – Portrait détaillé du territoire et des activités bioalimentaires



Faits saillants

Caractéristiques de la zone agricole

- Une portion significative de la zone agricole est formée de dépôts fluvio-marins de type sableux. Ces sols sont très bien drainés et bien adaptés à la culture maraîchère, notamment la pomme de terre.
- Dans la partie sud des villes de Cap-Santé, Donnacona et Neuville, on retrouve des sols de type loam argileux. À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures, telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).
- De façon générale, les sols à texture grossière sont occupés par les cultures maraîchères, principalement dans la partie est de la MRC, alors que les sols à texture plus fine (loam argileux) sont occupés par de grandes cultures (partie ouest).
- Les attributs agricoles et ruraux du territoire portneuvois ont acquis, avec le temps, un caractère identitaire.
- Plus de la moitié (55 %) de la superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf est en exploitation. La superficie exploitée inclut les locations, les érablières et les terres en culture.
- Une proportion de 32 % de la zone agricole est cultivée.

Les activités et les entreprises agricoles

- Avec 424 fermes en 2024, la MRC de Portneuf est celle comportant le plus grand nombre d'entreprises agricoles de la Capitale-Nationale (40 % des fermes).
- Portneuf se distingue par la diversité des entreprises agricoles et de leurs productions. La production laitière domine en termes de quantité de fermes dans la grande majorité des municipalités.
- 57 % des fermes ont déclaré tirer leur principal revenu de la production végétale en 2023, comparativement à 43 % des fermes qui tiraient leur principal revenu de la production animale.
- Les grandes cultures et la production maraîchère occupent des superficies appréciables de la zone agricole et dans les secteurs forestiers du territoire, l'acériculture est très présente.

Les productions végétales

- La superficie en grandes cultures (céréales, protéagineuses, fourrages) représente 52 % de la superficie totale cultivée dans la MRC.
- Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Casimir, Cap-Santé et Saint-Ubalde abritent 53 % des entreprises productrices de céréales et de cultures annuelles.
- Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde présentent les superficies en érablières les plus importantes par rapport à la superficie totale cultivée sur leur territoire.
- Sept municipalités cumulent 97 % des superficies en légumes : Neuville, Pont-Rouge, Saint-Alban, Sainte-Christine-d’Auvergne, Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Ubalde.
- Trois municipalités abritent 70 % des entreprises en productions fruitières : Neuville, Pont-Rouge et Deschambault-Grondines. Vingt-cinq pour cent (25 %) de ces superficies sont situées à Pont-Rouge.
- Le territoire agricole de Portneuf possède une grande diversité de productions végétales dites non traditionnelles (bleuets nains, arbres de Noël, fines herbes, vignes, etc.).

Les productions animales

- La production laitière représente près de 46 % de toutes les fermes en production animale et 53 % de l’ensemble des unités animales du territoire de la MRC.
- Selon les données du MAPAQ, pour la période de 2010 à 2023, Portneuf a perdu 46 fermes laitières.
- La production de bovins de boucherie représente 24 % de toutes les fermes en production animale et 18 % de l’ensemble des unités animales du territoire de la MRC.

L'agriculture biologique et l'acériculture

- La MRC de Portneuf compte près de 50 % des entreprises biologiques certifiées du territoire de la Capitale-Nationale. Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde accueillent 48 % des entreprises biologiques certifiées de la MRC de Portneuf.
- La MRC de Portneuf compte plusieurs érablières localisées pour la plupart à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- Trente pour cent (30 %) des entreprises agricoles de la MRC de Portneuf exploitent une érablière en 2023.
- La MRC de Portneuf possède le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale.

La location des terres et les revenus agricoles

- Selon les données du MAPAQ de 2023, près du tiers (32,8 %) des terres agricoles exploitées de la MRC de Portneuf sont louées par un exploitant.
- Les données sur les revenus agricoles par type de production montrent une diminution des revenus agricoles depuis 2010, principalement liée à la diminution des revenus en production végétale. En effet, alors que les revenus des productions animales ont augmenté de 9 %, ceux des productions végétales ont diminué de 33 %.

Les aspects socio-économiques de l'agriculture

- Les principaux produits transformés sont les produits de l'érable.
- Trente-huit (38) entreprises de la MRC vendent leurs produits dans l'un des quatre marchés publics de la MRC, ou l'un des marchés de Noël.
- Bon nombre de producteurs maraîchers privilégient la vente directe à la ferme. Le nombre de kiosques à la ferme a augmenté de 2010 à 2023, passant de 61 à 74 kiosques.
- Neuville possède la plus grande concentration de kiosques à la ferme, particulièrement situés le long du Chemin du Roy (la route 138).
- Le nombre d'entreprises offrant des abonnements de paniers est passé de 5 à 18 et inclut non seulement des entreprises en production maraîchère ou fruitière, mais aussi en production bovine, caprine et d'œufs.
- Dix-neuf (19) entreprises offraient des services d'autocueillette dans la MRC, principalement à Neuville, Pont-Rouge et Deschambault-Grondines.
- L'initiative Portneuf, Culture de saveurs mettant en valeur les entreprises et produits bioalimentaires de la MRC connaît un véritable succès. En 2024, l'initiative regroupe 53 membres Fiers producteurs et 10 membres Fiers partenaires.
- La création d'un Pôle gourmand à Deschambault-Grondines permet de promouvoir cette municipalité comme destination gourmande, unique et authentique.
- Un engouement pour des alcools locaux est présent dans la MRC de Portneuf. En 2024, on dénombrait cinq microbrasseries, une cidrerie, un vignoble et une distillerie en opération.
- Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité de l'agriculture représente un enjeu de premier ordre.

1. Les caractéristiques du territoire bioalimentaire



© Denis Baribault

1.1 Caractéristiques générales du territoire agricole

Située dans la partie méridionale du territoire, la zone agricole recouvre environ le quart de l'ensemble du territoire de la MRC, soit 1 085 km².

Le territoire agricole est très diversifié tant sur le plan du relief que de l'utilisation du sol et du potentiel agricole. Le dynamisme de l'activité agricole varie donc considérablement selon les parties du territoire, entraînant une caractérisation multiple et variée.

Certains secteurs se démarquent par une utilisation agricole intensive et un paysage très homogène alors que d'autres se distinguent par un faible potentiel agricole et un paysage forestier largement dominant. D'autres secteurs se caractérisent par des espaces agricoles et forestiers entrecoupés les uns les autres et par un potentiel agricole variable. Certains endroits se différencient par une utilisation polyvalente du territoire ponctuée de nombreuses utilisations résidentielles et de villégiature, de terres en friche, d'espaces récréatifs, de sablières et autres utilisations diverses. Enfin, les superficies cultivées occupent environ 37 % du territoire assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* alors que la forêt en recouvre environ 57 %.

1.1.1 Régions physiographiques et topographie

Le territoire agricole de la MRC correspond à la majeure partie des espaces situés au sud de la MRC, soit le territoire correspondant aux régions physiographiques des basses-terres du Saint-Laurent et des Laurentides méridionales (Figure 7). Une proportion de 93 % de la zone agricole se situe dans les basses-terres et 7 % dans les Laurentides méridionales.

L'altitude des basses-terres du Saint-Laurent, plaine au relief plat à ondulé, peut atteindre un maximum d'environ 100 m aux limites nord-ouest (Saint-Thuribe et Saint-Alban), 150 m aux limites nord-est (Saint-Raymond) et un minimum de 10 m près du fleuve. Cette région physiographique est constituée principalement de sédiments provenant de la mer de Champlain et son relief est entaillé de rivières et de ravins, ainsi que de cicatrices de glissements de terrain et de coulées. Ces dépressions atteignent généralement de 8 m à 20 m, mais elles peuvent excéder 40 m par endroits.⁶



⁶ Site Internet de la CAPSA.

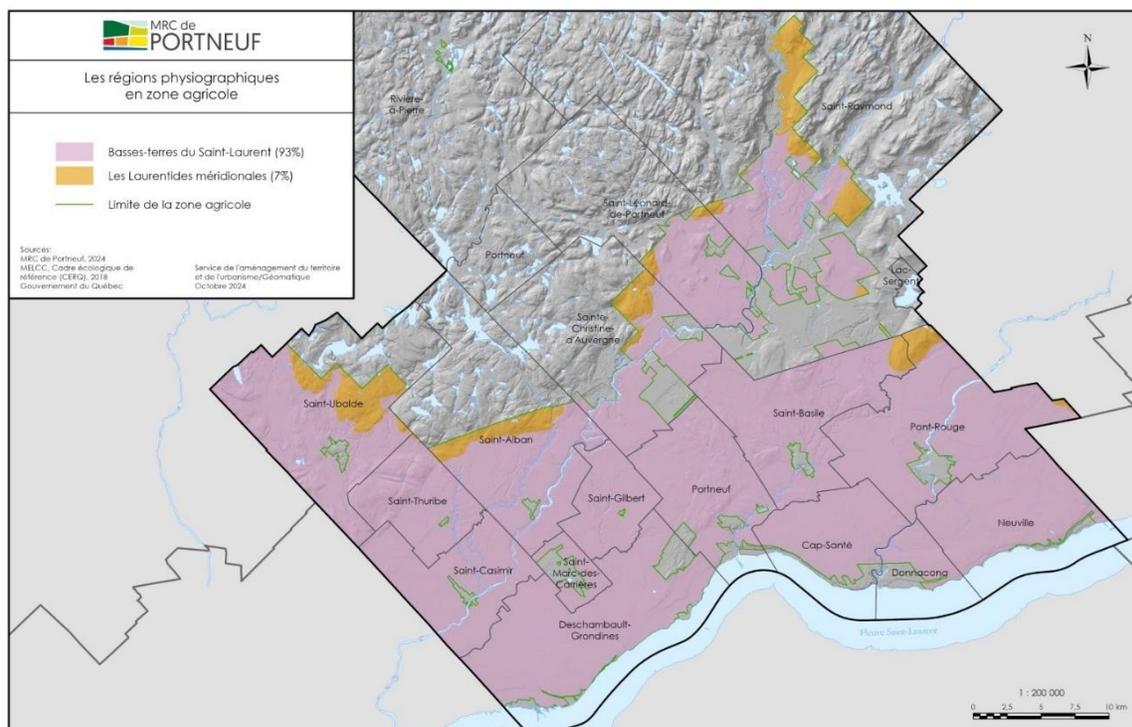


Figure 7 : Régions physiographiques en zone agricole.

La topographie des Laurentides méridionales est constituée de collines rocheuses isolées par un réseau de vallées. Ce secteur se caractérise par un relief très accidenté et des pentes généralement très raides; on y retrouve donc des rivières agitées ainsi que de nombreuses chutes et cascades. L'altitude des sommets passe de 500 m dans la partie sud des collines à 900 m au nord du territoire.⁷

1.1.2 Climat et changements climatiques

Le climat de Portneuf diffère selon la proximité du fleuve Saint-Laurent et l'altitude des terres, mais de façon générale, celui-ci est de type continental, en général humide et tempéré.⁸ À l'intérieur de la zone agricole, le climat varie selon que l'on se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent ou les hautes-terres laurentiennes. Ainsi, on remarquera une différence appréciable entre les températures observées aux stations météorologiques situées en bordure du fleuve Saint-Laurent (moyennes annuelles de 5,1 °C pour Donnacona et 4,9 °C pour Deschambault) comparativement à celles observées à la station météorologique de Saint-Alban, qui se situe approximativement à la jonction des basses-terres et des hautes-terres (moyenne annuelle de 4,7 °C).⁹ Des différences sont également remarquées en ce qui concerne la période sans gel qui variait de 137 jours à Donnacona à 123 jours à Saint-Alban en 2016.

⁷ Site Internet de la CAPSA.

⁸ MRC de Portneuf, *Bases biophysiques, Portrait de la Municipalité régionale de comté de Portneuf*, 1985.

⁹ Environnement Canada, Normales climatiques canadiennes de 1981-2010.

Selon les données recueillies sur le site Internet www.agrometeo.org, les données suivantes décrivent la tendance moyenne du climat entre 2006 et 2016 :

- Longueur moyenne de la saison de croissance ($T_{moy} > \text{ou} = 5,5 \text{ } ^\circ\text{C}$) : 183 à 199 jours;
- Dernier gel printanier : 11 au 23 mai;
- Premier gel automnal : 20 septembre au 5 octobre.

La Figure 8 (page suivante) illustre les unités thermiques « maïs » en zone agricole sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2013. L'unité thermique maïs (UTM) est un autre indicateur de productivité et permet de caractériser le potentiel climatique pour la culture de maïs. Les unités thermiques maïs varient de 2 150 à 2 450 à l'intérieur de la zone agricole de la MRC de Portneuf. C'est à Donnacona où le nombre d'unités thermiques maïs est le plus élevé. Avec les changements climatiques, les modèles prévoient une augmentation des UTM pour l'ensemble du territoire pouvant varier de 400 à 800 UTM de plus.

Le Tableau 5 présente quelques données liées aux degrés-jour de croissance et aux précipitations à partir des informations recueillies par deux stations météorologiques d'Environnement Canada : Donnacona et Saint-Alban.

Ces données indiquent que toutes les cultures pratiquées au Québec peuvent être produites dans l'ensemble de la MRC de Portneuf, sauf peut-être le maïs-grain dans la partie la plus au nord de son territoire agricole.

Tableau 5 : Moyennes météorologiques, 1981-2010.

Donnée	Donnacona	Saint-Alban
Degré-jour de croissance supérieur à 0 °C	2 958	2 882
Degré-jour de croissance supérieur à 5 °C	1 869	1 804
Précipitations de neige (mm)	928	924
Précipitations de pluie (mm)	240	211
Précipitations totales (mm)	1 168	1 135
Jours avec une température supérieure à 0 °C	196	185

Source : Environnement Canada.

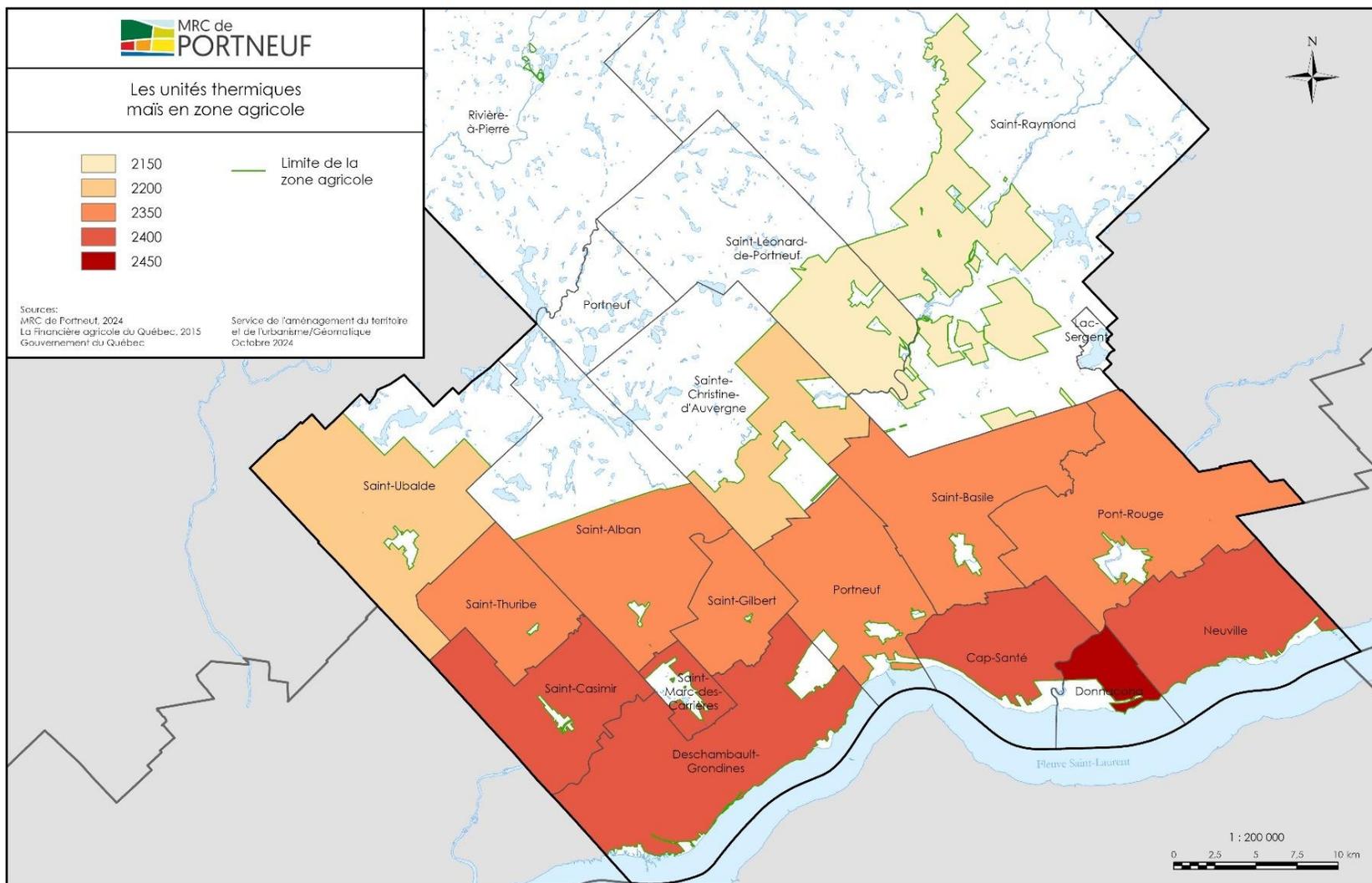


Figure 8 : Unités thermiques maïs en zone agricole.

Les changements climatiques, causés par une hausse des émissions de gaz à effet de serre, entraîneront des répercussions importantes sur le climat. D'ailleurs, leurs impacts commencent déjà à se faire ressentir. La mise à jour du PDTAB a permis de constater une hausse de la température moyenne annuelle de 0,5 °C pour Donnacona, 0,4 °C pour Deschambault et 0,6 °C pour Saint-Alban.

Selon www.donneesclimatiques.ca, pour le secteur où se trouve Portneuf et selon le scénario d'émissions élevé, les impacts des changements climatiques seraient les suivants :

- La température annuelle moyenne entre 1971 et 2000 était de 3,8 °C. Pour la période 2021-2050, il est prévu que cette moyenne augmente à 6,2 °C. Pour la période 2051 à 2080, et pour les 30 dernières années du siècle, les projections sont respectivement de 8,3 °C et 9,9 °C.
- Les précipitations annuelles moyennes entre 1971 et 2000 étaient de 1 192 mm. Le changement projeté est une hausse de 12 % pour la période 2051 à 2080 et de 15 % pour les 30 dernières années de ce siècle.

Ensuite, selon www.atlasclimatique.ca ainsi que les projections 2050 du programme Agriclimat pour le futur, on peut s'attendre aux différences suivantes entre la période 1976-2005 et 2021-2050 :

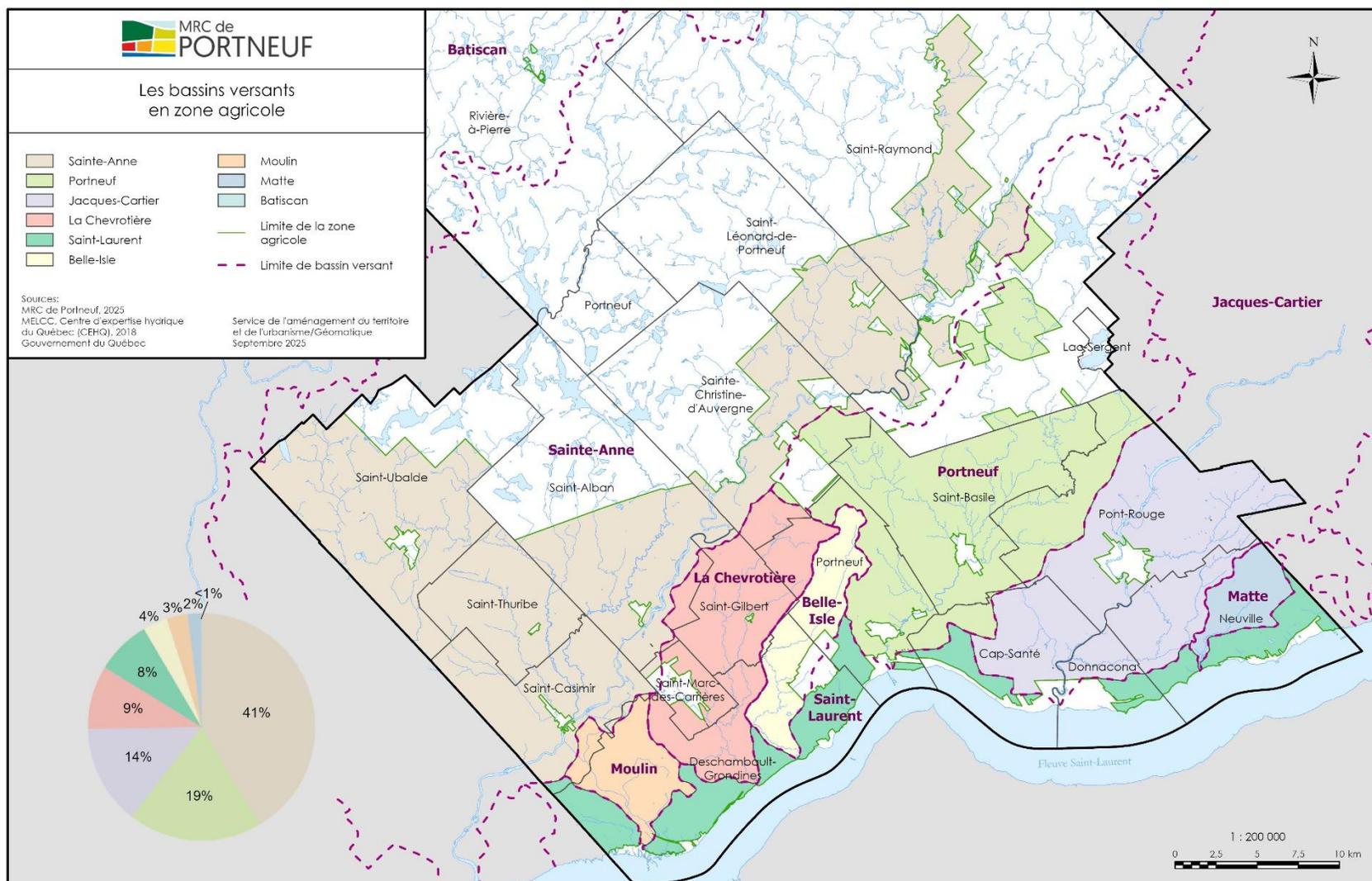
- Augmentation de 25,6 jours d'été par année (jours avec température supérieure à 25 °C);
- Augmentation de la température annuelle de 2,8 °C;
- Diminution de 15,7 jours de gel par année (jours où la température de l'air ne dépasse pas 0 °C);
- Augmentation de 24,3 jours de la saison sans gel;
- Une augmentation de 611,4 d'unités thermiques de maïs;
- Augmentation des précipitations totales annuelles de 86 mm.

1.1.3 Réseau hydrographique et eaux souterraines

Les bassins versants en zone agricole

La Figure 9 illustre le réseau hydrographique de la zone agricole, lequel se compose pour l'essentiel des bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et Jacques-Cartier. Les cours d'eau compris à l'intérieur de ces bassins versants se déversent dans le fleuve Saint-Laurent qui longe le territoire de la MRC sur environ 50 km. L'exutoire de la rivière Sainte-Anne se situe à l'extérieur de la MRC de Portneuf.

Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne est celui qui occupe la plus grande superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf. Il draine la majeure partie des eaux de la MRC et occupe 41 % des terres situées en zone agricole. Ses tributaires sont les rivières Charest, Blanche et Noire. Le Tableau 6 présente la superficie des bassins versants situés en zone agricole ainsi que la portion qu'ils y occupent.



Deux organismes de bassins versants sont actifs sur le territoire agricole de la MRC. Il s'agit de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) et de la CAPSA dont la zone d'intervention correspond aux bassins versants des rivières Sainte-Anne, Portneuf et La Chevrotière.

Tableau 6 : Superficie des bassins versants de la zone agricole.

Nom du bassin versant	Superficie dans la MRC		Superficie en zone agricole	
	(ha)	(ha)	(ha)	(%)
Sainte-Anne	171 331	44 792		41 %
Portneuf	32 717	20 678		19 %
Jacques-Cartier	17 856	15 332		14 %
La Chevrotière	10 305	9806		9 %
Saint-Laurent	10 239	8374		8 %
Belle-Isle	4 199	3818		4 %
Moulin	3 261	3253		3 %
Matte	2 047	2047		2 %
Batiscan	139 826	50		< 1 %

Source : MRC de Portneuf.

Les puits d'alimentation en eau potable et leurs aires de protection

La MRC compte 46 ouvrages de captage d'eau souterraine sur son territoire et 19 prises d'eau de surface. Les principaux ouvrages de captage municipal d'eau souterraine ainsi que leurs aires d'alimentation et de protection sont illustrés à la Figure 10 (page suivante). Les deux tiers de ces ouvrages de captage d'eau souterraine sont situés à l'intérieur de la zone agricole.

La vulnérabilité des eaux souterraines

La majorité des puits privés et publics sur le territoire de la MRC révèlent une classe de vulnérabilité moyenne (DRASTIC 129 à 159), ce qui a pour effet d'imposer certaines restrictions aux activités agricoles.

Comme illustré sur la Figure 11, qui fait état de la vulnérabilité des aquifères de la MRC de Portneuf, les zones les plus sensibles correspondent aux endroits où sont situés les types de sols les plus filtrants. De bons exemples à cet égard sont les municipalités de Pont-Rouge et de Saint-Ubalde, qui sont caractérisées par la présence de la série de sols sable Morin.

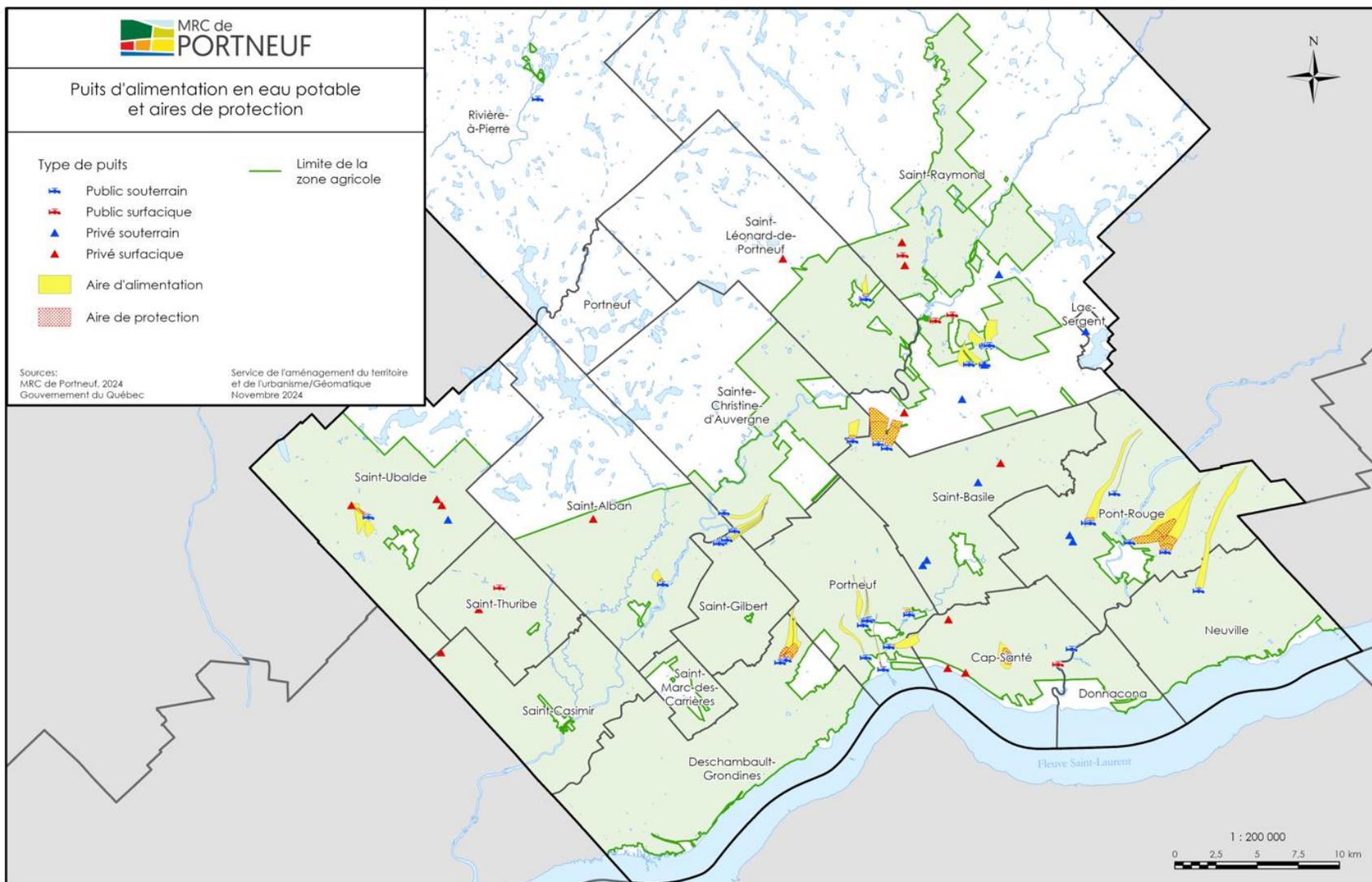


Figure 10 : Puits d'alimentation en eau potable et aires de protection.

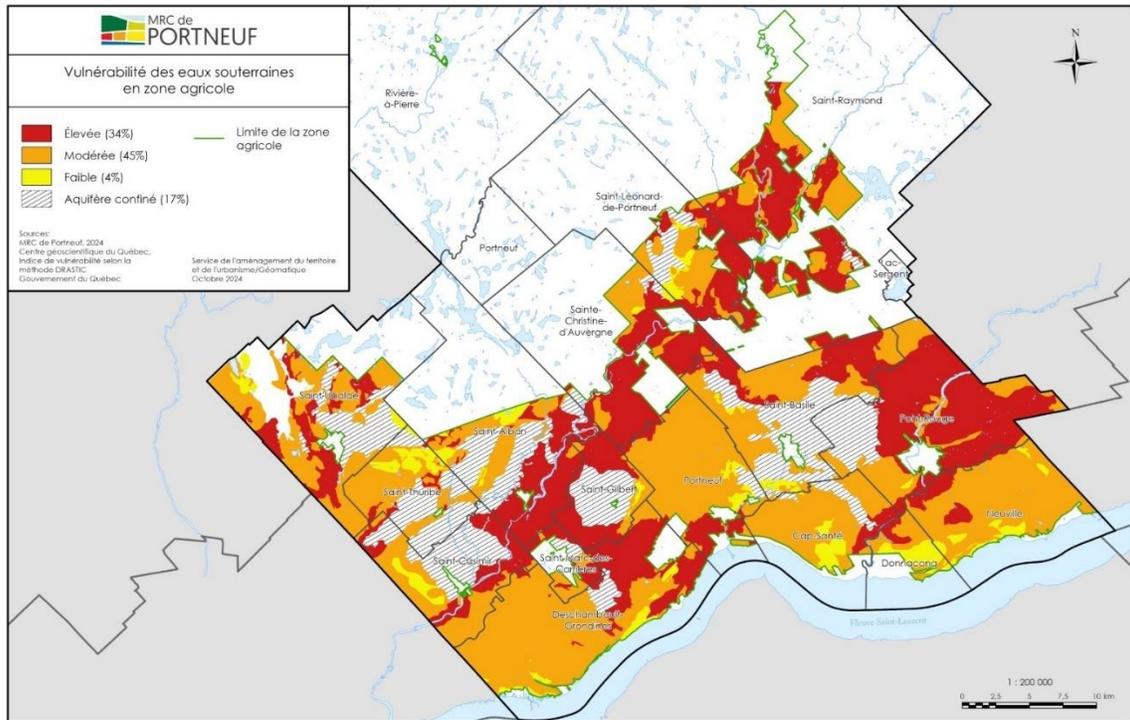


Figure 11 : Vulnérabilité des eaux souterraines en zone agricole.

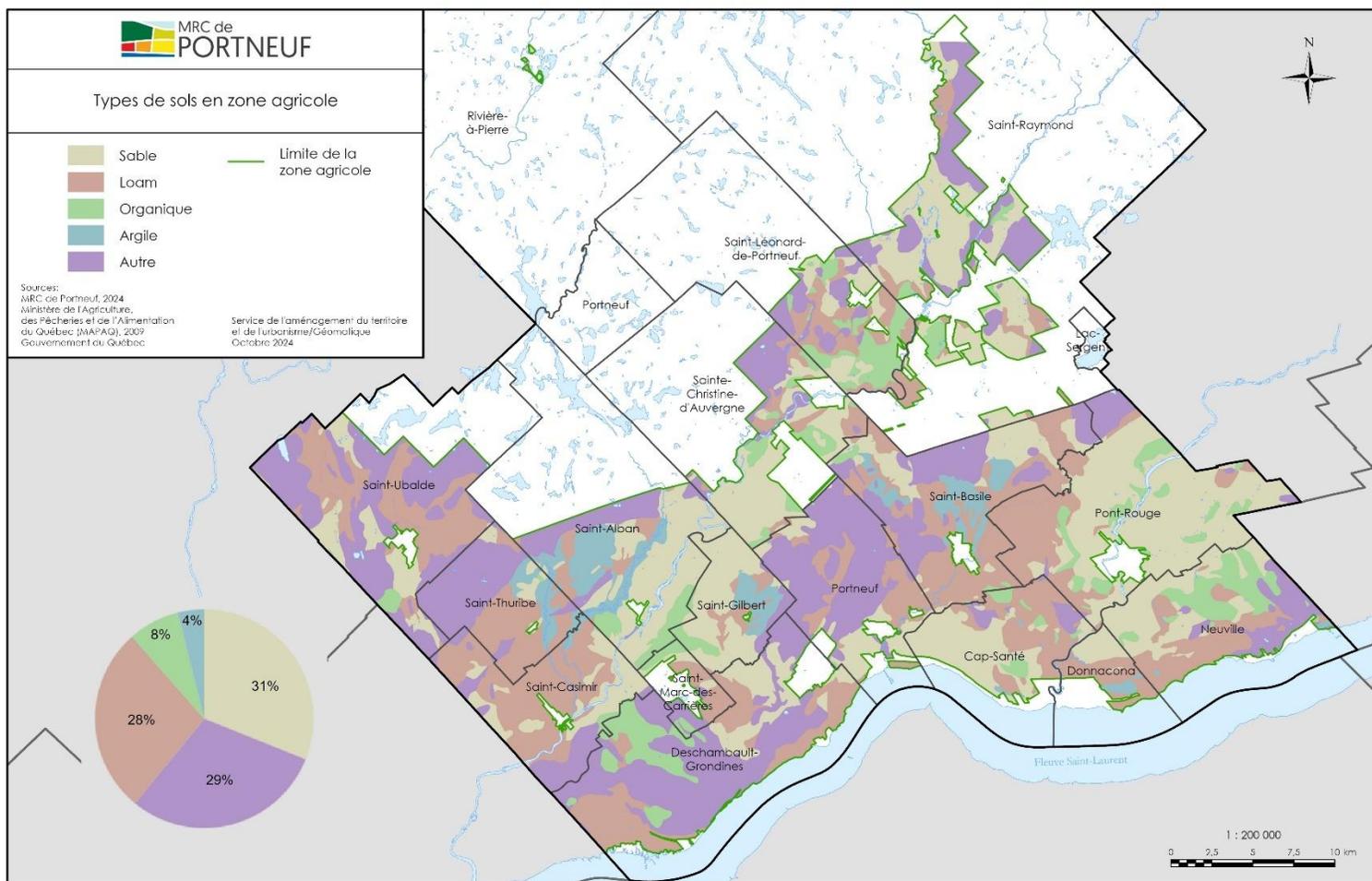
1.1.4 Pédologie et potentiel agricole

La caractérisation générale des sols

La Figure 12 (page suivante) illustre les types de sols regroupés selon les catégories prédominantes sur le territoire. Les regroupements sont les suivants : sable, loam, argile, organique, autres.



© Jonathan Robert



Note : La catégorie « Autres » comprend les types de sols suivants : affleurement rocheux, à texture variable, terrain Famington, pavage de cailloux, terrain Saint-Colomban.

Le potentiel des sols

L'Inventaire des terres du Canada est un inventaire complet et pluridisciplinaire des terres rurales du Canada, couvrant plus de 2,5 millions de kilomètres carrés de terres et d'eau. Le potentiel des terres pour l'agriculture, la foresterie, les loisirs, la faune (les ongulés et la sauvagine) y est cartographié. Sept classes sont utilisées pour coter le potentiel agricole des terres. Les terres de la classe 1 ont la cote la plus élevée et celles de la classe 7 offrent les plus faibles possibilités pour soutenir des activités agricoles. Des sous-classes servent à identifier des facteurs de limitation précis pour chaque classe.

Le tableau suivant présente une description des différentes classes¹⁰ :

Classes	Description
Classe 1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.
Classe 2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.
Classe 3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
Classe 4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.
Classe 5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.
Classe 6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.
Classe 7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.
Classe 0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel).

La carte suivante (Figure 13) présente le potentiel agricole des sols selon l'inventaire des terres du Canada (ITC – potentiel ARDA). On y constate que près de 65 % des terres situées en zone agricole protégée présentent des propriétés favorables à l'agriculture (classes 1 à 4). En effet, bien que les classes 3 à 4 puissent présenter des limitations, elles peuvent généralement être améliorées par les pratiques culturales, comme le drainage, et sont habituellement considérées comme de bonnes qualités agricoles.

¹⁰ Source : <https://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html>

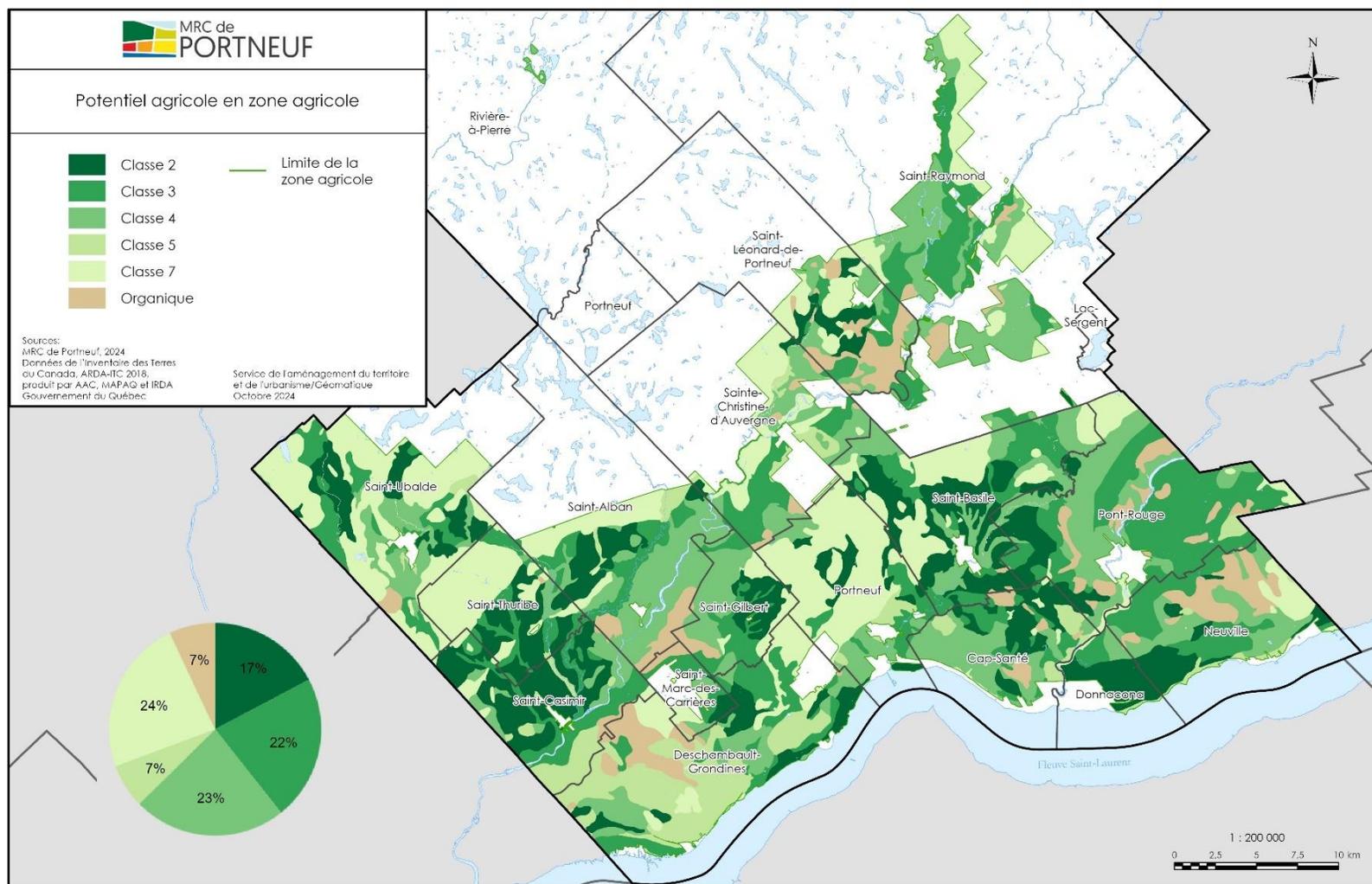


Figure 13 : Potentiel des sols en zone agricole.

La caractérisation détaillée des sols

La caractérisation détaillée des sols de la zone agricole est basée sur la carte intitulée « Description de la pédologie sur le territoire de la MRC de Portneuf » insérée à l'Annexe B du présent document. Cette carte pédologique de la MRC de Portneuf montre qu'une portion significative de la zone agricole est formée de **dépôts fluvio-marins de type sableux**. Ces séries de sable sont largement répandues dans les villes de Pont-Rouge, Neuville, Donnacona et Cap-Santé, ainsi que sur une large bande longeant la rivière Sainte-Anne. Ces sols sont très bien drainés et bien adaptés à la culture maraîchère, notamment la pomme de terre.

L'examen de la Figure 14 (page suivante) illustrant les cultures assurées en zone agricole dans la MRC permet de constater que les cultures maraîchères sont surtout localisées dans la ville de Pont-Rouge, au sud de Saint-Raymond. La carte des potentiels des sols (ARDA) (Figure 13) classe ces sols dans les catégories 3 et 4, avec des facteurs limitatifs allant de sérieux à très graves, surtout liés à leur basse fertilité (F), ce qui, selon cette référence, peut restreindre la gamme de cultures. Ces sols sont généralement occupés par la culture de pomme de terre et offrent une très bonne productivité à la suite de travaux ayant corrigé leur fertilité.

Dans la partie sud des villes de Cap-Santé, Donnacona et Neuville, on retrouve des sols de type **loam argileux**. Dans la région, ces sols sont classés dans les catégories 3 et 4 et comportent des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) ainsi qu'à leur mauvais drainage (W). À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont toutefois très bien adaptés aux grandes cultures telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).



La partie de la zone agricole située à l'extrême ouest de la MRC, qui englobe le secteur nord de Saint-Casimir ainsi que les municipalités de Saint-Alban, Saint-Thuribe, Saint-Basile et Saint-Gilbert, est surtout constituée **d'argile et de loam argileux**. Ces sols sont classés dans les catégories 2 et 3, avec des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) et à leur mauvais drainage (W). À la suite de travaux ayant amélioré leur drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola). D'ailleurs, la carte décrivant les cultures sur le territoire de la MRC de Portneuf (Figure 14) illustre une forte présence des productions de soya, maïs et fourrages.

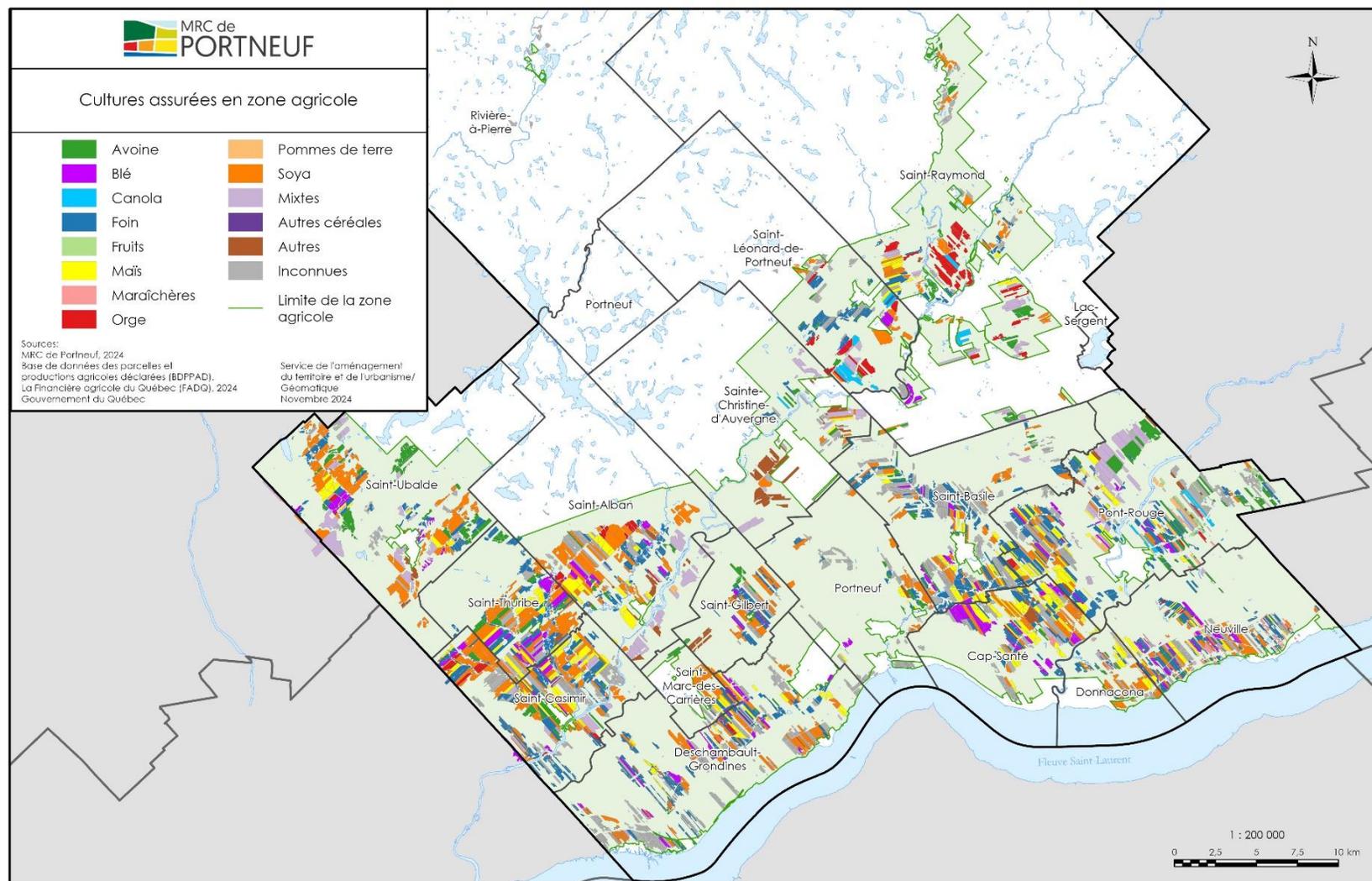
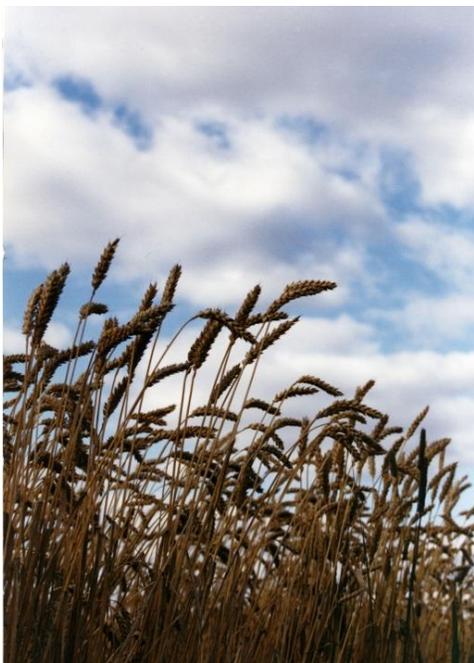


Figure 14 : Cultures assurées en zone agricole en 2024.



Dans les secteurs de Saint-Basile, Saint-Marc-des-Carières, Deschambault, Saint-Casimir et Saint-Ubalde, on retrouve des sols de texture allant du **loam au loam argileux**. Ces sols sont classés dans les catégories 2 et 3, avec des facteurs limitatifs liés à leur faible perméabilité (D) et à leur mauvais drainage (W). Toutefois, à la suite de travaux visant l'amélioration du drainage, ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).

Le secteur de Saint-Ubalde est composé à la fois de **sols légers**, comme les séries sable loameux Saint-Thomas et sable fin Ivry, et de **sols limoneux**, comme la série loam Pontiac. Ce secteur est propice à la culture maraîchère dans les portions de sols légers et aux grandes cultures, dans les endroits de sols plus lourds. Ces données sont cohérentes avec ce que propose la carte décrivant les cultures sur le territoire de la MRC de Portneuf.

La série de sols Saint-Faustin, présente dans la région de Deschambault-Grondines, est caractérisée par des sols de texture de **loam sableux fin, graveleux et caillouteux**. Ces sols sont classés dans les catégories 5 et 7, avec des facteurs limitatifs très sérieux, surtout liés à la présence de roc solide. Toutefois, le roc gisant à plus d'un mètre de profondeur n'est pas jugé nuisible à l'agriculture. Ces sols sont très bien adaptés aux grandes cultures telles que les fourrages, les céréales, le maïs et les oléagineux (soya, canola).

Dans une partie significative de la ville de Portneuf, certains secteurs de Saint-Ubalde ainsi que la partie ouest de Saint-Thuribe, on retrouve les **terrains Saint-Colomban**. Ceux-ci s'identifient à un complexe de terrains issus de tills reposant en couverture mince sur le roc. Ces matériaux de tills glaciaires dérivent de roches précambriennes, principalement le granite, le gneiss et l'anorthosite. Cette association naturelle de terrains comprend aussi des sols parfois plus épais, mais très caillouteux, des affleurements rocheux, des accumulations tourbeuses localisées dans les dépressions intercollines et des bas-fonds le long des cours d'eau et des lacs. Le rapport pédologique qualifie les terrains Saint-Colomban comme peu propices ou impropres à l'agriculture. Ces sols sont classés dans la catégorie 7, avec des facteurs limitatifs qui n'offrent aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent. De façon générale, ces superficies sont occupées par la forêt.

Finalement, le secteur nord des villes de Neuville et de Saint-Marc-des-Carières est caractérisé par la présence de terres noires. Celles-ci sont, pour la plupart, bien décomposées et occupent de petits bassins à l'intérieur des terres. Souffrant d'égouttement déficient, elles ne sont pas actuellement utilisées à des fins agricoles : elles sont généralement peuplées de résineux.

Les principales séries de sols de la MRC de Portneuf

Le Tableau 7 présente la superficie et l'occupation relative des **principales séries de sols** de la MRC de Portneuf. On remarque que la série « Sable Morin » est très largement répandue, avec 11 % de la superficie totale cartographiée (11 884 ha). Les terrains Saint-Colomban occupent 18 % du territoire cartographié. Cette série de sols correspond à un complexe de terrains très accidentés formés sur tills. Ils sont généralement impropres aux cultures.

Tableau 7 : Superficie et portion occupée par les principales séries de sols en zone agricole.

Série de sols	Superficie occupée dans la zone agricole (ha)	Portion dans la zone agricole (%)
Sable Morin	11 884	11
Sable Saint-Samuel	3 421	3
Sable Upland	5 140	5
Sable loameux Saint-Thomas	776	1
Sable fin Ivry	697	1
Loam Pontiac	4 069	4
Loam sableux fin Batiscan	1 915	2
Loam à loam limoneux Chaloupe	6 380	6
Loam limono-argileux Rideau	1 500	1
Loam argileux Saint-Laurent	2 119	2
Loam argileux Tilly	1 107	1
Argile Platon	227	< 1
Argile Sainte-Rosalie	1 600	2
Divers – Terrain Saint-Colomban	19 896	18
Divers – Terrain Famington	7 064	7

Source : Pédologie, IRDA, 1976.

1.1.5 Milieux humides

En 2014, la MRC de Portneuf, en partenariat avec Canards Illimités, a procédé à la réalisation d'un inventaire des milieux humides sur son territoire. Les résultats, qui incluent les données de Canards Illimités et celles du MELCCFP, révèlent la présence de 12 013 ha de milieux humides occupant la zone agricole, ce qui représente 11 % de la zone agricole et 2,9 % de la superficie de la MRC (Figure 15). Les milieux humides répertoriés se déclinent de la façon suivante :

- 6 371 ha de tourbière boisée;
- 4 622 ha de marécage;
- 453 ha de tourbière minérotrophe (fen);
- 332 ha de tourbière ombrotrophe (bog);
- 98 ha de prairie humide;
- 92 ha d'eau peu profonde;
- 44 ha de marais.



Un extrait de la cartographie des milieux humides, réalisée par Canards Illimités, est disponible sur la cartographie en ligne de la MRC de Portneuf depuis le début de l'année 2015. Les milieux humides représentés dans la Figure 15 (page suivante) sont également identifiés sur la cartographie régionale. Il est important de préciser que cette donnée a été réalisée par photo-interprétation et que son but est d'informer de la présence potentielle d'un milieu humide. Ces données n'ont par conséquent aucune valeur légale et ne se substituent pas aux caractérisations terrain réalisées par des professionnels compétents. Par ailleurs, les interventions réalisées dans les milieux humides sont soumises à un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui est sous la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP, anciennement MDDEFP).

Les tourbes de la zone agricole de la MRC de Portneuf ne sont pas exploitables. Il s'agit de tourbières boisées de mauvaise qualité et dont le potentiel est extrêmement limité pour l'exploitation de la tourbe (communication personnelle, MDDEFP, 2014). Un cadre légal et réglementaire est en vigueur pour assurer la protection des milieux humides.

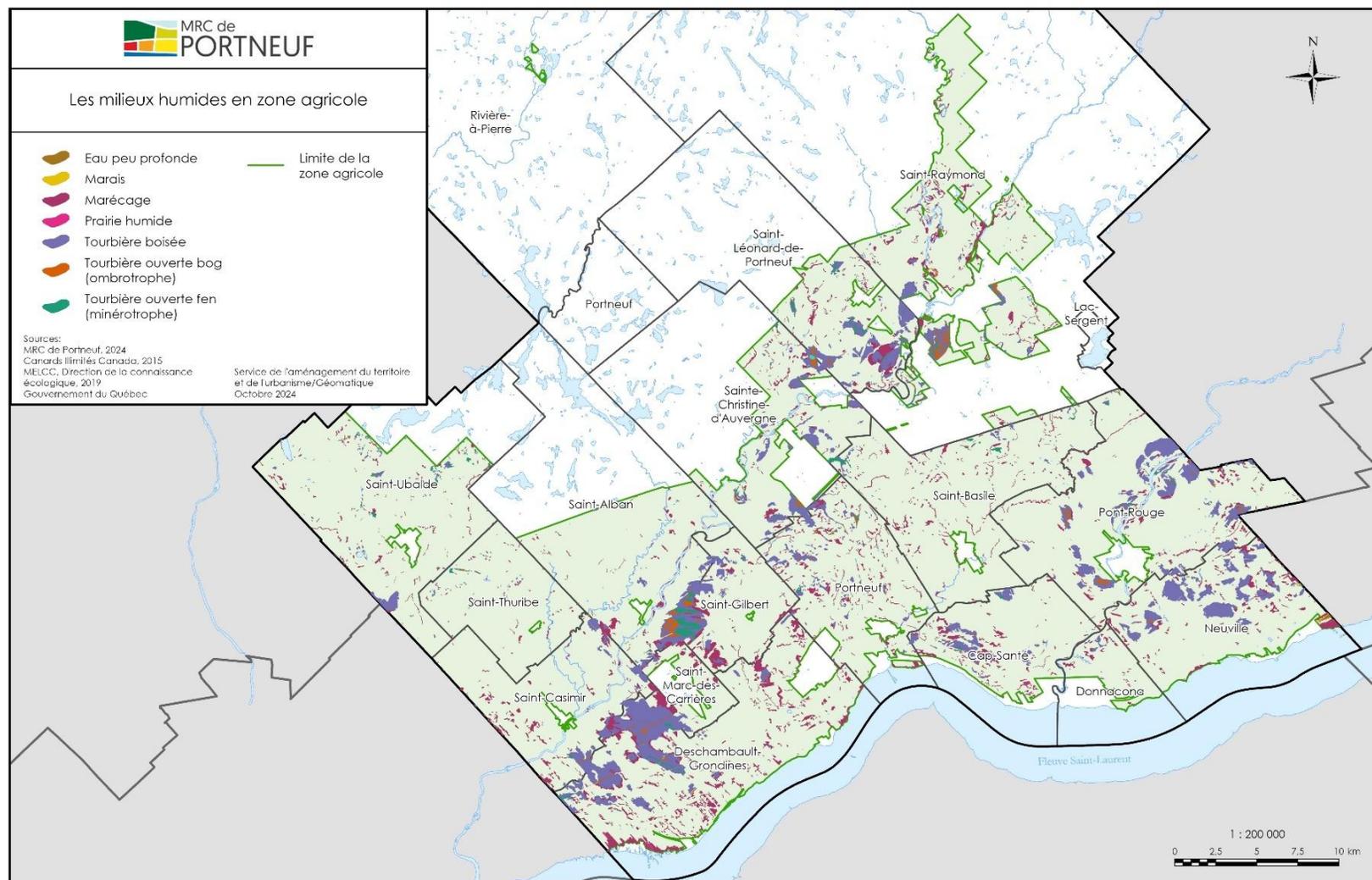
1.1.6 Aires protégées

En 2020, le Québec a atteint la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce. En 2024, les aires protégées comptabilisées au Registre des aires protégées au Québec représentaient 5,5 % de la superficie totale de la MRC, ce qui est sous la cible provinciale de 30 % d'ici 2030. En 2012, le MDDEFP dénonçait une faible représentativité des aires protégées dans le sud de la Capitale-Nationale. Il faut noter que la situation de déficit de zone protégée n'est pas unique à la MRC de Portneuf. Elle est symptomatique de la difficulté de mettre en place un réseau étendu d'aires protégées strictes dans un territoire où la tenure privée est dominante.

On dénote quelques aires protégées se situant au moins en partie dans la zone agricole de la MRC de Portneuf, par exemple :

- La Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher, d'une superficie de plus de 100 ha, est aménagée pour la reproduction de la sauvagine;
- La Réserve écologique Jules-Carpentier est située au nord de la ville de Pont-Rouge et vise la préservation des forêts conifériennes de la plaine du moyen Saint-Laurent;
- Le milieu naturel de conservation volontaire des marécages de Grondines (partie Drolet/Careau) abrite l'un des derniers marécages arborés de grande étendue en bordure du fleuve.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une aire protégée, la MRC a créé en 2014 le Parc naturel régional de Portneuf, d'une superficie de 70 km² et s'étendant sur 4 municipalités. Le Parc permet l'accès à la population à un territoire naturel exceptionnel, tout en contribuant à la préservation et la mise en valeur de celui-ci.



1.2 Les paysages d'intérêt et le patrimoine agricole

Le secteur agricole a contribué grandement au façonnage du paysage de Portneuf. C'est pourquoi il importe de le tenir en compte dans l'élaboration des schémas d'aménagement.

1.2.1 Les démarches réalisées

La MRC de Portneuf s'intéresse à la question des paysages depuis plusieurs années déjà. Au cours des années 2000, elle s'est lancée dans une démarche visant à améliorer ses connaissances et à acquérir une meilleure compréhension de ses paysages. Les études suivantes ont notamment été réalisées :

- Inventaire et caractérisation de plus de 500 percées visuelles sur l'ensemble du territoire (2003-2004);
- Début d'un projet « Paysages » visant l'inventaire des paysages, le découpage en trois grandes unités territoriales, la caractérisation par municipalité et l'identification d'actions potentielles (2005-2011);
- Inventaire du patrimoine bâti par la firme Patri-Arch (2011-2014);
- Réalisation d'une étude de caractérisation et d'évaluation des paysages par la firme Ruralys (2012-2014).

Cette dernière étude a eu pour résultat la division du territoire portneuvois en sept familles paysagères (Figure 16). Chacune d'entre elles est décrite avec ses caractéristiques et les enjeux qui lui sont propres. Cette étude est disponible sur le site Web de la MRC de Portneuf. De plus, un inventaire complet du patrimoine bâti débutera en 2025 par la MRC et permettra de poursuivre l'amélioration des connaissances.

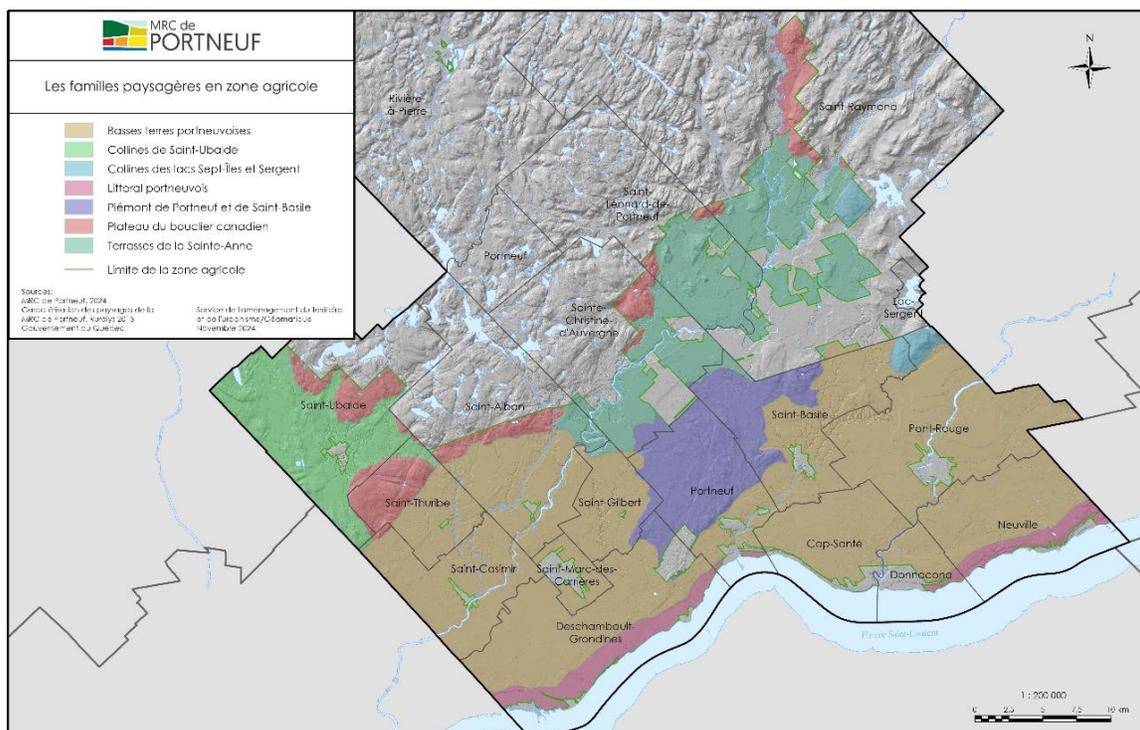


Figure 16 : Familles paysagères en zone agricole.

1.2.2 L'agriculture et le paysage

Les attributs agricoles et ruraux du territoire portneuvois ont acquis, avec le temps, un caractère identitaire. La survivance du système de rang, bien préservé dans la plaine agricole, la lecture encore visible des divisions cadastrales remontant au Régime français dans les municipalités du littoral, l'utilisation de la pierre calcaire dans les constructions de Saint-Marc-des-Carières, du granit à Rivière-à-Pierre, voilà autant d'exemples qui confèrent à Portneuf une image qui lui est propre et cette liste est loin d'être exhaustive.

De toutes les activités humaines, l'agriculture est probablement celle qui influence le plus l'aspect du paysage. L'exercice de l'agriculture, tel que nous le pratiquons, maintient le paysage ouvert et crée des caractéristiques particulières telles que des bocages et du bâti agricole typique. La diversité des cultures et des élevages enrichit ces caractéristiques paysagères.

1.2.3 Patrimoine bâti agricole

Les bâtiments agricoles sont fréquents dans le paysage portneuvois. Selon l'inventaire par la firme Patri-Arch, ces bâtiments sont de typologie et de forme variées, et plusieurs possèdent encore leurs composantes traditionnelles. Les caractéristiques du patrimoine bâti ressemblent à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec : « une architecture simple et fonctionnelle qui s'adapte aux besoins et à l'évolution de l'agriculture »¹¹. De manière générale, les bâtiments d'une entreprise agricole sont éparpillés à proximité de la résidence.



¹¹ Patri-Arch, 2014.

Le bâtiment le plus fréquent est la grange-étable, utilisée dans les industries laitières et d'élevage bovin (Figure 17). La partie étable héberge les bovins, tandis que la partie grange abrite les récoltes fourragères. Ces bâtiments sobres, construits avec des matériaux produits localement, ont parfois des annexes (écurie, poulailler, hangar, etc.). On retrouve à Portneuf, comme ailleurs au Québec, deux variantes de grange-étable : à toiture à deux versants ou à toit brisé. Ces bâtiments de ferme anciens rythment le paysage en témoignant de la variété des activités agricoles sur une même terre (grange-étable, laiterie, porcherie, basse-cour et potager près de la maison, hangars à outils aratoires au milieu des champs, cédrière à piquets, érablière pour les sucres, etc.). Ces ensembles se trouvent sur des parcelles étroites et très longues d'un rang à l'autre et représentent le lotissement des seigneuries des débuts de la colonie. Portneuf possède des exemples parmi les plus éloquents dans la vallée du Saint-Laurent. Cependant, ce type de bâtiments cèdent de plus en plus leur place à des « étables entrepôts et des méga dômes » plus modernes et répondant aux besoins d'expansion de la production agricole. Les savoir-faire de la construction et l'entretien des bâtiments agricoles traditionnels ont tendance à se perdre.



Figure 17 : Granges-étables avec toiture à deux versants (gauche) et à toit brisé (droite).

1.2.4 L'entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages

Tenant compte de son intérêt à l'égard des paysages et des initiatives qu'elle a réalisées en ce sens, la MRC de Portneuf a été intégrée à l'intérieur de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale depuis 2013. Le plan d'action 2022-2025 inclut un projet de réalisation de percées visuelles sur le fleuve à Cap-Santé. Les objectifs de cette entente consistent à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action concerté visant à :

- Poursuivre l'animation et la concertation des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Poursuivre la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information;
- Favoriser la formation et l'accroissement des connaissances des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs actions et projets en lien avec les outils développés par le milieu;
- Soutenir les intervenants dans leurs responsabilités de planification et de réglementation en lien avec les outils développés par le milieu.

1.3 La cohabitation entre la faune et l'agriculture en zone agricole

Dans Portneuf sévissent diverses problématiques en lien avec la cohabitation entre la faune et l'agriculture. Cela représente des enjeux pour le développement de l'agriculture.

La présence de chevreuils, de dindons sauvages, de bernaches et d'oies blanches, de coyotes et de loups sur le territoire de Portneuf a ses avantages, mais nécessite aussi à l'occasion que des interventions soient faites pour réduire les impacts sur l'agriculture. Selon les espèces et les saisons, les solutions passent principalement par des activités d'effarouchement, de chasse, de piégeage et d'indemnisation.

Par ailleurs, l'accès aux terres et boisés privés pour des activités de chasse sportive demeure une préoccupation des producteurs agricoles et forestiers, notamment en matière de responsabilité civile. Les propriétaires qui désirent louer leurs terres ou boisés privés à des fins de chasse, de pêche ou de piégeage ont peu ou pas d'informations concernant la manière de s'y prendre (contrat écrit ou non, activités permises et refusées, assurance responsabilité civile, prix de location, etc.).

La Figure 18 présente les secteurs de la zone agricole concernés par la présence d'aires de confinement du cerf de Virginie et d'oiseaux aquatiques.

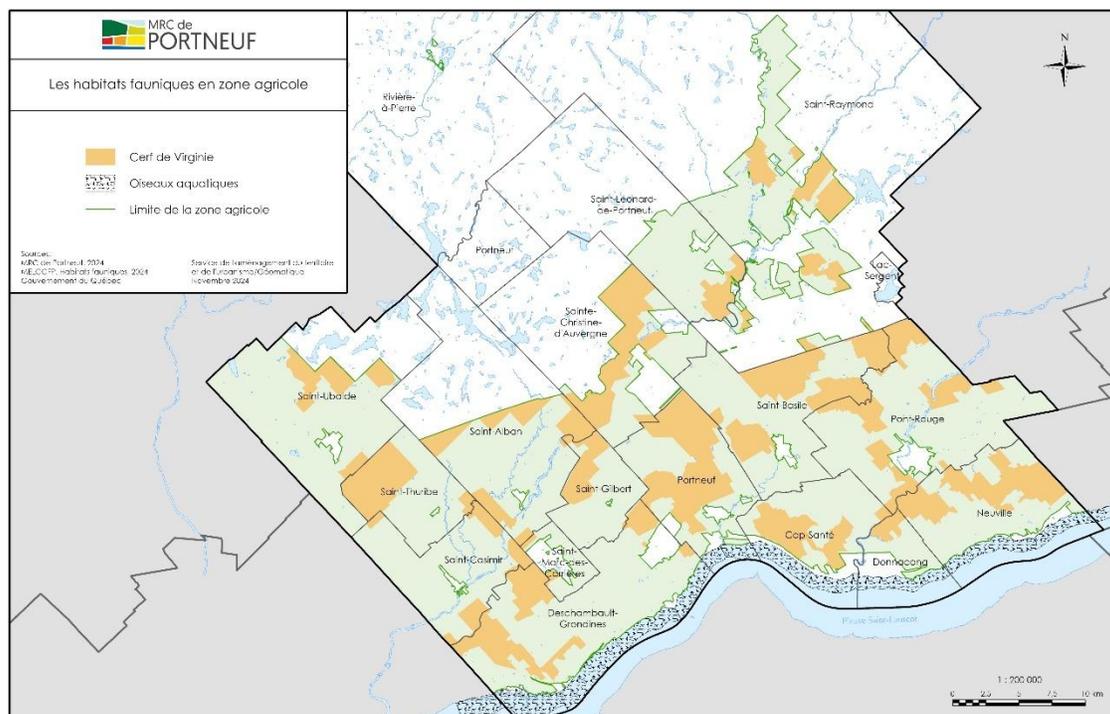


Figure 18 : Habitats fauniques en zone agricole.

1.4 Superficie et occupation du territoire

La zone agricole occupe une majeure partie du territoire de la MRC de Portneuf. Afin de bien saisir l'importance de celle-ci, il faut soulever l'occupation du territoire en zone agricole.

1.4.1 Superficie de la zone agricole

Les données présentées au Tableau 8 permettent de comparer la zone agricole de la MRC de Portneuf à celle d'autres territoires. Les données sur la superficie de la zone agricole sont issues du rapport annuel de gestion 2022-2023 de la CPTAQ effectué pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les superficies cultivées proviennent des données du MAPAQ, pour l'année 2024.

Tableau 8 : Superficie de la zone agricole : quelques comparables, 2023.

Région/MRC	Superficie de la zone agricole (ha)		Superficie cultivée (ha)		Portion de la zone agricole (%)
	2011	2023	2011	2023	
MRC de Portneuf	106 996	106 846	32 785	40 462	38
Région de la Capitale-Nationale	221 808	221 316	59 484	92 742	42
MRC de Charlevoix	33 973	33 929	6 229	11 259	33
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 944	23 730	2 513	7 505	32
MRC de Charlevoix-Est	19 795	19 716	3 682	7 628	39
MRC de L'Île-d'Orléans	18 521	18 521	8 506	13 072	71
Québec	12 422	12 369	4 740	7 822	63
MRC de La Jacques-Cartier	6 158	6 206	1 027	4 994	80
Région de la Mauricie	241 630	241 968	87 870	120 593	50
MRC Les Chenaux	84 407	84 400	27 623	39 534	47
MRC de Maskinongé	83 300	83 292	40 297	50 443	61
Région de Chaudière-Appalaches	1 000 768	1 001 587	249 282	549 085	55
MRC Lotbinière	163 510	163 432	51 806	85 691	52
Région de Lanaudière	206 201	206 125	111 695	151 871	74
Région de la Montérégie	953 402	770 740	546 582	728 981	95

Avec ses 106 846 hectares, la zone agricole de la MRC de Portneuf est la plus importante de la région de la Capitale-Nationale en termes de superficie. Elle représente près de 50 % de la totalité de la zone agricole de la Capitale-Nationale. Dans la région de la Capitale-Nationale, la MRC ayant la zone agricole la plus importante après celle de Portneuf est Charlevoix, avec une superficie de 33 929 hectares. Plus du tiers des terres agricoles sont cultivées sur le territoire de Portneuf. Le Tableau 9 présente certains éléments qui caractérisent la zone agricole.

Tableau 9 : Superficie de la zone agricole de la MRC, 2024.

Municipalités	Superficie (ha)						Portion (%)	
	Superficie totale		Zone agricole		Zone agricole sous couvert forestier		Zone agricole	Zone agricole sous couvert forestier
	2013	2023	2013	2023	2013	2023	2023	2023
Cap-Santé	5 440	5 440	4 958	4 974	2 162	2 200	91	44
Deschambault-Grondines	12 367	12 367	11 549	11 554	6 225	6 873	93	59
Donnacona	2 015	2 015	1 529	1 562	589	664	78	43
Neuville	7 170	7 170	6 919	6 922	3 881	4 003	97	58
Pont-Rouge	12 381	12 381	11 908	11 944	5 835	5 901	96	49
Portneuf	10 835	10 835	6 966	7 003	5 450	5 578	65	80
Rivière-à-Pierre	53 722	53 722	45	-	-	-	-	-
Saint-Alban	15 944	15 944	7 689	7 802	3 747	3 926	49	50
Saint-Basile	9 883	9 883	9 652	9 665	5 271	5 467	98	57
Saint-Casimir	6 824	6 824	6 705	6 706	2 428	2 531	98	38
Sainte-Christine-d'Auvergne	14 993	14 993	5 364	5 358	3 865	4 016	36	75
Saint-Gilbert	3 776	3 776	3 769	3 763	2 414	2 413	100	64
Saint-Léonard-de-Portneuf	14 689	14 689	6 112	4 723	2 955	2 961	32	63
Saint-Marc-des-Carières	1 768	1 768	1 222	1 265	447	548	72	43
Saint-Raymond	69 624	69 624	9 515	9 741	6 268	6 457	14	66
Saint-Thuribe	5 115	5 115	5 103	5 092	2 530	2 527	100	50
Saint-Ubalde	14 690	14 690	10 331	10 365	6 313	6 323	71	61
MRC de Portneuf	261 586	261 586	109 334	106 846	60 378	62 388	41	58

Source : Carte écoforestière, ministère des Ressources naturelles, 2024.

La zone agricole de la MRC de Portneuf représente 41 % du territoire municipalisé. Pour 8 municipalités, la zone agricole représente plus de 90 % de leur superficie totale. Pour la plupart des municipalités, la portion de la zone agricole sous couvert forestier est de l'ordre de 40 % à 60 %, pour une moyenne de 58 % pour l'ensemble de la zone agricole de la MRC. Dans les municipalités de Portneuf et Sainte-Christine-d'Auvergne, la portion de la zone agricole sous couvert forestier atteint une proportion de plus de 70 %.

1.4.2 Occupation de la zone agricole

Le Tableau 10 présente des éléments en lien avec l'occupation de la zone agricole.

Tableau 10 : Occupation de la zone agricole en 2024.

Municipalités	Superficie (ha)				Portion de la zone agricole (%)	
	Totale	Zone agricole	Exploitée	Cultivée	Exploitée	Cultivée
Cap-Santé	5 440	4 974	2 751	2 146	55	43
Deschambault-Grondines	12 367	11 554	5 184	3 630	45	31
Donnacona	2 015	1 562	711	504	46	32
Neuville	7 170	6 922	2 689	2 061	39	30
Pont-Rouge	12 381	11 944	6 551	4 449	55	37
Portneuf	10 835	7 003	1 926	577	28	8
Rivière-à-Pierre	53 722	-	890	55	-	-
Saint-Alban	15 944	7 802	5 142	3 039	66	39
Saint-Basile	9 883	9 665	3 995	2 652	41	27
Saint-Casimir	6 824	6 706	4 096	3 260	61	49
Sainte-Christine-d'Auvergne	14 993	5 358	1 866	916	35	17
Saint-Gilbert	3 776	3 763	1 668	1 247	44	33
Saint-Léonard-de-Portneuf	14 689	4 723	2 850	1 251	60	26
Saint-Marc-des-Carières	1 768	1 265	891	638	70	50
Saint-Raymond	69 624	9 741	5 118	1 830	53	19
Saint-Thuribe	5 115	5 092	3 256	2 297	64	45
Saint-Ubalde	14 690	10 365	8 867	3 793	86	37
MRC de Portneuf	261 586	106 846	58 262	34 345	55	32

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

En moyenne, 55 % de la superficie de la zone agricole de la MRC de Portneuf est en exploitation et 32 % est cultivée. Il faut préciser que la superficie exploitée inclut les locations, les érablières et les terres en culture. Pour 9 municipalités, plus de 50 % de la superficie de la zone agricole est exploitée. Pour les municipalités de Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Thuribe, la superficie cultivée correspond à au moins 45 % de la superficie de leur zone agricole.

1.5 Les pressions pour des fins autres qu'agricoles

La zone agricole est souvent soumise à des demandes d'usage non agricole. Ces demandes résultent souvent en morcellement foncier ou des exclusions de la zone agricole.

1.5.1 Morcellement foncier

Le territoire agricole de la MRC de Portneuf est déjà très fragmenté et se caractérise par une multitude de propriétés agricoles et forestières de petite et moyenne tailles. Dans certains secteurs, en particulier dans la partie est du territoire, les propriétés foncières sont généralement de plus petites dimensions (Figure 19). À titre comparatif, au Québec en 2016, les propriétés agricoles moyennes étaient de 113 hectares alors que celles de Portneuf étaient de 30,20 hectares.

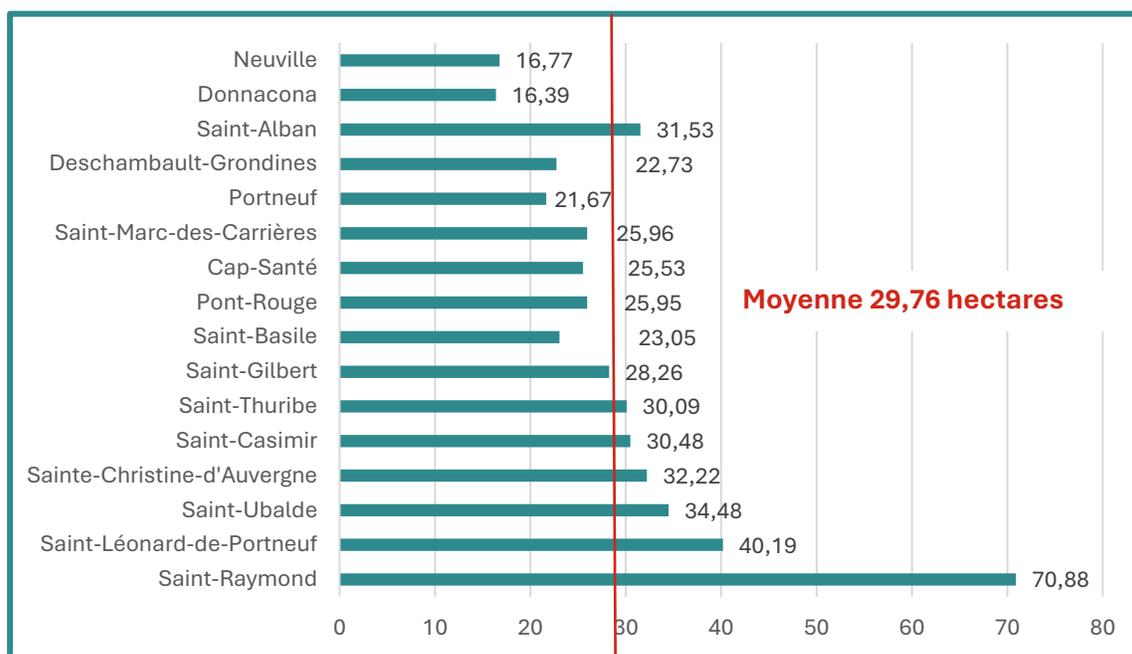


Figure 19 : Superficie moyenne des propriétés agricoles et forestières en zone agricole (ha), 2024.

Source : MRC de Portneuf.

De façon générale, la CPTAQ est plutôt réticente à accorder des autorisations pour le morcellement de propriétés foncières en zone agricole. De nombreux refus ont été constatés dans les décisions rendues au cours des dernières années. Les motifs les plus fréquemment évoqués pour justifier un refus concernent ce qui suit :

- Les superficies insuffisantes pour la pratique de l'agriculture;
- L'atteinte à l'homogénéité du territoire;
- La hausse de la valeur marchande des terres;
- Le développement et la pérennité de l'agriculture;
- Les effets d'entraînement.

La commission juge que la « fragmentation foncière du territoire agricole en de petites unités est susceptible d'inciter à la conversion de la vocation de ces parcelles à des fins autres que l'agriculture et a, dans certaines circonstances, des incidences à la hausse sur le prix du sol et restreint la polyvalence dans le choix des activités agricoles à valoriser »¹². Elle reconnaît

¹² CPTAQ, *L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, 2008.

toutefois que « le morcellement de terres agricoles peut, à l'occasion, favoriser le démarrage d'entreprises agricoles, le développement ou la réorientation d'entreprises existantes ».

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) fut modifiée dans ce sens en 2021. La CPTAQ peut maintenant autoriser des projets visant à permettre davantage le morcellement de propriétés pour des fins agricoles pour favoriser une diversité de modèles nécessitant des superficies variées et ainsi ouvrir la porte à certains projets agricoles viables requérant des superficies de terrain plus restreintes. Au cours des prochaines années, il pourrait être intéressant de suivre l'évolution de cette modification sur les décisions rendues dans la MRC et de réfléchir à l'opportunité d'élaborer un cadre régional sur la question.

1.5.2 Exclusions de la zone agricole

Entre 2017 et 2023, très peu de décisions ont été rendues concernant l'exclusion ou l'inclusion de terres à la zone agricole. De plus, certaines décisions rendues n'ont finalement pas été mises en application.

Entre 2017 et 2023, 20,4 hectares ont été exclus de la zone agricole sur le territoire de la MRC de Portneuf, ce qui représente moins de 0,02 % de la superficie de la zone agricole. En contrepartie, durant la même période, 5,2 hectares ont été ajoutés à la zone agricole de la MRC pour une perte nette de 15,2 hectares.

Alors que les terres agricoles sont très convoitées, on remarque que les demandes d'exclusion de la zone agricole sont analysées en fonction des besoins manifestés par chacune des municipalités, sans vision d'ensemble à l'échelle régionale en ce qui a trait notamment au nombre d'espaces appropriés disponibles. Les demandes formulées visent pour la plupart à permettre la poursuite du développement résidentiel des municipalités, particulièrement pour la construction de résidences unifamiliales. La demande pour de tels projets de faible densité engendre une forte pression sur les terres agricoles situées en périphérie des périmètres urbains.

Mentionnons que la ville de Neuville a été intégrée à la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec et que des règles plus strictes s'appliquent concernant les demandes adressées à la CPTAQ. Les critères de décision prévus à l'article 62 de la LPTAA obligent à considérer les espaces disponibles à l'échelle de la RMR.

1.6 La multifonctionnalité de l'agriculture

Outre sa fonction de production, l'agriculture dans Portneuf est une activité qui remplit aussi une fonction sociale, économique, environnementale et culturelle. L'occupation du territoire, l'entretien des paysages et du patrimoine bâti, la protection de l'environnement, le maintien de corridors de biodiversité ainsi que la création et la consolidation de l'emploi local sont autant d'éléments issus de notre agriculture et qui contribuent à faire de Portneuf une région de la Capitale-Nationale avec un terroir distinctif où il fait bon vivre et s'établir.

1.7 Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf

Portneuf se distingue par la diversité des entreprises agricoles et de leurs productions. La production laitière domine en termes de quantité d'entreprises dans la grande majorité des municipalités. Les grandes cultures et la production maraîchère occupent des superficies appréciables de la zone agricole et dans les secteurs forestiers du territoire (58 %), l'acériculture est très présente.

Le Tableau 11 identifie les vocations dominantes et les éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf.

Tableau 11 : Vocations dominantes et éléments distinctifs des municipalités de la MRC de Portneuf.

Municipalités	Vocations dominantes et éléments distinctifs
Cap-Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Production laitière importante (le quart des entreprises agricoles de la ville) • Taille de certaines entreprises laitières supérieure à la moyenne • Accueille le Marché du Noël d'Antan de Cap-Santé • Importance de la zone agricole (91 %)
Deschambault-Grondines	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion d'entreprises en production animale (2^e rang) • 3^e municipalité en importance en termes de nombre d'entreprises agricoles • Diversité des productions (agrotransformateurs, transformateurs) • 1^{re} municipalité en importance en termes de production de bovins de boucherie • Production laitière (nombre élevé d'entreprises laitières) • Présence d'une infrastructure de transformation des viandes • Marché public de Deschambault • Grand pourcentage de terres en location • Centre de recherche (CRSAD/IRDA) • Centre de services agricoles (MAPAQ) • Importance de l'agrotourisme et du tourisme gourmand • Pôle gourmand Deschambault-Grondines • Une cidrerie • Fromagerie des Grondines
Donnacona	<ul style="list-style-type: none"> • Production végétale dominante • Plusieurs kiosques à la ferme (route 138) • Grand pourcentage de terres en location • Deux microbrasseries

Municipalités	Vocations dominantes et éléments distinctifs
Neuville	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration importante de kiosques de fruits et légumes • Notoriété provinciale du maïs de Neuville (appellation réservée « Maïs sucré de Neuville ») • Production horticole importante et diversifiée • Diversité des entreprises d'agrotransformation • Économusée du maraîcher : Maïs sucré de Neuville • Cabanes à sucre avec réception • Grand pourcentage de terres en location • Une microbrasserie • Un vignoble • Fêtes gourmandes de Neuville
Pont-Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Forte proportion d'entreprises en production animale (1^{er} rang) • 2^e municipalité en importance en termes de nombre d'entreprises • Entreprise porcine de grande taille • Importance de la culture de la pomme de terre • Importance de la culture de fraises • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (1^{er} rang) • 2^e municipalité en importance en termes de production de bovins de boucherie • Marché public de Pont-Rouge
Portneuf	<ul style="list-style-type: none"> • Production en serre de laitues • Faible proportion de terres cultivées • Faible potentiel agricole • Importance du couvert forestier (80 % de la zone agricole sous couvert forestier)
Rivière-à-Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Vocation forestière du territoire • Production acéricole importante
Saint-Alban	<ul style="list-style-type: none"> • Production maraîchère • Production acéricole • Noyau de productions biologiques
Saint-Basile	<ul style="list-style-type: none"> • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (2^e rang) • Production laitière importante • Grand nombre d'entreprises agricoles • Production de sapins de Noël • Faible taux de location des terres • Plusieurs producteurs acéricoles
Saint-Casimir	<ul style="list-style-type: none"> • Grand nombre d'unités animales en bovins laitiers (3^e rang) • Importance des superficies en culture • Production laitière • Zone agricole dynamique importante et potentiel agricole élevé • Les Vendredis sains - Marchés villageois (marché public) • Une microbrasserie

Municipalités	Vocations dominantes et éléments distinctifs
Sainte-Christine-d'Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> • Production porcine • Présence d'une safranière • Importance du couvert forestier (75 % de la zone agricole sous couvert forestier)
Saint-Gilbert	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole dynamique importante • Production animale diversifiée (laitière/bovine/porcine) • Bas taux de location des terres
Saint-Léonard-de-Portneuf	<ul style="list-style-type: none"> • Production porcine • Production acéricole • Vocation forestière importante
Saint-Marc-des-Carières	<ul style="list-style-type: none"> • Faible superficie agricole • Forte proportion de prairies et grandes cultures • Production laitière • Exposition agricole
Saint-Raymond	<ul style="list-style-type: none"> • Production acéricole • Production végétale (céréales/pommes de terre) • Vocation forestière importante • Fromagerie Alexis de Portneuf • Marché public de Saint-Raymond • Une microbrasserie
Saint-Thuribe	<ul style="list-style-type: none"> • Zone agricole dynamique importante et potentiel agricole élevé • Production laitière • Forte proportion de prairies et grandes cultures • Importance des superficies en culture • Bas taux de location des terres • Production acéricole
Saint-Ubalde	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} municipalité en importance en termes de nombre d'entreprises agricoles • Production acéricole importante • Production de pommes de terre • Production porcine • Forte proportion d'entreprises agricoles • Une distillerie

1.8 Le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand

Selon la définition du MAPAQ, l'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ceux-ci de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. L'autocueillette en est un exemple notable, ainsi que les activités guidées, les cabanes à sucre, les vignobles et les tables champêtres.

Le tourisme gourmand est la découverte, par une clientèle touristique, d'un territoire à travers des expériences culinaires distinctives, des activités agrotouristiques ou bioalimentaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans et permettant d'apprécier les produits ou les plats qui lui sont propres. Ainsi, les événements gourmands, les marchés publics, les visites de lieux de transformation chez des artisans transformateurs et les restaurants aux saveurs locales sont de bons exemples de tourisme gourmand.

1.8.1 Au Québec

L'agrotourisme et le tourisme gourmand sont présents au Québec depuis longtemps; par exemple, l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec est un réseau provincial existant depuis 1975. Présente depuis plusieurs années sous l'appellation Terroir et Saveurs du Québec, l'Association rassemble des « ambassadeurs accueillants, passionnés du terroir québécois, offrant des activités agrotouristiques enrichissantes et des expériences gourmandes authentiques, et ce à travers le Québec ». Depuis quelques années, un engouement pour l'agrotourisme fait croître la demande en produits et activités locaux. La population québécoise est de plus en plus consciente de l'importance d'acheter local, et les concepts d'autonomie alimentaire et de circuits courts avaient une place importante dans les discussions durant la pandémie COVID-19¹³. Au Québec, un total de 1 072 entreprises agricoles font des activités agrotouristiques, selon les données du MAPAQ. Au niveau de l'association Terroir et Saveurs du Québec en 2024, 238 entreprises étaient inscrites au répertoire, mais il y aurait plus de 1 800 entreprises dans l'ensemble des régions du Québec, sans compter les festivals, les événements, les circuits gourmands et les marchés mettant en valeur les produits d'ici et la gastronomie locale.

1.8.2 Dans la région de la Capitale-Nationale

La Capitale-Nationale est la septième région en termes de nombre d'entreprises agricoles agrotouristiques. Devant elle se trouvent les régions suivantes : la Montérégie, les Laurentides, l'Estrie, Lanaudière, l'Outaouais et Chaudière-Appalaches.

Plus précisément, la Capitale-Nationale contient 64 entreprises agrotouristiques. Le centre urbain qu'est la ville de Québec aide à attirer la clientèle, qui est principalement composée d'excursionnistes faisant un voyage près de leur ville¹⁴.

Les cinq territoires de la région touristique de Québec (Portneuf, Jacques-Cartier, Agglomération de Québec, Île-d'Orléans, Côte-de-Beaupré) travaillent de concert, depuis plusieurs années, sur l'initiative Québec, région gourmande. La mission : Être le moteur du développement et du rayonnement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand de la région touristique de Québec. Les grands axes de travail de « Québec, région gourmande » sont les suivants :

- Promouvoir l'agrotourisme et le tourisme gourmand (les entreprises, les événements, les sujets d'actualité et Québec, région gourmande);
- Accompagner les entrepreneurs dans leurs besoins de formation;
- Favoriser le réseautage et le maillage entre les entreprises et entre les territoires.

¹³ Réseau Veille Tourisme, 2021.

¹⁴ MAPAQ, 2023.

1.8.3 Dans la MRC de Portneuf

Selon les données du MAPAQ, la MRC de Portneuf compte sept entreprises agricoles ayant des activités agrotouristiques complémentaires à leurs activités agricoles, telles que visite et animation à la ferme ou offre de repas mettant en valeur les produits de la ferme. En plus de celles-ci, de nombreuses entreprises offrent aussi de l'autocueillette, une boutique ou un kiosque à la ferme comme activités agrotouristiques. Un portrait de ces entreprises se trouve à la section 2.3.4. Portneuf, Culture de saveurs, une initiative de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf en collaboration avec la MRC de Portneuf met de l'avant les produits agroalimentaires et les expériences gourmandes de ses membres. Elle a connu un grand succès au cours des dernières années. Une description plus détaillée sera présentée à la section 2.3.3.

2. Les activités et les entreprises bioalimentaires



© Jpg.mov

2.1 Portrait des entreprises agricoles

Le Tableau 12 présente le nombre d'entreprises agricoles par municipalité ainsi que son évolution de 2004 à 2023. Il est important de noter que les données utilisées ont été extraites en date du 31 décembre 2023 et correspondent aux dernières données disponibles, et non à celles à jour à cette date.

Avec 424 entreprises agricoles, la MRC de Portneuf est de loin celle comportant le plus d'entreprises agricoles de la Capitale-Nationale (41 % des entreprises). Plus de 52 % de celles-ci (220 entreprises) sont situées dans 5 municipalités : Deschambault-Grondines, Neuville, Pont-Rouge, Saint-Basile et Saint-Ubalde (Tableau 12). Les données indiquent que depuis 2004, la MRC a perdu 25 entreprises agricoles, mais seulement 2 depuis 2010.

Tableau 12 : Nombre d'entreprises par municipalité, 2004-2023.

Municipalités	2004	2007	2010	2023	Portion des entreprises agricoles de la MRC en 2023 (%)
Cap-Santé	20	18	18	20	4,7
Deschambault-Grondines	50	50	43	43	10,1
Donnacona	12	14	14	10	2,4
Neuville	39	42	37	40	9,4
Pont-Rouge	48	46	48	47	11,1
Portneuf	14	13	15	20	4,7
Rivière-à-Pierre	6	5	5	5	1,2
Saint-Alban	32	33	30	32	7,5
Saint-Basile	43	37	44	42	9,9
Saint-Casimir	31	29	26	26	6,1
Sainte-Christine-d'Auvergne	5	5	5	10	2,4
Saint-Gilbert	17	16	16	15	3,5
Saint-Léonard-de-Portneuf	17	17	15	10	2,4
Saint-Marc-des-Carières	9	9	10	8	1,9
Saint-Raymond	31	31	31	26	6,1
Saint-Thuribe	26	24	21	19	4,5
Saint-Ubalde	51	44	48	51	12,0
MRC de Portneuf	449	433	426	424	
Capitale-Nationale			1 033	1 047	

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM).

2.1.1 Les productions végétales

Que ce soit pour la consommation humaine ou pour l'alimentation animale, la MRC de Portneuf héberge plusieurs productions végétales sur son territoire.

2.1.1.1 Types de productions végétales

Le Tableau 13 présente un portrait des productions végétales dans la MRC de Portneuf ainsi que la tendance 2010-2023.

Tableau 13 : Portrait des productions végétales, 2024.

Production	Entreprises agricoles déclarées	Entreprises agricoles 1 ^{er} revenu	Superficie en culture (ha)	Tendances 2010-2023 (nombre d'entreprises 1 ^{er} revenu)	Tendances 2010-2023 (ha)
Grandes cultures annuelles (céréales, oléagineux, etc.)	142	49	15 590	+ 21	+ 3 595
Fourrages	74	25	14 710	+ 2	- 2 429
Légumes	56	32	3 283	+ 9	+ 645
Fruits	29	20	203	+ 7	+ 113
Horticulture ornementale, champ	8	5	396	+ 1	+ 156
Horticulture ornementale, conteneur	8	-	36	-	+ 29
Cultures abritées	12	7	9	Stable	+ 5
Produits forestiers non ligneux	-	-			
Acériculture	129	104	6 116	+ 37	+ 811
MRC de Portneuf	458	242	40 343		
*Superficie agricole			58 262		
Capitale-Nationale	1 047				

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

* La superficie agricole inclut les boisés, les friches et les terres non cultivées.

En 2023, 242 entreprises déclaraient les **productions** végétales comme premier revenu, comparativement à 174 en 2010. Cependant, le nombre d'entreprises déclarant une production végétale demeure relativement stable, avec un gain de six entreprises depuis 2010. La superficie agricole était de 58 262 ha, comparativement à 56 999 ha en 2010, avec une augmentation de 1 263 ha sur l'ensemble du territoire de la MRC. La superficie en culture (excluant les boisés, friches et terres non cultivées) correspond à 40 343 ha pour la MRC.

Les grandes cultures

Des 142 entreprises agricoles qui déclaraient produire des **céréales et oléagineux** en 2023, 49 en tiraient leur principal revenu. Quatre (4) municipalités, soit Deschambault-Grondines, Saint-Casimir, Cap-Santé et Saint-Ubalde, abritent 53 % des entreprises productrices de céréales. La superficie allouée à cette culture en 2023 était de 15 590 ha. Entre 2010 et 2023, il y a eu un gain de 21 entreprises et de 3 595 ha.

Des 74 entreprises agricoles qui déclaraient produire des **fourrages** en 2023, 25 en tiraient leur principal revenu. Ces entreprises sont distribuées dans presque toutes les municipalités. La superficie allouée à cette culture était de 14 710 ha. Entre 2010 et 2023, 2 entreprises se sont ajoutées, mais une perte de 2 429 ha de culture fourragère a été

enregistrée. La production de fourrages est intrinsèquement liée à l'élevage, particulièrement celui de bovins. La réduction de ces superficies peut être corrélée avec la réduction du nombre d'entreprises en production bovine, mais aussi dans le changement d'alimentation de ces animaux (importance plus grande des grains).

Productions maraîchères et fruitières

Des 56 entreprises agricoles qui déclaraient produire des **légumes** en 2023, 32 en tiraient leur principal revenu. La superficie allouée à ces cultures était de 3 283 ha. Ces producteurs regroupent tout autant les entreprises en production légumière diversifiée que spécialisée (ex. : producteurs de pommes de terre).

Des 29 entreprises agricoles qui déclaraient produire des **fruits** en 2023, 20 en tiraient leur principal revenu. Trois (3) municipalités abritent 70 % de ces entreprises : Neuville (6), Pont-Rouge (3) et Deschambault-Grondines (5). La superficie allouée à cette culture était de 203 ha. Plus de 25 % de ces superficies sont situées à Pont-Rouge, où la production de fraises est très importante.

Entre 2010 et 2023, il y a eu un gain de 16 entreprises et de 758 ha dans ces productions.



© Ariane Touzin

L'horticulture et la culture en serre

Des huit entreprises agricoles qui déclarent œuvrer en **horticulture ornementale** en 2023, cinq en tirent leur principal revenu. Elles sont situées à Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Saint-Alban et Saint-Raymond. La superficie allouée à cette culture était de 396 ha. Même si leur nombre est relativement stable (gain d'une entreprise) depuis 2010, la superficie en culture s'est accrue de 156 ha.

Des 12 entreprises qui déclaraient réaliser de la **culture en serre** en 2023, 7 en tiraient leur principal revenu. Quatre (4) sont situées à Neuville, mais les superficies en serre les plus importantes sont localisées à Portneuf. La superficie allouée à cette culture est de près de 9 ha. Depuis 2010, le nombre de producteurs est relativement stable, mais la superficie a connu un gain de 5 ha, ce qui correspond à une augmentation de 125 %.

2.1.1.2 Superficie cultivée des municipalités les plus importantes

Le prochain tableau présente la superficie cultivée des cinq municipalités les plus importantes en termes de productions végétales.

Tableau 14 : Superficie (ha) des cinq municipalités les plus importantes de la MRC en termes de productions végétales, 2023.

Municipalités	Superficie agricole totale	Superficie en culture	Céréales Protéagineux	Fourrages Pâturage	Légumes	Fruits	Horticulture ornementale en champ	Horticulture ornementale en conteneur	Serres
Saint-Ubalde	7 867	5 785	2 049	975	670	4	95	-	
Pont-Rouge	6 551	4 760	1 446	1 993	694	53	248	X	0,1
Saint-Alban	5 142	4 059	1 374	1 173	474	1,5	13	-	0,05
Deschambault-Grondines	5 184	3 722	1 271	2 310	9	26	-	-	0,29
Saint-Casimir	4 096	3 296	2 150	1 091	8	10	-	-	0

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

La superficie en **grandes cultures** (céréales, protéagineuses, fourrages) compte pour au moins 52 % de la superficie agricole totale dans la MRC. Pour les municipalités de Saint-Casimir et Cap-Santé, elles représentent respectivement 79 % et 76 % des superficies sur leur territoire.

Les municipalités de Saint-Alban et de Saint-Ubalde présentent les superficies en **érablières** les plus importantes par rapport à la superficie totale cultivée sur leur territoire avec 19,6 % et 25 % respectivement.

Sept (7) municipalités cumulent 97 % des superficies en **légumes** : Neuville (192 ha), Pont-Rouge (694 ha), Saint-Alban (474 ha), Sainte-Christine-d'Auvergne (415 ha), Saint-Raymond (315 ha), Saint-Léonard-de-Portneuf (303 ha) et Saint-Ubalde (670 ha). Dans quelques secteurs, plusieurs boisés agricoles ont été défrichés, entre autres, pour la production de pommes de terre. Il est toutefois important de noter que les producteurs de pommes de terre font des rotations incluant des cultures annuelles. Cela peut apporter des variations annuelles importantes dans les superficies au sein d'une municipalité.

2.1.1.3 Autres productions végétales

Plusieurs types de productions végétales sont présents sur le territoire de la MRC de Portneuf. On peut remarquer la grande diversité des différents types de productions végétales moins traditionnels, notamment :

- Bleuets nains : trois entreprises ou moins;
- Champignons : trois entreprises ou moins;
- Arbres de Noël : trois entreprises ou moins;
- Fines herbes : trois entreprises ou moins;
- Vignes : trois producteurs ou moins;
- Herbes médicinales : trois entreprises ou moins;
- Safran : trois entreprises ou moins;
- Argousiers : trois entreprises ou moins.



© Amy Gagnon

Si certaines entreprises se spécialisent dans une production marginale, plusieurs d’entre elles, en particulier les petites entreprises diversifiées, incluent plus d’une production dans leurs activités. Nous retrouvons donc une grande diversité de cultures au sein de la MRC. Il est cependant important de noter que les données du MAPAQ ne permettent pas de recenser avec précision l’ensemble des productions végétales, et sont plutôt regroupées par catégories de productions.

2.1.2 Les productions animales

Le Tableau 15 présente un portrait des productions animales dans la MRC de Portneuf et la tendance 2010-2023.

Tableau 15 : Portrait des productions animales, 2024.

Production	Entreprises agricoles déclarées	Entreprises agricoles 1 ^{er} revenu	Unité animale (UA)	Tendances 2010-2023 (nombre d'entreprises 1 ^{er} revenu)	Tendances 2010-2023 (UA)
Bovins laitiers	103	100	8 800	- 46	- 2 565
Bovins de boucherie	55 ¹	39	3 029	- 24	- 463
Porcs	15	9	3 789	Stable	- 99
Volailles	26	8	350	+ 8	- 107
Chevaux	5	3	320	- 6	+ 44
Ovins	4	2	141	- 7	- 275
Caprins	8	6	44	S. O.	S. O.
Apicoles	7	3	2 523 ²	S. O.	S. O.
Autres	2	1	24		
MRC de Portneuf	225	171	19 020		
Capitale-Nationale	539				

¹ La catégorie « Bovins de boucherie » inclut les entreprises en production de veaux lourds.

² Nombre de ruches.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

2.1.2.1 Types de productions animales

Production de bovins laitiers

Des 103 entreprises déclarant œuvrer en **production laitière** en 2023, 100 en tiraient leur principal revenu. Les entreprises laitières sont réparties dans toutes les municipalités de la MRC de Portneuf. Cette production représente 58 % de toutes les entreprises en production animale et 46 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC. Cinq (5) municipalités cumulent plus de 1 000 unités animales et représentent 58 % des unités animales de la MRC : Deschambault-Grondines (1 627 UA), Saint-Ubalde (1 718 UA), Pont-Rouge (3 051 UA), Saint-Basile (2 155 UA) et Saint-Casimir (1 155 UA). Selon les données du MAPAQ, pour la période de 2010 à 2023, il y a eu une perte de 48 entreprises laitières et de 2 565 unités animales.



Bien que la production laitière soit une des productions les plus sûres dans le modèle agricole québécois, il n'en demeure pas moins que la filière doit faire face à de nombreux défis. Le démarrage dans ce secteur se révèle particulièrement onéreux, principalement à cause de la valeur du quota (24 000 \$ par kg de matière grasse). Plus de 80 % de la relève en production laitière au Québec est établie par transfert familial. La consommation du lait a beaucoup évolué dans les dernières années, le lait étant moins prisé qu'auparavant, avec la montée de l'engouement pour les boissons végétales. Nous pouvons néanmoins noter une augmentation de la consommation des produits transformés tels que le yogourt et les fromages.

Production de bovins de boucherie

Sur les 55 entreprises qui déclaraient produire des **bovins de boucherie** en 2023, 39 en tiraient leur principal revenu. Cette production représente près de 23 % de toutes les entreprises en production animale et 18 % de l'ensemble des unités animales du territoire de la MRC. Les entreprises de bovins de boucherie sont réparties dans toutes les municipalités de la MRC de Portneuf. Près de 66 % des unités animales sont répertoriées dans 5 municipalités : Deschambault-Grondines (482 UA), Pont-Rouge (700 UA), Saint-Basile (281 UA), Saint-Casimir (266 UA) et Saint-Léonard-de-Portneuf (263 UA). Depuis 2010, il y a eu une perte de 24 entreprises et de 463 unités animales.

Production porcine

Sur 15 entreprises qui déclaraient œuvrer en **production porcine** en 2023, 9 en tiraient leur principal revenu. Ces entreprises sont réparties dans huit municipalités. Plus de 61 % des unités animales sont répertoriées dans trois municipalités : Pont-Rouge (665 UA), Sainte-Christine-d'Auvergne (648 UA) et Saint-Ubalde (1 015 UA). Depuis 2010, le nombre d'entreprises est stable, mais le secteur de production a perdu 99 unités animales.

Production de volailles

La **production de volailles** est moins présente dans la MRC de Portneuf, mais connaît un intérêt par de nouveaux producteurs. Sur 26 entreprises qui déclarent cette production en 2023, 8 en tirent leur principal revenu, contrairement à aucune en 2010. Le nombre d'unités animales a cependant connu une perte de 23 %. Ces entreprises sont réparties dans presque toutes les municipalités. En 2023, les entreprises situées à Saint-Raymond cumulaient plus de 78 % des unités animales (276 UA). Parmi les producteurs de volailles, nous retrouvons de nouvelles entreprises qui exploitent des microproductions en circuit court. La production est alors réalisée hors quota ou sous contingence de production, ce qui limite ainsi le nombre d'animaux élevés chaque année.

La MRC de Portneuf étant l'un des territoires qui s'est vu octroyer le plus de contingents de production au Québec en 2024 (les contingents de production sont des hybrides entre le hors quota et les quotas émis par la fédération), les producteurs ont alors le droit particulier de produire 2 000 poulets ou 500 poules pondeuses.

Productions ovine et caprine

Sur quatre entreprises qui déclarent œuvrer en **production ovine** en 2023, deux en tirent leur principal revenu. Ces entreprises sont réparties dans trois municipalités, soit Deschambault-Grondines, Saint-Thuribe et Saint-Ubalde. Depuis 2010, cette production a connu une baisse importante.

Huit entreprises de la MRC sont en **production caprine** dont six en tirent leur principal revenu. Les données disponibles au MAPAQ ne permettent pas de différencier les élevages caprins de boucherie de ceux en production laitière. Cependant, en 2010, on dénombrait 10 entreprises en production laitière et moins de 5 en chèvres de boucherie, ce qui tend à montrer une baisse de cette production.

2.1.2.2 Autres productions animales

En plus des principales productions animales, d'autres productions moins traditionnelles sont présentes sur le territoire de la MRC de Portneuf. Ce sont souvent des élevages à petite échelle, ou représentés par moins de trois producteurs et dont les données disponibles au MAPAQ ne permettent pas de bien comptabiliser leur présence. Nous pouvons cependant noter, en 2023, la présence d'une entreprise d'aquaculture et de quatre entreprises réalisant l'élevage de volailles autres que poulets et dindons.

Production apicole

En 2021 au Québec, environ 70 % des ruches sont détenues par une quarantaine d'apiculteurs. Cela crée un portrait de producteurs relativement hétérogène, avec des entreprises ou parfois même des particuliers possédant très peu de ruches et quelques gros

producteurs. Ce portrait reflète assez bien la situation de la MRC. En 2010, nous dénombrions moins de cinq entreprises en production apicole. En 2023, sept entreprises élèvent des ruches dont trois en tirent leur principal revenu. Le nombre de ruches s'élève à 2 523 pour l'ensemble de la MRC et 2 entreprises possèdent 87 % des ruches présentes.

Élevage de chevaux

Sur 5 entreprises qui déclarent faire **l'élevage de chevaux** en 2023, trois en tirent leur principal revenu. Saint-Basile cumule à elle seule 40 % des unités animales à l'intérieur d'une seule entreprise. Depuis 2010, ce secteur semble connaître une décroissance. L'élevage de chevaux n'étant pas considéré comme une production agricole, plusieurs entreprises ne sont probablement pas inscrites au MAPAQ, ce qui peut expliquer la diminution du nombre d'entreprises. Les chiffres ne tiennent pas compte des propriétaires privés de chevaux. Il faut toutefois noter que ces propriétaires privés ainsi que ceux offrant des services de pension s'établissent en zone agricole.

2.1.3 L'acériculture

La MRC de Portneuf compte plusieurs érablières localisées pour la plupart à l'extérieur de la zone agricole permanente (Figure 20). Le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf intervient en matière de protection des peuplements d'érablières par des normes relatives aux coupes forestières.



2.1.3.1 Localisation des érablières

La Figure 20 illustre la répartition des érablières sur le territoire de la MRC de Portneuf.

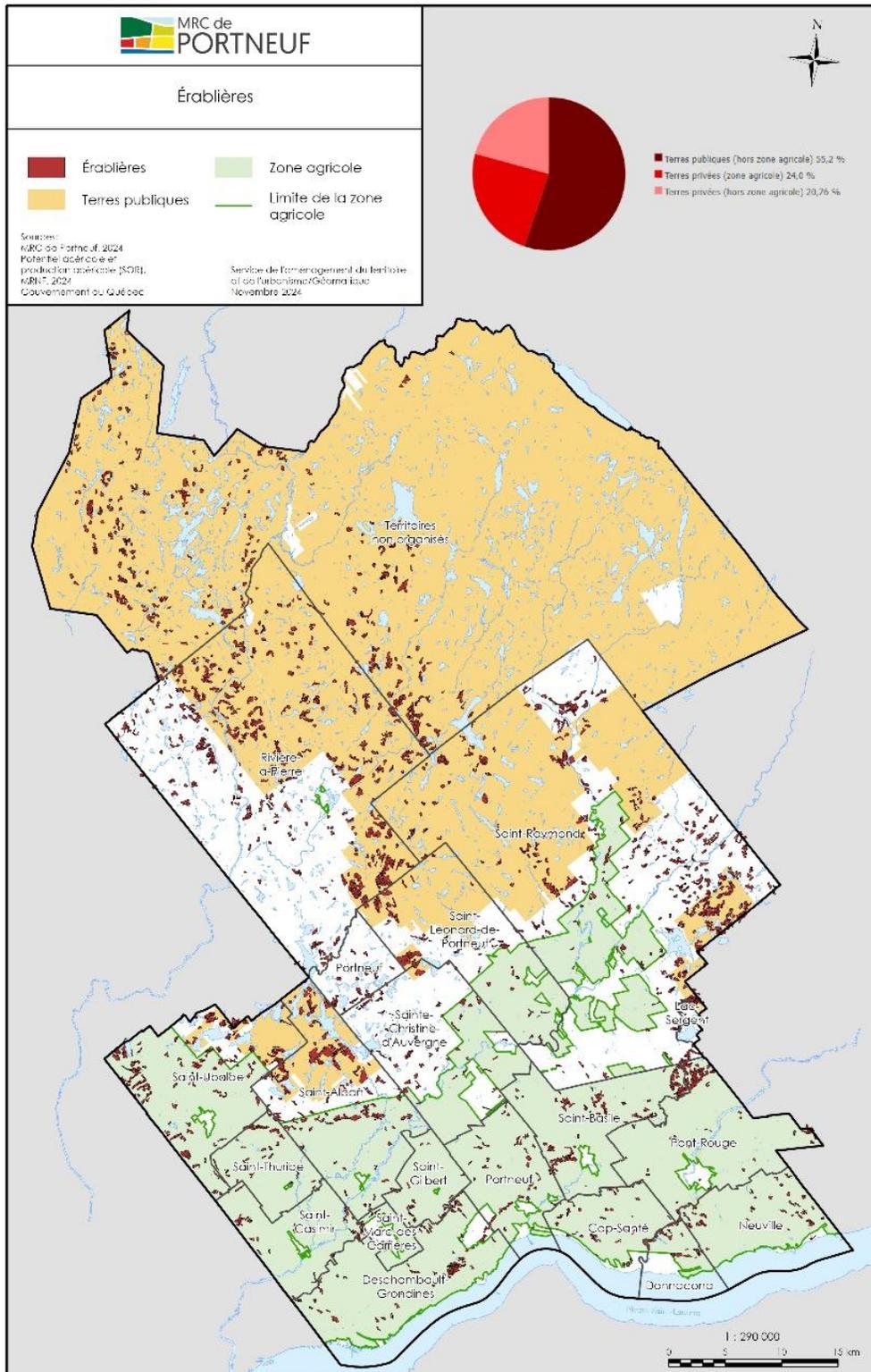


Figure 20 : Localisation des érablières.

2.1.3.2 La production acéricole

La MRC compte 129 producteurs de sirop d'érable (Tableau 16). Selon la fédération des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la région de la Capitale-Nationale–Rive-Nord comptait en 2023 plus de 1,6 million d'entailles dont 1 308 008 en forêt privée, soit près de 80 % des entailles de la région de la Capitale-Nationale (Tableau 17). Selon la fédération des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, pour la région Québec–Rive-Nord, les membres sont principalement situés dans la MRC de Portneuf. La taille moyenne des entreprises est de 1 604 entailles par entreprise.

Selon les données du MAPAQ, 30 % de toutes les entreprises agricoles de la MRC de Portneuf déclaraient exploiter une érablière en 2023. Pour 104 entreprises, l'acériculture représentait le revenu principal. Trois (3) municipalités abritent 51 % des producteurs acéricoles : Saint-Ubalde (28), Saint-Basile (14) et Saint-Alban (11). Saint-Ubalde est la municipalité qui regroupe le plus de superficies (1 991 ha).

Tableau 16 : Portrait de la production acéricole dans la MRC de Portneuf, 2024.

Production	Entreprises déclarées ¹	Entreprises 1 ^{er} revenu	Superficie en culture (ha)	Tendances 2010-2023 (nombre d'entreprises)	Tendances 2010-2023 (ha)
Acériculture	129	104	6 116	+ 37	+ 811

¹ On peut présumer qu'il y a un nombre supérieur d'entreprises acéricoles, car il est probable que plusieurs d'entre elles ne soient pas enregistrées au MAPAQ.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Tableau 17 : Portrait de la production acéricole dans la région Québec–Rive-Nord, 2023.

Syndicat régional	Nombre d'entreprises	Nombre d'entailles	Nombre d'entailles	Nombre d'entailles publiques	Moyenne entailles/entreprise	Contingent (lb)
		Terres privées	Terres publiques	Total		
Québec–Rive-Nord	212	1 308 088	339 962	1 648 050	1 604	5 119 502

Source : Statistiques acéricoles 2023, Producteurs et productrices acéricoles du Québec

2.1.3.3 Potentiel acéricole

En 2023, le gouvernement du Québec déposait son plan directeur pour le développement de l'acériculture dans les forêts publiques. Les orientations de celui-ci visent à encadrer le développement de l'acériculture en forêt publique et faciliter les demandes de contingents pour les acériculteurs.

Dans le cadre de la mise en place de son plan d'action, la cartographie des superficies potentielles acéricoles a été rendue accessible afin de permettre aux acériculteurs de localiser et d'identifier les superficies disponibles. La MRC de Portneuf possède le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale, correspondant à 159 056 entailles et 896,9 ha.

Les zones potentielles acéricoles en forêt publique sont un enjeu important entre le monde agricole et le monde forestier et qui risque de se poursuivre au cours des prochaines années. Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec ont d'ailleurs déposé, en 2024, un mémoire à l'intention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts appelant, entre autres, à ne plus donner la préséance aux droits forestiers sur les autres droits accordés en forêt publique et à accorder des protections aux aires de production acéricole et aux aires de potentiel acéricole.

2.1.3.4 Organisation de la mise en marché

La mise en marché des produits acéricoles est chapeauté par un plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits acéricoles, alimentaires et de la pêche*. Le prix pondéré du sirop d'érable entre 2013 et 2023 est passé de 2,89 \$/livre à 3,17 \$/livre. La valeur des produits de l'érable à l'érablière était estimée à près de 393,4 millions de dollars pour une récolte d'environ 124,1 millions de livres (fédération des producteurs acéricoles).

2.1.4 L'agriculture biologique

Selon la Fédération d'agriculture biologique du Québec, la province compte 3 487 entreprises biologiques. En 2023, c'est 117 758 ha qui sont cultivés sous régie biologique au Québec.

Comme présenté dans le Tableau 18, la MRC de Portneuf compte 72 entreprises biologiques certifiées, ce qui représente plus de 40 % des entreprises biologiques certifiées du territoire de la Capitale-Nationale. La MRC est très bien représentée dans les secteurs acéricole et laitier ainsi que dans la production des plantes médicinales.

Tableau 18 : Entreprises agricoles biologiques certifiées, 2024.

Production	Québec	Capitale-Nationale	MRC de Portneuf
Horticulture	1 186	66	13
Viande	246	7	2
Grain et oléagineux	624	20	7
Lait	136	4	4
Acériculture	1 485	49	41
Plantes médicinales, plantes aromatiques, huiles essentielles	31	6	1
Autres			4
Total d'entreprises	3 487	152	72

Références : Sites Internet produitsbioquebec.info et portailbioquebec.info, 28 septembre 2024.

Le nombre total correspond au nombre d'entreprises réel, certaines entreprises peuvent cumuler plus d'une production ou une production non répertoriée.



Les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde accueillent plus de 48 % des entreprises biologiques certifiées de la MRC de Portneuf. Le secteur acéricole, particulièrement présent dans la municipalité de Saint-Ubalde, représente plus de la moitié des entreprises biologiques de la MRC.

Tableau 19 : Entreprises biologiques certifiées dans la MRC de Portneuf par municipalité, 2024.

Municipalité	Horticole ¹	Viande	Lait	Fromage	Grain	Fourrages	Produits alimentaires ²	Huiles essentielles	Sirop d'érable	Total
Deschambault-Grondines	5		2	1		3	1	1		8
Neuville			1		1	1				1
Pont-Rouge	2								1	3
Portneuf						1			2	3
Rivière-à-Pierre									4	4
Saint-Alban	2	1	1		3	4			5	12
Saint-Basile	1						1		3	5
Saint-Gilbert	1	1	1		3	4				7
Saint-Léonard-de-Portneuf									1	1
Saint-Raymond									6	6
Saint-Ubalde	2						1		20	22
MRC de Portneuf	13	2	5	1	7	13	3	1	42	72

¹ Horticole : production fruits, légumes, plantes aromatiques.

² Produits agroalimentaires : boissons, jus, produits de boulangerie.

Certaines entreprises cumulent plus d'une production certifiée biologique : le nombre total correspond au nombre d'entreprises réel.

Références : Sites Internet produitsbioquebec.info et portailbioquebec.info, 28 septembre 2024.

Données en date du 28 septembre 2024.

2.2 Portrait des entreprises et organismes de transformation

Depuis les dernières années, le secteur agroalimentaire de la MRC de Portneuf a connu un essor important. L'offre des produits est de plus en plus diversifiée et de grande qualité. L'intérêt de la population, mais aussi de tous les acteurs, qu'ils soient détaillants, restaurateurs ou institutions, pour les produits locaux est présent. Ceux-ci sont consommés localement, mais connaissent aussi un rayonnement au-delà de la région.

La transformation des produits agricoles permet de mettre en valeur l'agriculture régionale et locale, en plus d'être une source de développement économique importante. Le terme d'agrotransformation est utilisé lorsque des activités de transformation sont réalisées directement sur le site de l'entreprise et proviennent majoritairement de la production agricole. Celles-ci sont alors considérées comme des activités agricoles. L'agrotransformation permet aux entreprises agricoles de diversifier leurs sources de revenus.

Le secteur agroalimentaire inclut aussi des activités hors entreprises agricoles. C'est le cas des entreprises qui se fournissent auprès des producteurs pour transformer et offrir des produits alimentaires divers. Nous retrouvons dans cette catégorie une grande variété d'entreprises, petites ou grandes.

2.2.1 Les abattoirs et centres de découpe des viandes

Abattoirs

La transformation de la viande des animaux élevés au Québec débute par l'abattage des animaux dans un abattoir autorisé. Au Québec, trois catégories d'abattoirs sont autorisées :

- Abattoir fédéral, sous juridiction de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA);
- Abattoir provincial, sous supervision permanente du MAPAQ;
- Abattoir de proximité, sans supervision permanente.

Les types d'abattoirs ont un impact sur les possibilités et restrictions de commercialisation de la viande. Les animaux abattus dans les abattoirs de proximité ne peuvent être vendus que dans une boucherie attenante à l'abattoir. Ceux abattus dans un établissement provincial ne pourront quant à eux être vendus à l'extérieur du Québec et devront être mis en marché dans les marchés locaux, épiceries ou bannières offrant des produits 100 % locaux.

En 2024, on ne retrouvait aucun abattoir localisé dans la MRC de Portneuf. Dans la région de la Capitale-Nationale, nous retrouvons un abattoir provincial (Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans) et un abattoir de proximité.

À l'exception de ceux-ci, les abattoirs les plus près pour les entreprises de la MRC sont situés en Mauricie : Shawinigan (bovins, ovins, caprins, chevalins) et Saint-Luc-de-Vincennes (volailles, lapins), et en Chaudière-Appalaches : Saint-Henri (bovins, porcins, caprins, ovins, cervidés, volailles, lapins et autres). (MAPAQ 2024)

Centre de découpe

La MRC de Portneuf accueille depuis 2010 la Coopérative de solidarité de transformation des viandes de Portneuf. Celle-ci offre le service de découpe des viandes pour les producteurs membres et non membres de la région. Localisée à Deschambault-Grondines, elle offre des services de vieillissement, découpe, transformation, congélation et emballage des produits de viande ovine, caprine, bovine, porcine et de volaille. En 2024, la Coopérative comptait 31 parts sociales dont 21 parts privilégiées. Une dizaine de membres utilisent régulièrement les services de la Coopérative.

Le centre de découpe permet aux entreprises de transformer leurs viandes à proximité et sans investissement majeur au sein de l'entreprise. Dans le cadre du précédent PDZA, la Coopérative a bénéficié du soutien technique et financier de la MRC de Portneuf afin de l'appuyer dans le développement et la consolidation de ses activités. Cela a permis d'augmenter le nombre de jours d'opération ainsi que le volume de transformation (bilan du PDZA, 2024).

2.2.2 Les entreprises de transformation à la ferme

Des 424 entreprises agricoles de la MRC, 55 font de la transformation alimentaire, soit plus de 12 % (Tableau 20). Soixante-neuf pour cent (69 %) d'entre elles sont en production acéricole. En plus des produits de l'érable, nous retrouvons une grande variété de produits transformés : fromages et produits laitiers, charcuterie, jus, confitures, produits de l'abeille, produits alcoolisés, huiles essentielles, etc. Les entreprises sont réparties dans presque

toutes les municipalités de la MRC. Plus de 55 % des entreprises sont localisées dans les municipalités de Saint-Ubalde, Neuville, Saint-Basile et Deschambault-Grondines.

Tableau 20 : Entreprises réalisant des activités de transformation à la ferme, 2024.

Municipalités	Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons	Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	Fabrication de boissons alcoolisées	Autres	Total
Cap-Santé	-	1	-	-	-	-	1
Deschambault-Grondines	1	2	1	-	1	1	6
Donnacona	-	1	-	-	-	-	1
Neuville	-	4	3	1	1	1	8
Pont-Rouge	-	4	1	-	-	-	5
Portneuf	-	3	-	-	-	-	3
Rivière-à-Pierre	-	2	-	-	-	-	2
Saint-Alban	-	3	-	-	-	1	4
Saint-Basile	-	7	-	-	-	-	7
Saint-Casimir	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Christine-d'Auvergne	-	1	-	-	-	1	2
Saint-Gilbert	1	-	-	-	-	-	1
Saint-Léonard-de-Portneuf	-	1	-	-	-	-	1
Saint-Raymond	-	2	-	-	-	1	3
Saint-Thuribe	-	1	-	-	-	1	2
Saint-Ubalde	1	6	1	-	1	-	9
Total :	3	38	6	1	3	6	55

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Le nombre total correspond au nombre d'entreprises réel, certaines entreprises peuvent cumuler plus d'un type de transformation.

2.2.3 Les entreprises de transformation alimentaire

Nous retrouvons également dans la MRC de Portneuf des entreprises de transformation alimentaire hors exploitations agricoles. Plusieurs de ces entreprises contribuent à la valorisation de produits locaux et stimulent le secteur agroalimentaire de la MRC. Nous retrouvons des entreprises comme des chocolateries, boulangeries, torréfacteur, fromageries, microbrasseries, etc.

En plus de ces entreprises, nous dénombrons plus de 60 établissements de restauration (tous types de restaurants confondus) dans la MRC dont quelques-uns sont membres du regroupement Portneuf, Culture de saveurs. Les restaurants sont nombreux dans les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Raymond, Pont-Rouge et Donnacona. En 2020, la MRC de Portneuf a commandé la réalisation d'une étude d'opportunités en restauration locale. Par la suite, avec Portneuf, Culture de saveurs, elle a mis en œuvre le projet pilote « La Virée Enracinée ». L'objectif principal de ce projet était de propulser l'approvisionnement local dans des restaurants portneuvois. Quatre éditions de La Virée Enracinée ont eu lieu de 2021 à 2024 et ont contribué à augmenter la présence des produits

locaux chez des restaurants portneuvois. Certaines entreprises se spécialisent aussi dans la transformation à forfait pour les producteurs qui désireraient offrir une valeur ajoutée à leurs produits, mais qui ne désirent pas transformer eux-mêmes.

2.2.4 Les entreprises de production d'alcool

La production d'alcool, en particulier en microbrasserie, a connu un essor important dans les dernières années. Ces produits sont souvent associés à un fort sentiment d'appartenance à la communauté locale, entre producteurs et consommateurs. Les microbrasseries, en plus de produire une variété de bières, offrent, dans certains cas, des lieux de restauration. Cet engouement pour des alcools locaux est présent dans la MRC de Portneuf. En 2024, on dénombrait en opération cinq microbrasseries, une cidrerie, un vignoble et une distillerie.

2.3 Portrait des entreprises et organismes de mise en marché et de commercialisation

Certaines entreprises priorisent la vente directe au consommateur (circuit court), tandis que d'autres privilégient la vente en gros (circuit long).

2.3.1 Mise en marché en circuit long

Les produits alimentaires frais et transformés peuvent parvenir aux consommateurs par une chaîne d'approvisionnement plus ou moins longue et sophistiquée. La MRC de Portneuf compte plusieurs lieux de distribution conventionnelle composés d'épiceries, de boucheries, de boulangeries, de dépanneurs et de fromageries. La mise en marché des produits en circuit long passe par un réseau de distribution plus ou moins complexe (grossistes, détaillants, etc.) avant que ceux-ci n'arrivent jusqu'aux consommateurs. Il s'agit du modèle de distribution conventionnel qui est encore très présent, en particulier dans les productions agricoles contingentées (lait, œufs de consommation, poulets, sirop d'érable) ou encadrées par un plan conjoint de mise en marché. Dans la MRC de Portneuf, ce sont 214 entreprises dont la mise en marché est réalisée par une agence ou un organisme sous plan conjoint. Plus de 80 % de ces entreprises sont en production laitière ou en production acéricole. La vente à un transformateur ou emballeur en gros touche 118 entreprises de la région. Les productions les plus concernées sont la production laitière (39 entreprises) et la production de céréales et oléagineux (34 entreprises) (Tableau 21).

Tableau 21 : Mise en marché en circuit long selon la production, 2024.

Production ¹	Distributeurs au détail et HRI	Grossistes ou chaînes d'alimentation	Courtiers en alimentation	Agence ou organisme de mise en marché collective sous plan conjoint	Transformateur ou emballer en gros	Autres ventes
Acériculture	-	1	-	79	7	1
Apiculture	-	-	-	-	1	-
Autres fruits	-	1	-	-	1	-
Autres légumes frais	-	1	-	1	3	-
Autres sources de revenus	-	-	-	-	1	-
Bois	-	-	-	1	1	-
Bovins de boucherie	-	-	-	10	10	17
Bovins laitiers et production laitière	1	1	-	95	39	4
Caprins	-	-	-	2	1	-
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	-	1	-	14	34	4
Chevaux	-	-	-	-	-	1
Cultures abritées	1	1	-	-	-	-
Fourrages	-	-	-	5	7	-
Horticulture ornementale	-	1	-	-	-	-
Ovins	-	-	-	-	1	-
Pommes de terre	1	2	-	-	3	1
Porcs	-	-	1	4	4	-
Poulets et dindons	-	-	-	2	1	-
Veaux lourds	-	-	-	1	4	-
Total :	3	9	1	214	118	28

¹ Une entreprise peut avoir plus d'un type de mise en marché. Les entreprises sont identifiées en fonction de leur principale source de revenus; une entreprise peut avoir plus d'une production.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

2.3.2 Mise en marché de proximité et vente directe

Une tendance à la consommation de l'agriculture locale est un phénomène touchant l'ensemble du Québec. C'est particulièrement vrai dans la MRC de Portneuf où le secteur agroalimentaire est très actif et connaît un engouement important de la part de la population. Les gens s'intéressent de plus en plus à l'achat local et aux enjeux agricoles et agroalimentaires. Les tableaux suivants présentent les différents circuits courts utilisés par les entreprises agricoles de Portneuf et leur répartition dans les municipalités.



Tableau 22 : Mise en marché en circuit court selon la production, 2024.

Production*	Autocueillette	Kiosque à la ferme	Kiosque hors ferme	Marché public	ASC	Site Internet transactionnel	Autres ventes directes
Acériculture	1	21	1	5	0	5	23
Apiculture	-	1	1	1	0	-	-
Aquaculture	-	-	-	-	-	1	-
Fruits (autres que pommes)	10	10	6	5	3	1	2
Légumes frais (autres que pommes de terre)	2	11	6	9	9	3	5
Autres sources	-	2	1	1	-	1	2
Volailles (canards, émeus, etc.)	-	-	-	-	-	-	1
Bois	1	3	2	1	1	-	-
Bovins de boucherie	1	6	2	3	2	-	6
Production laitière	-	1	-	1	-	-	5
Caprins	-	3	-	2	1	2	1
Céréales, oléagineux et autres grains	-	1	-	-	-	1	8
Chevaux	-	-	-	-	-	-	3
Cultures abritées	-	5	1	3	-	-	-
Fourrages	-	-	-	-	-	-	18
Horticulture ornementale	2	4	1	3	1	2	2
Œufs	-	1	-	1	1	-	1
Ovins	-	-	-	1	-	-	-
Pommes	2	2	-	2	-	-	-
Pommes de terre	-	-	-	-	-	-	1
Porcs	-	1	-	-	-	-	-
Poulets et dindons	-	2	1	-	-	-	2
Veaux lourds	-	-	-	-	-	-	1
Total :	19	74	22	38	18	16	81

Les entreprises sont classées en fonction de leur principale source de revenus : une entreprise peut avoir plus d'un type de productions et de mise en marché.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Tableau 23 : Mise en marché en circuit court selon la municipalité, 2024.

Municipalité	Autocueillette	Kiosque à la ferme	Kiosque hors ferme	Marché public	ASC (paniers de légumes, de viandes, etc.)	Site Internet transactionnel	Autres ventes directes au consommateur
Cap-Santé	1	5	3	3	2	2	1
Deschambault-Grondines	3	9	5	8	3	4	9
Donnacona	-	2	1	1	1	2	4
Neuville	5	16	2	10	-	1	7
Pont-Rouge	4	6	3	1	2	-	12
Portneuf	-	3	1	1	2	1	5
Rivière-à-Pierre	-	1	-	-	-	-	1
Saint-Alban	1	6	-	3	3	-	4
Saint-Basile	1	7	1	1	-	1	12
Saint-Casimir	-	-	1	1	1	-	4
Sainte-Christine-d'Auvergne	2	4	1	3	1	3	1
Saint-Gilbert	-	1	-	-	-	-	4
Saint-Léonard-de-Portneuf	-	3	1	-	-	1	1
Saint-Marc-des-Carières	1	2	-	-	-	-	-
Saint-Raymond	1	3	1	3	2	-	5
Saint-Thuribe	-	2	-	1	-	1	3
Saint-Ubalde	-	4	2	2	1	-	8
Total :	19	74	22	38	18	16	81

Les entreprises sont classées en fonction de leur principale source de revenus : une entreprise peut avoir plus d'un type de productions et de mise en marché.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Les marchés publics

La MRC de Portneuf compte désormais quatre marchés publics, soit deux de plus depuis le dernier PDZA. Le Marché public de Deschambault a lieu tous les samedis de l'été, jusqu'au début d'octobre. En 2024, presque exclusivement agroalimentaire, il regroupait 11 exposants permanents ainsi que 18 exposants occasionnels. Il jouit d'une grande notoriété et profite du fait que la municipalité de Deschambault-Grondines soit une destination touristique et gourmande. Le Marché public de Saint-Raymond, qui a débuté ses activités à l'été 2015, réunit une vingtaine d'exposants (producteurs et artisans non alimentaires) tous les jeudis de fin juin à fin septembre. Le Marché public de Pont-Rouge a ouvert en 2016 et accueille, quelques samedis de l'été, une dizaine d'exposants producteurs et artisans non alimentaires. Le marché public de Saint-Casimir (Les Vendredis sains - Marchés villageois) se déroule à la Microbrasserie Les Grands Bois et a lieu les vendredis, depuis 2021, de juillet à septembre. En plus de réunir une dizaine d'exposants (producteurs et artisans non alimentaires), c'est un événement festif et culturel.

Dans la MRC, 38 entreprises vendent leurs produits dans le cadre de ces marchés publics. La production maraîchère (9), la production fruitière (5) et la production acéricole (5) correspondent à 50 % des entreprises présentes.

En plus de ces marchés estivaux, nous retrouvons des marchés de Noël avec une offre agroalimentaire significative. Parmi ceux-ci, on retrouve :

- Le Marché du Noël d’Antan de Cap-Santé;
- Le Noël au village de Deschambault-Grondines;
- Le Marché de Noël de Neuville;
- Le Marché public des Fêtes de Saint-Raymond.

Les kiosques à la ferme

Bon nombre de producteurs privilégient la vente directe à la ferme avec la mise en place de kiosque directement sur l’entreprise. En 2023, nous retrouvons 74 kiosques, comparativement à 61 en 2010, répartis dans l’ensemble des municipalités de la MRC. C’est cependant à Neuville que nous en retrouvons la plus grande concentration avec un total de 16 kiosques. La municipalité est d’ailleurs reconnue avec sa « route des kiosques » le long du Chemin du Roy (route 138). Le nombre de produits offerts s’est, de plus, beaucoup diversifié. Nous pouvons y trouver désormais des produits acéricoles et apicoles, des viandes et charcuteries, des œufs et même du lait. De plus, l’apparition de kiosques en libre-service a vu le jour dans la MRC. Les clients sont invités à se servir eux-mêmes et à laisser le montant de leurs achats sur place. Ce système basé sur la confiance connaît un vif succès, particulièrement pour les petites entreprises qui ne peuvent pas se permettre d’avoir une personne à temps plein au kiosque. Parmi les entreprises qui en font l’usage, il ne semble pas y avoir de problématique liée aux vols de marchandises ou d’argent, ou de bris.

Les paniers

L’agriculture soutenue par la communauté (ASC), plus communément appelée les paniers, fait maintenant partie du paysage agricole québécois et portneuvois. Démarche initiée par Équiterre en 1995, elle est désormais encadrée par le « Réseau des fermiers·ères de famille ». Le consommateur s’abonne auprès d’un producteur pour la saison estivale et ce dernier fournit chaque semaine un panier de légumes frais en fonction des récoltes. Toutefois, depuis quelques années, le modèle a connu un grand engouement et s’est élargi à d’autres productions. Depuis le dernier PDZA, de cinq entreprises maraîchères offrant un abonnement de paniers, il y a désormais 18 entreprises qui offrent ce type de service. En plus des entreprises maraîchères (9) et fruitières (3), nous comptons désormais aussi sur des entreprises en production bovine (2), caprine (1) et d’œufs (1).

Marchés virtuels et sites transactionnels

Un autre modèle de circuit court est celui des marchés virtuels. Le Marché de proximité de Québec (www.marchequbec.org) est une plateforme virtuelle à partir de laquelle les abonnés peuvent commander des produits agroalimentaires qui leur sont livrés à date fixe. Situé en plein cœur de la ville de Québec (dans le quartier Montcalm), le point de chute permet à des entreprises de Portneuf d’accéder à ces marchés. En plus de cette initiative commune, de nombreuses entreprises se tournent vers la vente en ligne via des sites Web

transactionnels. En 2023, ce sont 16 entreprises qui utilisent des sites Web transactionnels pour rejoindre leurs consommateurs. Selon la nature des produits, ceux-ci seront acheminés directement chez les acteurs ou à des points de chute déterminés à l'avance ou disponibles sur le site de l'entreprise.

L'autocueillette

En 2023, 19 entreprises offraient des services d'autocueillette dans la MRC, principalement à Neuville, Pont-Rouge et Deschambault-Grondines. L'autocueillette est réalisée principalement en production fruitière. Ce type de mise en marché est très apprécié du public et souvent associé à l'agrotourisme. Elle favorise le contact direct entre le producteur et les consommateurs et renforce le lien d'appartenance de ces derniers avec le milieu agricole. Malgré une présence plus importante d'entreprises offrant l'autocueillette, le bilan des dernières années dans la MRC souligne tout de même une méconnaissance de l'offre par la population. Plusieurs entreprises font peu ou pas de promotion de leur offre à l'échelle de la région ou même de la MRC. Cela pourrait s'expliquer par les enjeux liés à la main-d'œuvre et le manque ou la faiblesse des structures d'accueil du public. De plus, pour les entreprises ayant de petites superficies à offrir à l'autocueillette, la gestion de l'achalandage peut être un défi.

En plus de la vente sans intermédiaire, dans la mise en marché en circuit court, nous retrouvons des circuits de vente avec un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un producteur agricole vend directement à un restaurateur ou à un commerce au détail. Ce type de mise en marché, sans mise en marché commune pour le secteur, permet plus de souplesse aux producteurs ainsi que la possibilité de développer une relation d'affaires plus étroite avec leurs intermédiaires. Elle nécessite néanmoins plus de temps aux producteurs.

L'acériculture, la production maraîchère (autre que pommes de terre) et la production fruitière sont celles que nous retrouvons le plus dans ce type de mise en marché indirecte.

La vente par un producteur à un détaillant (épicerie, marché indépendant, boulangerie, boucherie, etc.) est réalisée par 50 entreprises agricoles de la MRC, alors que la vente aux restaurants est réalisée par 20 entreprises (Tableau 24).

Il est important de mentionner que les commerces de détail ont de plus en plus d'intérêt pour l'offre de produits alimentaires locaux. On retrouve désormais des boutiques gourmandes ou des épiceries qui se démarquent par la vente de produits locaux, et certaines sont mises en valeur par l'initiative Fiers partenaires de Portneuf, Culture de saveurs. C'est aussi le cas de restaurants dont le menu fait la promotion des produits locaux.

Tableau 24 : Mise en marché en circuit court (un intermédiaire) selon la production, 2024.

Production*	Hôtel	Restaurant	Institution (écoles, hôpitaux, CPE, etc.)	Marché virtuel	Détaillants épicerie, marchés indépendants, fruiteries, boulangeries, boucheries, etc.	Transformateur ou emballateur avec vente directe au consommateur	Autres ventes directes à un intermédiaire
Acériculture	-	4	-	-	14	2	4
Apiculture	-	1	-	-	1	1	-
Aquaculture en eau douce et en eau marine	-	-	-	-	-	-	1
Autres fruits	-	3	-	1	8	-	-
Autres légumes frais	-	4	-	-	9	3	2
Autres sources de revenus	-	-	-	-	2	2	2
Bois	-	1	-	-	1	3	-
Bovins de boucherie	1	3	-	2	3	-	-
Bovins laitiers et production laitière	-	-	-	-	2	1	1
Caprins	-	-	-	-	1	1	-
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	-	-	-	-	-	2	6
Cultures abritées	-	2	-	-	3	-	-
Fourrages	-	-	-	-	-	1	2
Horticulture ornementale	-	1	-	1	3	1	-
Ovins	-	-	-	-	1	-	-
Pommes	-	-	-	-	1	-	-
Pommes de terre	-	1	1	-	1	3	-
Porcs	-	-	-	-	-	-	1
Total :	1	20	1	4	50	20	19

Les entreprises sont classées en fonction de leur principale source de revenus : une entreprise peut avoir plus d'un type de productions et de mise en marché.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

2.3.3 Images de marque et appellations

La MRC de Portneuf s'est démarquée au cours des dernières années et a su valoriser l'appellation de son territoire.

Portneuf, Culture de saveurs

L'appellation « **Portneuf, Culture de saveurs** » est une initiative de la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf coordonnée conjointement avec la MRC de Portneuf. Elle

comptait, en 2016, 25 membres, soit des producteurs, agrotransformateurs et transformateurs agroalimentaires, identifiés sous le nom de *Fiers propriétaires*.



En 2019 s'est ajoutée la catégorie *Fiers partenaires* pour les entreprises offrant des produits des membres *Fiers propriétaires*. Dès le lancement, ce regroupement a connu un intérêt de la part de producteurs. En 2024, c'est désormais 53 membres Fiers propriétaires et 10 membres Fiers partenaires qui composent ce regroupement. Les entreprises sont facilement identifiées et bénéficient d'une visibilité liée à la promotion de cette image de marque.

Le développement de cette image de marque est un véritable succès pour la MRC. Le nombre d'entreprises adhérentes augmente et l'image est reconnue par la population. De plus, les membres ont développé un fort sentiment d'appartenance avec celle-ci.

Région de Portneuf

La marque Région de Portneuf sert à affirmer l'identité de Portneuf, à dévoiler toutes ses facettes, ses couleurs et la beauté de son caractère. Elle contribue à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens et citoyennes envers leur MRC, et ce dans la globalité du territoire.

La marque a aussi pour mission de positionner Portneuf comme une option à considérer sérieusement pour ceux et celles qui veulent s'établir ou revenir en région. Elle expose d'une part les nombreux avantages stratégiques du territoire, comme son emplacement géographique, la diversité de l'offre et des services. Elle sert également de courroie de transmission pour communiquer autant le dynamisme actuel de la région que l'ampleur de son potentiel et influence ainsi les perceptions en sa faveur.

Maïs sucré de Neuville

« Le maïs sucré de Neuville » est quant à lui très évocateur pour un grand nombre de consommateurs. Depuis 2017, il est reconnu comme appellation réservée et a obtenu une indication géographique protégée (IGP). Les producteurs de maïs sucré de Neuville doivent désormais respecter le cahier de charges pour se promouvoir de cette appellation. À l'été 2024, sept producteurs de Neuville détenaient l'appellation.

Pôle gourmand Deschambault-Grondines

La promotion et l'animation du Pôle gourmand Deschambault-Grondines permettent de promouvoir cette municipalité comme une destination gourmande unique et authentique. Ce pôle réunit visiteurs, producteurs-transformateurs et commerçants dans un milieu de vie attractif pour les citoyens, les touristes et les entrepreneurs. Il permet de positionner et de faire rayonner la municipalité, ainsi que toute la MRC, comme un centre d'intérêt pour le tourisme gourmand pour l'ensemble du Québec.

Québec, région gourmande

La mission de Québec, région gourmande est d'être le moteur du développement et du rayonnement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand de la région touristique de Québec. Cette initiative regroupe l'Agglomération de Québec et les MRC suivantes : Portneuf, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré et La Jacques-Cartier.

2.3.4 L'agrotourisme et le tourisme gourmand

Depuis plusieurs années, l'agrotourisme est en pleine expansion au Québec. En 2012, le nombre d'entreprises agrotouristiques s'élevait à 837, alors que nous comptons désormais 1 072 activités agrotouristiques à la ferme.

Selon le Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec, l'agrotourisme « est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, leur permettant ainsi de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte. » Le tourisme rural « ne se limite pas à la zone agricole et aux entreprises agricoles qu'elle supporte. Il peut englober des activités se déroulant dans un village telles les activités à caractère patrimonial (religieux, architectural, etc.). En général, il met en valeur les savoirs et savoir-faire issus du milieu local et propose diverses activités de nature culturelle, sportive et éducative qui témoignent de la diversité de l'environnement, de l'économie et de l'histoire de l'espace rural. » Ainsi, l'agrotourisme est une composante du tourisme rural, plus ou moins important selon les régions et l'environnement économique.

Dans les dernières années, l'agrotourisme a connu une expansion importante dans la MRC, avec une augmentation du nombre d'entreprises offrant ce type de service auprès de la population. De plus, depuis quelques années, plusieurs grands rendez-vous agricoles ou agroalimentaires ont lieu dans la MRC et attirent un bon nombre de participants. En voici quelques exemples :

- La Commission B (festival de bières);
- Festin dans le champ de la Fromagerie des Grondines;
- Exposition agricole de Portneuf;
- Fêtes gourmandes de Neuville;
- La Route des Arts et Saveurs de Portneuf.



3. Aspects socio-économiques liés au bioalimentaire



© Jpg.mov

3.1 La location des terres agricoles

Selon les données du MAPAQ de 2023, 32,8 % des terres agricoles exploitées de la MRC de Portneuf sont louées par un exploitant, ce qui représente un total de 19 151 ha (Tableau 25). Ce taux de location a quelque peu augmenté, étant de 28 % en 2004 puis de 30,7 % en 2010. Au sein de la MRC, certaines municipalités sont plus touchées par ce phénomène que d'autres. Ainsi, Donnacona demeure, depuis 2010, la municipalité ayant le plus fort taux de location de la MRC, soit 68 % en 2023. À l'opposé, Saint-Thuribe possède le plus faible taux de location, soit 15,5 % en 2023. Il n'y a pas de tendance commune pour les municipalités de la MRC de Portneuf. Le taux de location varie grandement entre les municipalités. Au niveau régional, en 2021, 44 % de la superficie cultivée est en location (hors friches).

Tableau 25 : Location des terres agricoles, 2024.

Lieu	2010	2021	2023
Province de Québec	31	21 %	S. O.
Capitale-Nationale	33	24 %	S. O.
MRC de Portneuf	31	S. O.	32,8 %

Source : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Enquete_2-22_Prix_Location_Terres_Agricoles.pdf

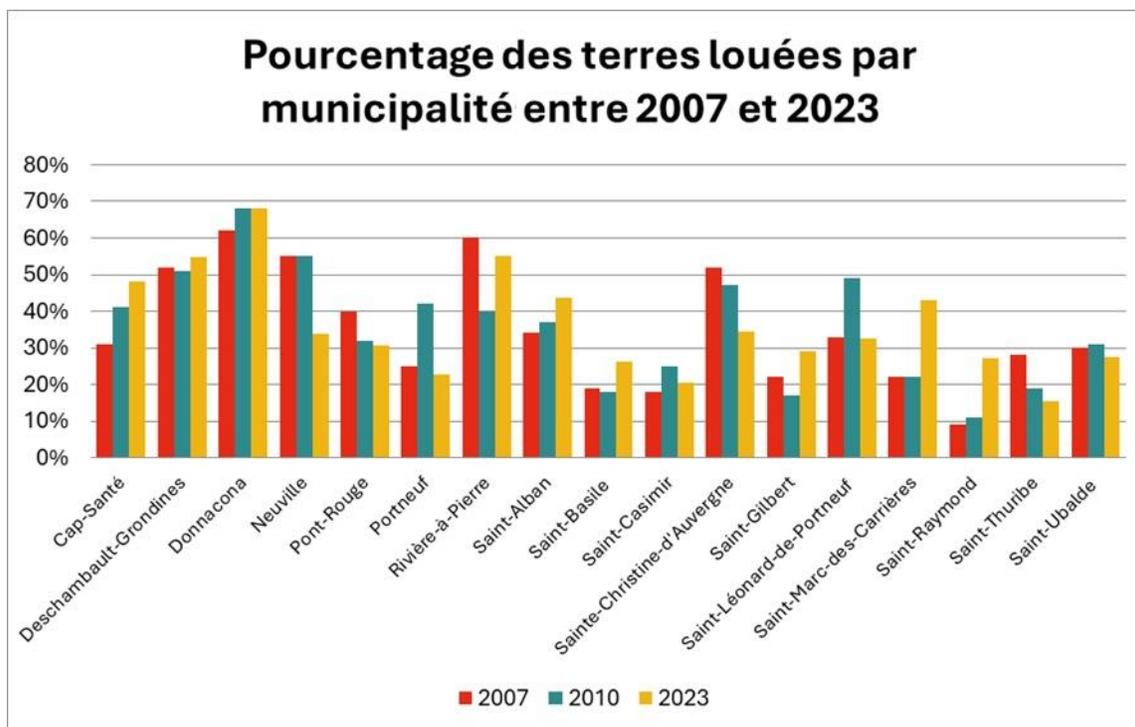


Figure 21 : Évolution des terres en location entre 2007 et 2023.

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

Le pourcentage de terres en location pour la région et le provincial (Figure 21) est calculé sur les terres agricoles exploitées (incluant boisés, terres en friche, etc.).

En 2022, selon l'enquête sur les prix de location des terres agricoles au Québec (MAPAQ), le prix moyen de location des terres agricoles dans la MRC de Portneuf était de 188 \$/ha alors que la moyenne de la région de la Capitale-Nationale est de 193 \$/ha. Les principales cultures produites sur les terres louées dans la MRC sont les pommes de terre, les pâturages, les fourrages, les grandes cultures et les fleurs.

3.2 Terres en friche

On retrouvait en 2006, dans la MRC de Portneuf, 3 481 ha de terrains en friche, soit des terrains agricoles abandonnés, partiellement couverts de broussailles et sur lesquels des peuplements forestiers s'établissent peu à peu (Figure 22). En 2018, l'Atlas des terres agricoles et des bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis a été réalisé dans le cadre de l'entente sectorielle. Celui-ci a permis de localiser, pour la MRC de Portneuf, le type de friches présentes. Ces données permettent d'avoir un aperçu plus précis de la répartition des friches agricoles sur le territoire (Tableau 26). Cependant, l'étude réalisée en 2018 a utilisé des photographies aériennes de 2012, une actualisation des données permettrait un portrait plus récent. D'autres projets de ce type devraient d'ailleurs être réalisés à court ou moyen terme.

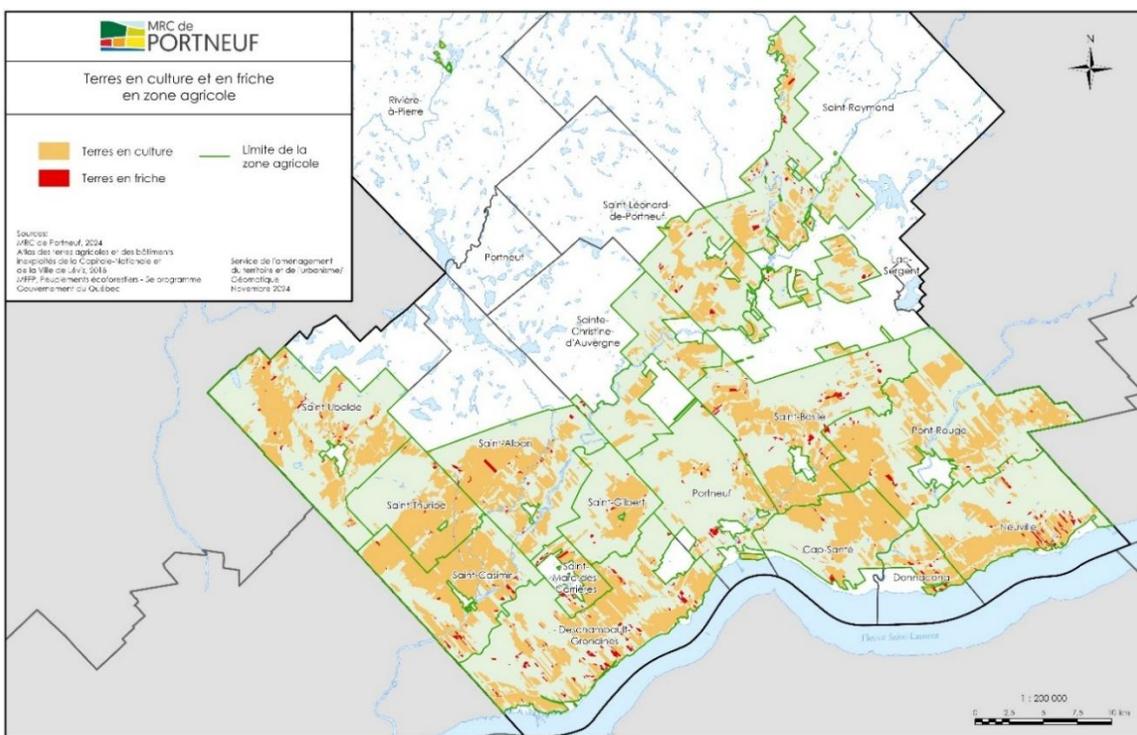


Figure 22 : Carte des terres en friche de la MRC de Portneuf.

Tableau 26 : Superficies des friches de la MRC de Portneuf selon la municipalité, 2018.

Municipalité	Friches				Total
	Herbacées (ha)	Arbustives (ha)	Arborescentes (ha)	Arborescentes hautes (ha)	
Cap-Santé	32,0	2,0	1,3	1,3	36,6
Deschambault-Grondines	233,3	17,0	10,7	14,2	275,1
Donnacoona	41,6	4,4	2,9	2,3	51,2
Neuveville	116,3	9,6	12,3	16,8	155,1
Pont-Rouge	53,8	9,3	6,3	7,5	76,9
Portneuf	68	8	4,2	4,6	84,8
Saint-Alban	70,4	9,2	3,2	6,2	89
Saint-Basile	142,5	12,6	3,2	5,5	17,0
Saint-Casimir	84,3	3,4	4,3	2,3	91,8
Sainte-Christine-d'Auvergne	17,1	1,6	1,8	2,1	21,8
Saint-Gilbert	15,9	1,9	1	0,4	18,7
Saint-Léonard-de-Portneuf	32,4	6,3	0,4	5,5	47,8
Saint-Marc-des-Carières	56,8	2,4	3,6	1,6	62,1
Saint-Raymond	102,6	8,7	1,3	11,3	26,9
Saint-Thuribe	18,4	3,6	4,4	0,6	23,1
Saint-Ubalde	71,7	23,6	0,5	7	107,2
Total :	1 157,2	128,5	63,1	89,3	1 438,1

Source : Atlas des terres agricoles et des bâtiments inexploités de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

La MRC semble avoir connu une importante baisse de ses friches. La diminution pourrait d'ailleurs être encore plus importante, car selon la connaissance du milieu, plusieurs nouvelles superficies en culture provenant du déboisement et de la remise en culture de nouvelles surfaces ont eu lieu dans les dernières années. Toutefois, les bases de données en comparaison ne proviennent pas des mêmes sources, une certaine prudence doit être considérée pour l'estimation de la diminution.

La majorité des friches entre dans la catégorie herbacée. Cette catégorie se caractérise par la présence de plantes herbacées de moins d'un mètre de hauteur. Ce sont généralement des friches peu âgées, où la végétation ligneuse ne s'est pas encore établie. Les catégories friches arborescentes et arborescentes hautes cumulées ne correspondent qu'à 10 % des terrains en friche de la MRC. Nous observons que c'est la municipalité de Deschambault-Grondines qui cumule la plus grande superficie de friches.

Les terrains en friche, actuellement sans réelle vocation, offrent un potentiel de valorisation. Les friches herbacées sont d'ailleurs les plus susceptibles d'être remises en culture, considérant les travaux nécessaires pour cette opération. Ceux qui présentent les meilleurs sols pourraient éventuellement être remis en production. Les sites moins propices à des productions agricoles pourraient aussi être mis en valeur de diverses façons. Différents modes de valorisation des friches agricoles ont d'ailleurs été recensés (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2-8) : reboisement, ligniculture, culture de plantes énergétiques, culture fruitière, épandage de boues d'épuration ou agroforesterie.

Peu répandus au Québec, les aménagements agroforestiers¹⁵ recourent notamment au principe de cultures intercalaires d'arbres et arbustes produisant des fruits ou des noix (ex. : sureau blanc, amélanchier et noisetier à long bec) et de plantes maraîchères ou fourragères plus courantes.

Le Programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis a servi de levier pour la remise en culture d'une superficie totale de 90,21 ha sur le territoire de la MRC de Portneuf.

3.3 Les revenus et capitaux agricoles

En 2010, les revenus agricoles de la MRC de Portneuf s'élevaient à 137 335 812 \$, pour un revenu moyen de 322 431 \$ par entreprise. En 2021, les revenus agricoles avaient diminué à 123 127 641 \$, pour un revenu moyen de 298 853 \$. Il s'agit d'une diminution des revenus totaux de la MRC de 10 %. Pour la même période, le nombre d'entreprises avait chuté de 3 % (Tableaux 27 et 28).

Alors que les données entre 2004 et 2010 montraient un déplacement des revenus des productions animales vers les revenus des productions végétales, le phénomène contraire s'observe entre 2010 et 2021.

Tableau 27 : Évolution des revenus de la MRC de Portneuf entre 2010 et 2021.

Revenu	2010	2021
Revenu total	137 355 812 \$	123 127 641 \$
Revenu production végétale	63 450 585 \$	42 387 258 \$
Revenu production animale	73 905 227 \$	80 740 383 \$

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

¹⁵ Pour les besoins du présent document, l'utilisation du terme agroforesterie se conforme à la définition privilégiée par le MAPAQ : « ensemble des systèmes d'utilisation des terres où des arbres ou des arbustes sont délibérément associés aux cultures ou à la production animale sous la forme d'un arrangement spatial ou d'une séquence temporelle prenant place sur une même unité de gestion de la terre. Il doit exister des interactions significatives, d'ordre écologique et économique, entre les éléments ligneux et non ligneux. (Lundgren, 1987) », MAPAQ, 2009.

Tableau 28 : Répartition des revenus agricoles de la MRC de Portneuf selon le secteur de production, 2021.

Production	Revenus 2021
Autres cultures	7 160 686 \$
Autres bétails	1 874 343 \$
Céréales et autres grains	13 028 253 \$
Œufs	189 831 \$
Produits de l'érable	9 490 469 \$
Légumes	9 554 546 \$
Fourrages	1 333 296 \$
Bovins et veaux	8 070 996 \$
Fruits	1 820 008 \$
Volailles	3 041 221 \$
Porcs	21 306 977 \$
Produits laitiers	46 412 575 \$

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV).

* Ces données sont relatives à toutes les exploitations ayant déclaré faire ces types de production.

3.4 Valeur foncière et fiscalité

Le fardeau fiscal des agriculteurs peut avoir un impact négatif sur leur capacité d'exploiter convenablement leur établissement agricole. Depuis 2007, les municipalités peuvent utiliser un taux de taxation des immeubles agricoles distinct du taux résidentiel afin d'assurer une équité fiscale pour l'ensemble de leurs citoyens.

Il faut noter qu'au cours des dernières années, les valeurs foncières des propriétés agricoles ont souvent connu une progression plus rapide que celle des valeurs moyennes (Tableau 29). Sur plusieurs territoires, cela a mené à un phénomène de transfert du fardeau fiscal vers ces catégories de propriétaires.

Tableau 29 : Croissance des valeurs foncières résidentielles et agricoles.

Municipalité	Croissance résidentielle entre 2021 et 2024	Croissance agricole entre 2021 et 2024
Cap-Santé	37 %	57 %
Deschambault-Grondines	32 %	41 %
Donnacoona	33 %	56 %
Neuville	31 %	37 %
Pont-Rouge	44 %	57 %
Portneuf	34 %	55 %
Rivière-à-Pierre	51 %	95 %
Saint-Alban	37 %	42 %
Saint-Basile	36 %	44 %
Saint-Casimir	31 %	51 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	42 %	87 %
Saint-Gilbert	84 %	87 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	19 %	55 %
Saint-Marc-des-Carières	27 %	75 %
Saint-Raymond	46 %	47 %
Saint-Thuribe	48 %	59 %
Saint-Ubalde	41 %	70 %

Source : MRC de Portneuf et Données Québec.

3.5 Cohabitation agriculture et citoyen

La cohabitation entre le milieu agricole et citoyen représente un défi de plus en plus présent au Québec. Les enjeux de cette cohabitation touchent divers aspects, principalement en lien avec la compréhension des réalités agricoles.

Depuis quelques années, nous observons une augmentation de citoyens dans les régions agricoles. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène (coûts de l'immobilier, effet de la pandémie et de l'augmentation du télétravail, etc.). L'augmentation de ces néoruraux, ayant souvent peu de connaissances du milieu agricole, peut générer des conflits d'usage. Ces conflits vont souvent se cristalliser autour d'éléments précis : odeurs, bruits, poussières, ou partage de la route avec les tracteurs et la machinerie agricole.

Si les producteurs ont un rôle à jouer auprès de leur voisinage en mettant en place différentes mesures de mitigation, il est aussi essentiel de mieux faire connaître aux nouveaux résidents ce que signifie de vivre dans une région de production agricole. Une meilleure communication et compréhension des réalités agricoles est essentielle pour assurer une cohabitation harmonieuse. Plusieurs stratégies peuvent être utilisées afin de faciliter les échanges entre citoyens et producteurs agricoles. La journée *Portes ouvertes Mangeons local* organisée chaque année par l'UPA est un exemple d'action mise de l'avant à l'échelle provinciale pour sensibiliser les citoyens à la réalité du secteur agricole. De la même manière, les événements agricoles et agrotouristiques peuvent être des outils de sensibilisation et de rapprochement entre les deux réalités.

3.6 La relève agricole

La relève agricole représente tous les jeunes âgés de moins de 40 ans qui se lancent en agriculture. Compte tenu du vieillissement des agriculteurs actuels, assurer une relève pour les entreprises est vital pour le secteur bioalimentaire.

3.6.1 Portrait de la relève agricole

Suivant la tendance au vieillissement de la population québécoise, de nombreux exploitants seront en âge de prendre leur retraite dans les prochaines années et devront transférer leur exploitation agricole. Au Québec, selon les données de 2021, 7,9 % des producteurs agricoles envisagent de vendre d'ici les 10 prochaines années. Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité des entreprises agricoles du Québec représente un enjeu de premier ordre. Le milieu agricole étant conscient du problème, il doit rapidement se mobiliser pour trouver des solutions et éviter une crise. La Fédération de la relève agricole du Québec, créée en 1982, milite pour alléger les écueils rencontrés par la relève et ainsi faciliter le transfert d'exploitations agricoles entre générations. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations et les groupes régionaux de relève agricole dont celle de Portneuf.

Selon le portrait de la relève agricole au Québec réalisé en 2021, 20 % des entreprises agricoles québécoises sont détenues par des producteurs de la relève. Le transfert familial demeure le mode d'établissement le plus fréquent (54 %) malgré une diminution depuis 2011, alors que les transferts non apparentés représentent 10 % de la relève établie. Il est intéressant de noter que plus du tiers des entreprises de la relève sont des démarrages

d'entreprises par de nouveaux producteurs. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux à se lancer en production et le font essentiellement dans les productions végétales ou dans les productions animales non contingentées.

La relève agricole dans la Capitale-Nationale

Selon le portrait de la relève agricole réalisé par le MAPAQ en 2021, dans la région de la Capitale-Nationale, 41 % de la relève établie l'avait fait par un démarrage d'entreprise, comparativement à 36 % en 2016 (Tableau 30). Le nombre d'entreprises ayant réalisé un transfert non apparenté a quant à lui diminué à 8 % comparativement à 11 % en 2016.

Parmi la relève, les catégories des 30-34 ans et des 35 ans et plus dominent les statistiques, avec un âge moyen de 33,2 ans. Les moins de 30 ans sont très faiblement représentés, avec un taux de seulement 5 %. Les membres de cette relève sont aussi moins nombreux à être propriétaires majoritaires de l'entreprise, passant de 42 % en 2016 à 34 % en 2021. Si 84 % des propriétaires de la relève mentionnaient travailler toute l'année sur leur entreprise, 45 % déclaraient néanmoins avoir travaillé à l'extérieur de l'entreprise au cours des 12 derniers mois.

Dans la MRC de Portneuf, en 2024, près de 14 % des producteurs agricoles ont moins de 40 ans. Nous pouvons observer, depuis 2016, une diminution des producteurs de moins de 40 ans ainsi qu'un vieillissement de l'âge moyen des producteurs. Les femmes représentent un peu moins de 25 % des propriétaires agricoles. Leur âge moyen est légèrement plus bas (54 ans) que celui des hommes (57 ans).

Tableau 30 : Répartition des producteurs agricoles par catégories d'âge, 2024.

MRC	Moins de 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 90 ans	90 ans et plus
Portneuf, 2016	1	18	89	116	184	152	38	7	0
Portneuf, 2019	0	22	78	138	168	179	60	5	1
Portneuf, 2024	0	10	84	133	151	190	90	18	1
Total 2024 :	677 producteurs agricoles								
Capitale-Nationale, 2016	1	37	190	868	1193	1222	493	105	105
Capitale-Nationale, 2019	0	43	185	252	443	351	121	25	25
Capitale-Nationale, 2024	2	42	239	289	415	414	157	25	25
Total 2024 :	4639 producteurs agricoles								

Source : Enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ, nombre d'entreprises agricoles basé sur le numéro d'identification ministériel (NIM), superficies basées sur l'unité d'évaluation (UEV), 2024.

3.6.2 Services disponibles pour la relève agricole

Il existe deux groupes de relève dans Portneuf : l'Association de la relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord (RACNCN), affiliée à la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), et le Cercle des jeunes ruraux de Portneuf, chapeauté par l'Association des jeunes ruraux du Québec (AJRQ).

Les producteurs qui sont reconnus comme relève par le MAPAQ peuvent tirer parti de différents programmes ou aides financières. Dans les différents programmes du MAPAQ (ex. : Prime-Vert) et dans le Programme services-conseils, ils ont droit à des taux d'aide bonifiés.

Ils peuvent aussi bénéficier de la prime à l'établissement offerte par la FADQ lors du transfert de l'entreprise ou de leur démarrage. Des programmes d'aide financière destinés à la relève sont aussi offerts par la MRC. En plus du soutien financier, les producteurs agricoles de la relève peuvent compter sur de l'accompagnement via les conseillers en relève et en établissement agricole du MAPAQ ou par des organismes tels que la MRC et la SADC.

3.7 La main-d'œuvre agricole

En 2021, l'ensemble du secteur bioalimentaire de la région de la Capitale-Nationale représentait 42 200 emplois. Pour les secteurs agriculture et transformation bioalimentaire, cela correspond respectivement à 4 % (1 688) et 11 % (4 682) des emplois. Les autres employeurs du secteur sont la restauration commerciale (46 %), le commerce de détail (32 %) et le commerce de gros (7 %). Pour la même période, dans la MRC de Portneuf, les données disponibles de Statistique Canada montrent que les exploitations agricoles regroupent 981 salariés dont 587 sont payés sur une base annuelle et 394 sur une base saisonnière ou temporaire.

Le secteur agricole fait état de difficultés depuis plusieurs années quant au recrutement de la main-d'œuvre. En effet, bon nombre de producteurs agricoles éprouvent de la difficulté à recruter des ouvriers disposés à travailler sur leur terre et recourent de plus en plus à la main-d'œuvre agricole étrangère. La rareté de cette main-d'œuvre est présente dans tous les secteurs d'activité, tant au niveau de la production animale que maraîchère. La main-d'œuvre agricole est requise non seulement lors de la forte saison, mais tout au long de l'année.

Si historiquement la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles de la MRC de Portneuf était généralement familiale et surtout locale, nous voyons depuis quelques années une augmentation importante des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Selon les données du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le nombre de permis valides dans la MRC de Portneuf pour le programme de travailleurs étrangers temporaires est passé de 75 en 2017 à 655 en 2023. Bien que ces permis regroupent les travailleurs de tous les secteurs de l'économie, cette augmentation est révélatrice de la réalité en milieu agricole.

Pour embaucher un travailleur agricole étranger, un producteur agricole doit obtenir une autorisation émise conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada dans le cadre du « Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) » ou du volet agricole du « Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ». Ces programmes énoncent une série d'exigences auxquelles le producteur agricole doit se conformer, notamment en ce qui concerne l'obligation de fournir au travailleur un logement adéquat, respectant les normes en vigueur, l'offre d'un salaire et des conditions de travail conformes à la *Loi sur les normes du travail* et aux exigences du programme fédéral en vertu duquel les TET ont été embauchés.

Au Québec, la Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'œuvre agricole Étrangère (FERME) propose un accompagnement et le soutien professionnel aux employeurs souhaitant recruter des TET.

3.8 Le financement agricole

Les producteurs agricoles de la MRC de Portneuf peuvent se prévaloir de plusieurs sources de financement spécialisées au domaine de l'agriculture. Il est d'ailleurs possible de compter sur les différents programmes offerts par le MAPAQ. On peut consulter la liste des programmes à l'adresse suivante : www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/progaccueil/Pages/programmesaccueil.aspx.

Financière agricole

Bien connue des agriculteurs, La Financière agricole du Québec (FADQ) peut aussi être une source de financement. La FADQ est un organisme voué au soutien et à la promotion, dans une perspective de développement durable, des secteurs agricole et agroalimentaire. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, on retrouve l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.¹⁶

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Un autre outil de financement est le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN). Ce fonds a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec* et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. La MRC de Portneuf dispose d'une enveloppe provenant du gouvernement du Québec afin de soutenir financièrement les projets admissibles dont les retombées sont importantes sur le territoire. Le FRCN a été mis en place dans l'objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale.¹⁷

Ce fonds a permis la mise sur pied de neuf projets de diversification de production agricole, de transformation agroalimentaire ou de développement agrotouristique pour un montant global de 784 000 \$ entre 2020 et 2023.

Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf

Ce fonds ouvert à toutes les entreprises de la MRC offre une contribution non remboursable aux projets couverts par l'un de ses huit volets. Le volet 2 offre un « soutien au transfert ou à la relève d'une entreprise existante ». L'aide financière d'un montant maximal de 10 000 \$ vient en appui à des projets facilitant l'intégration et la reprise de la relève d'une entreprise.

Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf

Pour sa part, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf dispose d'une aide financière disponible s'adressant aux propriétaires d'entreprises en démarrage, en croissance ou en consolidation. Elle possède aussi un fonds Stratégie Jeunesse pour les 18 à 35 ans.

¹⁶ La Financière agricole, 2014.

¹⁷ MRC de Portneuf, 2024.

3.9 La formation et le perfectionnement des ressources humaines

Il existe plusieurs formations disponibles dans le domaine agricole, aussi bien à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe, que dans des établissements scolaires généralistes. Dans la région de Québec, le Centre de formation professionnelle Fierbourg et la Formation continue Charlevoix offrent des formations. L'Université Laval et sa Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation offrent des microprogrammes, des certificats et des diplômes en lien avec l'agriculture et les domaines connexes. De plus, la région de la Capitale-Nationale offre une quantité importante de formations en acériculture et forêt, agroenvironnement, production animale et plus encore. Le site Internet des Collectifs régionaux en formation agricole présente les formations offertes dans les différentes régions. D'ailleurs, le Service aux entreprises du Centre de formation de Portneuf (Centre de services scolaire de Portneuf) collabore avec le Collectif en formation agricole de la Capitale-Nationale pour offrir des formations dans la MRC de Portneuf.

Par ailleurs, le système d'éducation, par le biais de ses différents niveaux (DEP, AEP, DEC, AEC, CRFA et universitaire), donne accès à une multitude de métiers et de professions pour lesquels il existe une formation initiale ou continue.

Les producteurs de la relève en production maraîchère, fruitière ou émergente peuvent aussi compter sur le Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale et de Lévis. Développé dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis et en partenariat avec l'Université Laval, celui-ci offre depuis 2019 la possibilité d'expérimenter, d'apprendre et de développer leurs compétences. Les aspirants-producteurs peuvent bénéficier des services offerts par le camp et d'un accompagnement agronomique personnalisé pendant le démarrage de leur entreprise. Depuis 2021, ce sont six entreprises distinctes, ayant leur site principal dans la MRC de Portneuf, qui ont reçu un accompagnement du Camp agricole. Portneuf est la deuxième MRC la plus représentée dans le projet, suivant La Côte-de-Beaupré.

3.10 La recherche et l'innovation

En termes de recherche et d'innovation, la région de Portneuf est bien positionnée puisqu'elle possède sur son territoire le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD). Ce centre dispose de ressources et d'installations importantes si on en juge par la trentaine d'employés qui y travaillent, répartis dans ses bâtiments et installations. Le CRSAD réalise des activités de recherche et de développement en sciences animales. Il est actif dans plusieurs domaines d'intervention :

- Production apicole;
- Production avicole;
- Production bovin de boucherie;
- Production laitière bovine;
- Production laitière caprine;
- Production porcine;
- Production ovine.



Au sein de la Capitale-Nationale, l'Université Laval et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement occupent une place prépondérante dans la recherche, le développement et le transfert de connaissances dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement.

Puisque la région de Portneuf possède plusieurs entreprises laitières, il est impossible de passer sous silence les différentes organisations provinciales qui jouent un rôle essentiel auprès des producteurs laitiers, soit la fédération Les Producteurs de lait du Québec (PLQ), le Conseil québécois des races laitières (CQRL) et le seul Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ) pour les bovins laitiers et de boucherie au Québec. Notons aussi l'existence du Club Ayrshire Rive-Nord et du Club Holstein de Portneuf, qui visent l'amélioration et la préservation de la génétique de ces races bovines.

3.11 La sécurité alimentaire

Le site Internet de *Portneuf ensemble* décrit le concept de la sécurité alimentaire : La sécurité alimentaire, c'est l'idée que chacun ait accès facilement à la nourriture dont il a besoin pour survivre et se développer. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le concept de sécurité alimentaire se définit comme suit :

- Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
- L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré;
- Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel;
- Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
- La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales;
- Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse par un système agroalimentaire durable.

Depuis 2018, la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf travaille de concert avec différents acteurs du milieu afin d'augmenter et améliorer la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population portneuvoise : <https://portneufensemble.com/securite-alimentaire-dans-portneuf/>.

De nombreux projets en sécurité alimentaire ont été mis en place au cours des dernières années :

- Projet Maïs (maillage alimentaire);
- Champs solidaires (production pour les réseaux d'aide);
- Serres pédagogiques solidaires (production pour les initiatives en sécurité alimentaire);
- Glanage Portneuf (récupération des surplus);
- Plateau de travail *Cultive ton avenir* (réinsertion professionnelle);
- Plateau de travail *Mijote ta vie* (réinsertion professionnelle);
- Collation-Santé-Portneuf (saine alimentation dans les écoles);
- Réseau de frigos solidaires (redistribution et lutte au gaspillage alimentaire);
- Mise en œuvre du Programme de récupération en supermarchés (récupération des surplus, transformation, redistribution et lutte au gaspillage alimentaire).

Plusieurs projets sont maintenant sous la responsabilité de l'organisme Solidarité citoyenne Portneuf. Soulignons aussi que plusieurs organismes ont des initiatives en sécurité alimentaire et effectuent un travail important pour tenter de répondre aux nombreux besoins.

Les entreprises agroalimentaires portneuvoises contribuent d'ailleurs grandement au soutien de la sécurité alimentaire (dons de surplus, accueil d'activités de glanage, etc.).

Soulignons aussi qu'en 2024, plus de 1 070 kg de légumes ont été récoltés via le projet de champs solidaires. Le Programme de récupération en supermarchés a permis, pour sa part, de récupérer plus de 31 000 kg de denrées qui ont ainsi évité les sites d'enfouissement.

3.12 La santé des producteurs agricoles

Les enjeux liés à la santé mentale en agriculture sont des préoccupations importantes. Le domaine agricole est un milieu exigeant et les producteurs agricoles sont confrontés à de nombreuses sources de stress et de conditions économiques et structurelles affectant leur santé. L'instabilité économique, la précarité financière, les conditions météorologiques, les longues heures de travail, l'isolement et le manque de main-d'œuvre sont des éléments qui peuvent peser lourd sur leur santé. Depuis quelques années, différentes ressources et services d'aide ont été mis en place pour agir en prévention et en soutien.

L'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) est une initiative née du besoin d'offrir aux producteurs agricoles et à leur famille des services d'aide psychosociale de première ligne adaptée aux milieux agricoles. Depuis plusieurs années, une travailleuse de rang est présente dans la région de Capitale-Nationale-Côte-Nord et offre un service d'écoute et d'intervention psychosociale auprès des producteurs agricoles. Elle peut aussi accompagner les producteurs et les référer à des ressources appropriées à leurs besoins.

En plus de ce service, les producteurs agricoles de Portneuf ont accès à l'organisme L'Arc-en-Ciel, organisme communautaire en santé mentale de Portneuf. Cet organisme offre des services d'aide, dont un centre de prévention du suicide, pour l'ensemble de la population de la MRC.

L'UPA, en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), a participé à la mise en place d'un réseau de sentinelles à travers la province qui vise à rejoindre les producteurs agricoles, identifiés comme étant une clientèle à risque sur le plan de la santé psychologique. La formation outille les sentinelles pour reconnaître les signes et comportements suicidaires au sein de la clientèle agricole, et ce afin de mieux la diriger vers les ressources d'aide adaptées.

Depuis quelques années, le comité Bien-être en milieu agricole de Portneuf (BEMAP) a été lancé. C'est une initiative conjointe de producteurs agricoles, du CIUSSS, de l'UPA, de l'organisme L'Arc-en-Ciel et du Centre de prévention du suicide et de la travailleuse de rang de l'ACFA. Le comité est actif dans la MRC de Portneuf afin de faire de la sensibilisation et de la prévention et de promouvoir les différents services en santé pour les producteurs agricoles de Portneuf. En plus d'être présent lors des événements agricoles, il organise différentes activités de prévention et de socialisation pour les producteurs agricoles de la MRC de Portneuf.

3.13 Environnement

L'environnement a un impact indéniable sur la production agricole. En revanche, l'agriculture contribue également aux impacts sur les changements climatiques. Vous trouverez dans cette section les différents paramètres à considérer.

3.13.1 Pratiques agroenvironnementales

Au Québec, depuis quelques années, les producteurs agricoles sont de plus en plus sensibilisés et adoptent des pratiques reconnues comme étant plus respectueuses de l'environnement. Dans le contexte de changements climatiques, les producteurs agricoles sont d'ailleurs encouragés à contribuer à la lutte à ces changements, que ce soit par la mise en place et l'adoption de pratiques de travail de sols bénéfiques, de réduction des risques liés aux pesticides ou de la mise en place d'aménagements de biodiversité.

D'ailleurs, le gouvernement provincial a sorti, en 2020, son Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030. Celui-ci vise à accompagner et appuyer les producteurs dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales afin de répondre aux préoccupations des acteurs du milieu. Plusieurs programmes, outils et ressources sont mis à la disposition des producteurs pour qu'ils mettent en place une agriculture plus responsable. Ceux-ci peuvent aussi compter sur un réseau de professionnels pour les accompagner dans leurs méthodes.

3.13.2 Valorisation des matières résiduelles

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est l'outil de planification qu'utilise la MRC de Portneuf depuis 2003 afin de gérer et encadrer la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire. L'actuel PGMR, qui fait suite au PGMR 2015-2020, a été lancé en 2023 et sera en vigueur jusqu'en 2030. Il brosse un portrait de la gestion des matières

résiduelles et identifie des mesures visant à favoriser l'atteinte des objectifs fixés à l'intérieur de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles mise en place par le gouvernement (MRC de Portneuf, 2024).

Selon l'Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec (RECYC-QUÉBEC), le gisement de plastiques agricoles de la région administrative de la Capitale-Nationale est estimé à 555 tonnes. La MRC ne possédant pas de système de récupération de ces plastiques (à l'exception des tubulures d'érablières via les écocentres), il est difficile d'obtenir des données précises reflétant la réalité de la MRC de Portneuf. En tenant compte des superficies agricoles, le PGMR estime un cumul pour la MRC s'élevant à 195 tonnes dont 13,8 tonnes proviendraient des tubulures acéricoles. Pour l'ensemble du plastique agricole, il s'agit de celui ayant le taux de récupération le plus élevé, estimé à 8 %, comparativement à 2 % de l'ensemble de ce résidu. À l'échelle de la MRC, c'est donc approximativement 147 tonnes de plastiques qui ne sont pas recyclés.

La valorisation des matières organiques est l'un des objectifs principaux de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles, avec une cible de valorisation de 60 % fixée par le gouvernement. Les matières organiques incluent les boues d'origine municipale dont la principale voie de valorisation est l'épandage sur des terres agricoles. Selon le PGMR, 585 tonnes humides de boues issues des usines de traitement municipal ont été acheminées et traitées à des fins de valorisation agricole ou de compostage en 2019. La vidange de chacun de ces étangs se fait à une fréquence de 5 à 10 ans. Les volumes valorisés annuellement fluctuent donc grandement. La collecte et le traitement des boues d'installations septiques de toutes les municipalités, à l'exception de Saint-Ubalde, sont sous la responsabilité de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Celles-ci sont acheminées à l'usine régionale localisée à Neuville, où elles sont traitées. En 2019, 460 tonnes de boues ont été valorisées sur des terres agricoles et 34 tonnes ont été valorisées dans la plateforme de compostage d'Englobe.

3.13.3 Changements climatiques et projections du climat

L'impact des changements climatiques est un enjeu de plus en plus important qui affecte l'ensemble de la population et dont les effets se font particulièrement sentir dans le milieu agricole. Dans les prochaines années, ceux-ci vont influencer et modifier les pratiques agricoles.

Agriclimat a pour mission d'outiller les producteurs agricoles pour lutter efficacement contre les changements climatiques à l'échelle individuelle et collective. (Agriclimat 2024). L'UPA, en collaboration avec Ouranos, a élaboré des plans d'adaptation aux changements climatiques en fonction des projections du climat à l'horizon 2050. Le plan d'adaptation pour la région de la Capitale-Nationale présente les impacts projetés pour la région et propose des mesures d'adaptation pour les entreprises.

Les projections 2050 pour la région de la Capitale-Nationale prévoient une augmentation de la température moyenne annuelle. Celle-ci aura différents impacts sur la production : augmentation des UTM dans la région, déplacement des zones thermiques permettant la croissance de cultivars plus tardifs, mais aussi une hausse de la survie des insectes

ravageurs et des parasites. Les projections prévoient des épisodes de canicule plus fréquents, entraînant des stress thermiques pour les animaux ainsi que des stress hydriques pour les cultures. Les projections prévoient aussi un rallongement de la saison de croissance, avec une période sans gel plus longue. Si les projections prévoient aussi une augmentation des précipitations totales annuelles, ces précipitations, majoritairement liquides, seront principalement localisées au printemps, à l'automne et en période hivernale. Cette hausse sera susceptible d'augmenter l'érosion et la dégradation des sols et la diminution de la qualité de l'eau. En contrepartie, les projections annoncent une diminution du couvert de neige, en plus d'une augmentation des risques de redoux hivernaux, entraînant une augmentation des risques pour la survie des plantes pérennes et des céréales d'automne.

Tableau 31 : Priorités d'adaptation des entreprises agricoles des secteurs de production végétale et animale pour la Capitale-Nationale, 2021.

Secteurs de production	
Végétale	Animale
Maintenir et améliorer la santé des sols	Réduire l'impact des périodes chaudes sur les animaux
Favoriser la survie à l'hiver des plantes fourragères, des céréales d'automne et autres cultures pérennes	Adapter les bâtiments pour l'hiver
Lutter contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes	Veiller à la santé des animaux
Adapter la gestion des plantes fourragères	Assurer une bonne gestion des structures d'entreposage des déjections
Optimiser l'irrigation en production maraîchère et fruitière	
Adapter les serres et les bâtiments d'entreposage	

Source : Plan d'adaptation de l'agriculture de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord aux changements climatiques.

PARTIE III – Le diagnostic



Le diagnostic

Le diagnostic repose sur l'analyse approfondie des divers éléments évoqués dans la section « Portrait détaillé du territoire et des activités bioalimentaires », ainsi que sur les constats issus de la première consultation publique et des rencontres de comités. Pour chacun des aspects examinés, il importe de mettre en évidence les forces, les opportunités, les faiblesses et les contraintes du secteur.

Dans le cadre de cet exercice, il convient de définir une force comme un atout sur lequel il est pertinent de s'appuyer pour favoriser le développement du secteur, tandis qu'une opportunité se présente comme un levier extérieur à maîtriser, à exploiter stratégiquement afin d'amplifier ce développement, bien qu'elle échappe à notre contrôle direct. Cette logique s'applique également aux notions de faiblesse et de contrainte. Le diagnostic qui suit constitue ainsi une étape déterminante pour l'identification des actions à mettre en œuvre, lesquelles viseront ultimement à soutenir et structurer le développement du secteur bioalimentaire. Les éléments précédés d'une étoile sont ceux qui ont été nommés à plusieurs reprises lors de la consultation publique.

Tableau 32 : Le diagnostic.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> *La concertation du milieu portneuvois *La synergie des producteurs *Portneuf, Culture de saveurs et son rayonnement *Offre directe aux consommateurs (autocueillette, paniers, kiosques, marchés publics, etc.) *Diversité du milieu *Acériculture *Outils et initiatives favorisant une relève agricole diversifiée *Qualité des sols Innovation Bassins versants non dégradés Nombre d'entreprises bioalimentaires croissant Occupation dynamique du territoire Appui des instances régionales (exemple : MRC de Portneuf) Qualité reconnue des produits Rapport qualité/prix des terres en comparaison avec le reste du Québec Richesse agrotouristique Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD) Projets structurants en sécurité alimentaire (glanage, frigos solidaires, etc.) Événements gourmands Services d'une travailleuse de rang 	<ul style="list-style-type: none"> *Manque de ressources d'accompagnement pour la relève *Manque de valorisation et de respect pour le métier d'agriculteur *Aucun point central pour répertorier les terres agricoles en location ou à vendre *Manque d'outils et d'infrastructures collectives pour favoriser le développement des différents maillons du système alimentaire (production, transformation, distribution, etc.) Peu d'abattoirs Faible présence de produits locaux dans les institutions locales et les supermarchés Manque d'hébergements touristiques Faible connaissance des programmes disponibles pour le secteur bioalimentaire Manque d'accompagnement relatif aux pratiques agroenvironnementales Manque de financement pour la démarche en sécurité alimentaire Seulement une travailleuse de rang pour tout le territoire de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

Opportunités	Contraintes
<p>*Proximité de Québec et Trois-Rivières</p> <p>*Mise en valeur des terres en friche</p> <p>*Potentiel acéricole très fort</p> <p>*Climat favorable</p> <p>*Engouement pour l'achat local</p> <p>*Développement durable comme vecteur d'innovation</p> <p>*Engouement pour l'agrotourisme</p> <p>Touristes de plein air à rejoindre</p> <p>Nouvelles familles</p> <p>Rendements importants en période de récoltes</p> <p>Marché institutionnel (politique d'approvisionnement)</p> <p>Nouvelles alternatives pour l'établissement en agriculture pour faciliter l'accès aux terres (exemples : coop, fiducie, morcellement)</p> <p>IGP (indication géographique protégée)</p> <p>Nouvelles technologies (IA et agriculture de précision)</p> <p>Développement de nouveaux produits en fonction du climat</p> <p>Développement de la démarche en sécurité alimentaire (valorisation des surplus, diminution du gaspillage alimentaire, etc.)</p>	<p>*Concurrence internationale, instabilité économique, inflation et incertitude quant au maintien de la gestion de l'offre</p> <p>*Manque de relève et difficulté de transférabilité des grandes entreprises</p> <p>*Prix élevé des terres agricoles et spéculation</p> <p>*Manque de main-d'œuvre</p> <p>*Conflits de cohabitation</p> <p>*Changements climatiques</p> <p>*Grands projets (TGF, lignes électriques, etc.)</p> <p>Détresse psychologique chez les producteurs</p> <p>Exigences relatives aux bâtiments agricoles patrimoniaux</p> <p>Augmentation des besoins en sécurité alimentaire</p>

PARTIE IV – La vision stratégique et les enjeux



1. La vision stratégique



© Amy Gagnon

La vision constitue un élément essentiel du PDTAB. Elle représente comment les acteurs du milieu bioalimentaire envisagent le développement du territoire et des activités agricoles de Portneuf. Elle expose l'avenir souhaité pour le secteur bioalimentaire portneuvois et permet de guider les actions pour atteindre cet idéal. L'énoncé de vision retenu se lit comme suit :

*« **En 2040, la MRC de Portneuf est reconnue au-delà de ses frontières pour la renommée de ses entreprises bioalimentaires et la qualité exceptionnelle des produits de son terroir. Leader incontestée de la région de la Capitale-Nationale dans le secteur bioalimentaire, son réseau de producteurs et sa relève y pratiquent une agriculture diversifiée, durable, prospère et innovante. L'ensemble des acteurs de la chaîne de valeurs coopèrent étroitement au rayonnement du secteur bioalimentaire et contribuent au développement d'un territoire dynamique capable de nourrir sa population et ses institutions de façon pérenne.** ».*

L'horizon de planification « 2040 » attribué à la vision vise à nous projeter dans l'avenir et à orienter les efforts qui seront mis de l'avant au cours des 15 prochaines années pour assurer le développement souhaité de notre secteur bioalimentaire.

L'énoncé principal de la vision fait ressortir les notions de reconnaissance et de rayonnement liées aux entreprises bioalimentaires et à leurs produits. Cet énoncé est appuyé par l'identification des éléments significatifs sur lesquels les actions du PDTAB seront orientées pour favoriser le développement d'un secteur bioalimentaire dynamique et pérenne dans la MRC de Portneuf.

Tout d'abord, la reconnaissance du rôle de leader incontestée de la MRC dans le secteur agroalimentaire vise à positionner Portneuf au sein de la région de la Capitale-Nationale. En effet, Portneuf concentre déjà 40 % des entreprises agricoles de la région et près de la moitié de la superficie régionale zonée agricole.

La vision fait également référence au réseau de producteurs, qui sont les principaux ambassadeurs de l'agriculture, ainsi qu'à la relève qui a un rôle important à jouer pour l'avenir. La vision met l'emphase sur la pratique d'une agriculture diversifiée, durable, prospère et innovante. Cet énoncé vise à faire valoir et à promouvoir la belle diversité agricole de Portneuf. Il signifie également que Portneuf souhaite une agriculture qui soit respectueuse de l'environnement, dynamique, rentable pour les producteurs et reconnue pour son innovation.

La vision fait également état du caractère nourricier du secteur bioalimentaire avec des entreprises et organisations fortes, mais également présentes pour assurer une sécurité alimentaire à sa population.

Enfin, le développement bioalimentaire dynamique et pérenne constitue un élément fondamental de la vision qui traduit l'importance de favoriser le développement du secteur et de protéger la zone agricole.

2. Les enjeux



© Amy Gagnon

Les enjeux représentent les préoccupations majeures de la MRC en termes de développement du secteur bioalimentaire. Il peut s'agir par exemple d'un acquis menacé à consolider, d'un potentiel peu exploité à mettre en valeur ou d'une faiblesse à améliorer. La détermination des enjeux est une étape importante dans la démarche d'élaboration du PDTAB puisque c'est à partir de ceux-ci que découlera l'ensemble du plan d'action. Les travaux des comités et les assemblées de consultation ont permis d'identifier **12 enjeux prioritaires** pour le territoire. Plusieurs enjeux restent les mêmes qu'en 2016, mais les actions proposées pour continuer de s'en occuper ont été mises à jour.

2.1 L'accessibilité à l'exploitation des terres agricoles et aux moyens de production et de transformation

La hausse des valeurs foncières et le prix d'acquisition élevé d'une propriété agricole sont des aspects qui préoccupent grandement les intervenants du milieu bioalimentaire. Même si les valeurs foncières des propriétés n'ont encore rien de comparable avec celles observées dans certaines régions du Québec (en l'occurrence les régions de Montréal et de la Montérégie), il demeure que le prix élevé des terres dans certains secteurs de la MRC ne favorise pas l'accessibilité pour de nouveaux exploitants. L'acquisition des terres agricoles par des propriétaires non exploitants crée également un effet spéculatif important sur le prix des terres. Bien que le projet de loi 86 (avril 2025) a permis un meilleur encadrement restrictif pour l'achat de terres par les non-exploitants, le problème demeure inquiétant.

L'entente intervenue en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* offre maintenant, selon certaines conditions, la possibilité de construire une résidence dans les secteurs moins dynamiques de la zone agricole et contribue à dynamiser l'occupation du milieu. En contrepartie, cela a pour effet d'augmenter encore davantage la valeur foncière des propriétés. Depuis la dernière mise à jour du PDZA, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 103 (décembre 2021). Celui-ci permet davantage le morcellement des terres afin de permettre une diversité des modèles agricoles à différentes échelles.

Par ailleurs, certaines parties de la zone agricole se caractérisent par la présence de friches ou de terres qui sont sous-exploitées. L'absence de données actualisées et de connaissances à cet égard ne permet pas pour le moment de développer des stratégies de mise en valeur et de tirer profit du plein potentiel de cette zone.

L'achat de petites unités de production par de plus larges exploitations avoisinantes contribue aussi à diminuer l'accessibilité aux nouveaux entrepreneurs puisque les entreprises deviennent parfois si grosses qu'un emprunt pour l'acquisition est non viable.

2.2 Le démarrage de nouvelles entreprises, le maintien et le développement des entreprises existantes ainsi que le repreneuriat et la relève

En lien avec l'enjeu identifié précédemment, les contraintes liées au démarrage de nouvelles entreprises agricoles et à la difficulté à recruter de la relève soulèvent des inquiétudes importantes. Le manque de connaissances sur la disponibilité et les potentiels des terres

pour l'établissement de la relève, sur les services existants et sur les mesures de soutien disponibles ainsi que les difficultés de maillage entre les cédants et la relève ont été mentionnés comme principales lacunes. En effet, le financement de la relève pour l'établissement n'a pas évolué depuis plusieurs années alors que le coût de démarrage est toujours plus élevé. De plus, la perte des services de L'ARTERRE sur le territoire rend le maillage plus difficile. De surcroît, le peu d'activités liées à la promotion de l'agriculture ne permet pas de valoriser suffisamment le métier de producteur agricole et d'encourager les jeunes à opter pour ce métier.

En outre, les données recueillies dans le cadre du portrait illustrent que la moyenne d'âge des propriétaires agricoles est élevée (57 ans) et que la catégorie des moins de 40 ans a baissé depuis 2016. De plus, le transfert d'entreprises a diminué par opposition à l'augmentation de l'établissement de nouvelles exploitations. Bien que le démarrage d'entreprise soit une belle avenue pour s'installer dans le domaine, les études démontrent que les nouvelles entreprises ont de la difficulté à franchir le cap des cinq ans. Ces constats nous amènent à entreprendre une réflexion sur les différentes actions à poser afin de maintenir le dynamisme des activités bioalimentaires pour l'avenir. Il apparaît notamment essentiel de mettre en place les facilités nécessaires en vue de donner le goût aux jeunes d'exercer ce métier, de mieux soutenir la relève et de favoriser le démarrage de nouvelles entreprises agricoles, mais également le transfert de celles en place.

2.3 La pérennité de la zone agricole et la conciliation des usages

À l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement, la MRC de Portneuf a clairement affirmé son intention d'assurer la pérennité de son territoire agricole et d'y garantir la priorité aux activités agricoles. Malgré cela, il demeure que la zone agricole est un territoire très convoité et qu'elle fait toujours l'objet de vives pressions pour des utilisations à des fins urbaines. Comme plusieurs villes et villages sont entourés de bons sols agricoles et que plusieurs municipalités manifestent des besoins en matière de croissance, des choix déchirants sont à faire et cela met en évidence la difficulté de concilier les enjeux liés au développement urbain des communautés et à la protection du territoire agricole. Lors des différentes assemblées de consultation, les acteurs du milieu ont fait ressortir l'importance de se pencher sur cette problématique et de revoir nos façons de faire.

D'autre part, comme la zone agricole est un territoire déjà fortement occupé par de nombreux usages et qu'elle se caractérise par la présence de diverses potentialités et contraintes du milieu, des conflits d'usages sont à prévoir et il importe de favoriser le bon voisinage entre les usages agricoles et non agricoles. Des enjeux environnementaux sont également importants à considérer, notamment en ce qui concerne la protection des puits privés et communautaires, des cours d'eau et des milieux humides. Lors des consultations publiques, plusieurs intervenants ont mentionné aussi l'intolérance grandissante des citoyens relativement aux inconvénients du monde agricole à proximité tels que les odeurs et le ralentissement de la circulation sur les voies publiques. Des campagnes de sensibilisation devraient être faites en ce sens.

2.4 La diminution des cheptels laitiers et bovins

Le portrait régional révèle une baisse significative des cheptels laitiers et bovins au cours des dernières années. Cette tendance semble étroitement liée au vieillissement des producteurs agricoles et au manque de relève. En fin de carrière, plusieurs agriculteurs choisissent d'abandonner l'élevage, préférant se consacrer uniquement à la culture céréalière, jugée moins exigeante en main-d'œuvre et en gestion quotidienne.

Les fluctuations du prix du marché du bœuf pourraient également accentuer spécifiquement la diminution des cheptels bovins, notamment en entraînant des difficultés d'accès à cette production pour la relève.

Ces éléments soulèvent des préoccupations importantes chez les intervenants du milieu. La diminution des cheptels entraîne une réduction des revenus agricoles sur le territoire, ce qui a un effet domino sur l'ensemble de la chaîne bioalimentaire : transporteurs, fournisseurs d'équipements, entreprises de transformation, etc. Si cette tendance se poursuit, elle pourrait compromettre l'autonomie alimentaire de la région et accroître sa dépendance aux marchés extérieurs.

Au-delà de l'impact économique, la perte du secteur animalier contribue également à la dévitalisation des milieux ruraux. Dans certaines régions, le recul de la production animale au profit des grandes cultures a été associé à l'exode des familles agricoles, à la fermeture de services de proximité et à une perte du savoir-faire local.

Conformément à la vision de la MRC, qui souhaite maintenir et renforcer une agriculture diversifiée, il est essentiel de reconnaître l'importance de cet enjeu. Bien que les indicateurs ne soient pas encore alarmants, des actions concertées sont nécessaires pour inverser la tendance et soutenir la pérennité de l'élevage bovin et laitier sur le territoire.

2.5 La rareté de la main-d'œuvre

Comme plusieurs secteurs économiques, le milieu bioalimentaire est fortement touché par la rareté de la main-d'œuvre. Ce phénomène, déjà présent depuis plusieurs années, s'est intensifié à la suite de la pandémie de 2020 à 2022 et en raison du vieillissement de la population québécoise. Le recrutement de personnel qualifié est devenu un défi majeur pour les entreprises agricoles, les transformateurs et les autres acteurs de la chaîne bioalimentaire.

L'inflation ajoute à la difficulté : les salaires offerts dans le secteur sont souvent peu compétitifs par rapport à ceux d'autres domaines, ce qui nuit à l'attractivité des emplois, notamment auprès de la main-d'œuvre locale.

Par ailleurs, les récentes modifications à la *Loi sur les travailleurs étrangers temporaires* (TET), entrées en vigueur en septembre 2024, risquent d'aggraver la situation. Le secteur bioalimentaire dépend largement de ces travailleurs pour combler ses besoins en main-d'œuvre saisonnière et spécialisée. Or, les nouvelles exigences plus restrictives du programme TET pourraient entraîner une diminution notable de leur disponibilité, compromettant ainsi la capacité des entreprises à maintenir leur production.

Face à cette conjoncture, il est essentiel d'identifier et de mettre en place des solutions durables pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre, telles que la mise en place de formation locale, l'amélioration des conditions de travail, l'automatisation ou encore l'attraction et la rétention de travailleurs issus de l'immigration. La vitalité du secteur bioalimentaire dépendra largement de la capacité collective à répondre à ce défi structurel.

2.6 La diversification des modèles d'entreprises du secteur bioalimentaire

La région de Portneuf se caractérise déjà par une belle diversité bioalimentaire et plusieurs constats illustrent le fort potentiel que possède la région de Portneuf pour diversifier davantage ce secteur. En raison des conditions climatiques favorables et de la qualité des sols, la plupart des cultures pratiquées au Québec peuvent être produites. La MRC de Portneuf possède également le plus fort potentiel acéricole de la région de la Capitale-Nationale. La récolte de produits forestiers non ligneux (PFNL), tels que les champignons forestiers, le ginseng et les têtes-de-violon, représente un potentiel de mise en valeur. Les produits ornementaux, comme les sapins de Noël et les produits aromatiques, huiles essentielles, résines et alcools, déjà présents en région, offrent aussi des possibilités de diversification qui demeurent sous-exploitées. Par ailleurs, avec une plus grande souplesse de la CPTAQ pour le morcellement en petites fermes, il y a ici une opportunité pour la diversification des modèles d'entreprises.

Le territoire possède également un potentiel intéressant pour le développement des activités agrotouristiques. Sa proximité avec d'importants marchés de masse, ses axes routiers majeurs, ses paysages de qualité et ses attraits touristiques représentent des atouts majeurs pour bonifier l'offre de produits bioalimentaires portneuvois. En effet, plusieurs fermes offrent déjà des expériences agrotouristiques. Cependant, il a été soulevé à plusieurs reprises, au cours des consultations publiques, qu'il faut faire davantage de promotion pour ces activités.

2.7 La transformation et la mise en marché des produits bioalimentaires

La MRC de Portneuf dispose d'une localisation géographique privilégiée à proximité des importants marchés de masse que représentent les agglomérations de Québec et de Trois-Rivières. Facilement accessible, celle-ci bénéficie d'un réseau routier bien articulé permettant des déplacements interrégionaux efficaces et rapides. La MRC de Portneuf connaîtra une croissance démographique de l'ordre de 13,1 % entre 2021 et 2041, ce qui la place au troisième rang des MRC de la région de la Capitale-Nationale qui connaîtront les plus fortes croissances au cours de cette période. À ce titre, sur le plan de la consommation, une tendance de fond dirige les consommateurs vers l'achat local et biologique qui devrait générer une demande et ainsi favoriser une agriculture de proximité. Depuis la pandémie, les instances publiques ont mis en œuvre des initiatives afin de favoriser l'achat local.

La région de Portneuf présente de plus en plus une grande diversité de produits agricoles qui méritent une valorisation supérieure destinée à des marchés locaux et de proximité. La

transformation et la mise en marché de nouveaux produits permettent de consolider et de développer la production agricole tout en créant de l'emploi et de la richesse dans la communauté. Déjà, la MRC de Portneuf dispose d'infrastructures et d'une certaine capacité de transformation. En concertation avec les intervenants du milieu, il faut cependant connaître davantage les besoins actuels et réels en termes de transformation et de mise en marché.

2.8 L'image de marque des produits bioalimentaires

L'image de marque est un moteur d'identification des produits. Déjà, plusieurs producteurs et transformateurs de Portneuf se sont regroupés sous l'appellation « Portneuf, Culture de saveurs » qui mise sur la qualité et la garantie d'un produit fabriqué, cultivé ou élevé dans la région. L'appellation « maïs sucré de Neuville », qui a obtenu une reconnaissance officielle (IGP : indication géographique protégée), est un autre exemple tout aussi évocateur pour un grand nombre de consommateurs.

Bien que le nombre de membres de Portneuf, Culture de saveurs ait augmenté considérablement au cours des dernières années, il faut poursuivre les efforts de développement et de promotion pour augmenter la reconnaissance et la notoriété des produits portneuvois et des entreprises bioalimentaires et faire en sorte qu'elles s'étendent au-delà des frontières de la MRC de Portneuf et de la Capitale-Nationale.

2.9 La reconnaissance du secteur bioalimentaire portneuvois et la fierté des acteurs

Le portrait de la zone agricole permet de constater que la MRC de Portneuf est de loin la plus agricole de la Capitale-Nationale (40 % des fermes). Elle concentre 42 % des producteurs agricoles de la région de la Capitale-Nationale, 44 % de la superficie cultivée de même que 41 % des revenus générés par ce secteur d'activité.

Toutefois, une réelle inquiétude des producteurs agricoles à l'égard de la motivation des jeunes à opter pour cette profession pourrait rendre l'agriculture plus précaire et moins dynamique dans la région de Portneuf. En conséquence, la valorisation et la reconnaissance de la profession de producteur agricole constituent un enjeu central dans le développement de la zone agricole.

2.10 La santé et le bien-être psychologiques des producteurs agricoles

La santé psychologique des producteurs agricoles représente aujourd'hui un enjeu majeur comme l'ont soulevé plusieurs intervenants lors des consultations publiques. Souvent isolés, soumis à des conditions de travail exigeantes et à des incertitudes constantes liées aux aléas climatiques, aux fluctuations des marchés, aux pressions administratives ou financières, les agriculteurs sont particulièrement vulnérables sur le plan mental. À cela s'ajoute parfois une perte de sens face à l'industrialisation croissante de l'agriculture.

Les conséquences de cette détresse psychologique peuvent être graves. Plusieurs études ont révélé des taux de dépression et de suicide plus élevés chez les agriculteurs que dans le reste de la population. Cette réalité, longtemps passée sous silence, commence

heureusement à être reconnue. Des initiatives voient le jour pour briser le tabou : lignes d'écoute dédiées aux producteurs ou membres de la famille, réseau de soutien psychologique en milieu rural, formations à la gestion du stress, formations sentinelle, campagnes de sensibilisation, établissement de retraite, etc.

Cependant, ces efforts doivent s'inscrire dans une réponse plus globale. Soutenir la santé mentale des agriculteurs, c'est aussi repenser les politiques agricoles, renforcer la solidarité dans les territoires ruraux et valoriser le rôle fondamental de ceux qui nourrissent la population. Il est important d'accentuer la reconnaissance des producteurs, de favoriser le rayonnement de leur profession et de faire preuve d'agilité dans les mécanismes d'accompagnement.

2.11 La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est aujourd'hui au cœur des préoccupations provinciales et la MRC de Portneuf n'est pas épargnée. La sécurité alimentaire désigne l'accès physique, social et économique de toutes les personnes à une alimentation suffisante, saine et nutritive, leur permettant de mener une vie active et en bonne santé.

Les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples : dérèglements climatiques, inégalités économiques, dépendance à l'importation, etc. Les changements climatiques, en particulier, bouleversent les cycles agricoles, augmentent la fréquence des catastrophes naturelles et fragilisent les récoltes.

Face à ces défis, repenser notre modèle agricole et alimentaire devient une nécessité. Cela implique de soutenir une agriculture durable, locale et résiliente, d'encourager des pratiques agroécologiques, de renforcer les circuits courts et de favoriser les initiatives d'aide alimentaire. Cela suppose également de lutter contre le gaspillage à chaque étape de la chaîne alimentaire et de favoriser l'éducation à une alimentation saine et responsable.

2.12 La préservation de l'environnement et le développement durable

L'agriculture occupe une place centrale dans les enjeux environnementaux et de développement durable. En tant qu'activité humaine directement liée à la nature, elle dépend des ressources naturelles — sols, eau, biodiversité, climat — tout en ayant un impact significatif sur ces dernières. Préserver l'environnement tout en assurant une production alimentaire suffisante et viable économiquement est donc l'un des grands défis contemporains.

Pendant des décennies, les politiques agricoles ont favorisé l'intensification des rendements à travers la mécanisation, l'usage massif d'engrais chimiques, de pesticides et la spécialisation des cultures. Si ces méthodes ont permis de nourrir une population mondiale croissante, elles ont également entraîné une dégradation importante des écosystèmes : appauvrissement des sols, pollution des eaux, disparition des haies et des pollinisateurs, émission de gaz à effet de serre et perte de biodiversité dans certains milieux.

Aujourd'hui, face à l'urgence climatique, plusieurs pratiques ont changé, mais cette tendance doit se poursuivre. Cela signifie produire autrement, en conciliant performance

économique, respect de l'environnement et bien-être social. L'agroenvironnement repose sur des principes comme la rotation des cultures, la réduction des intrants chimiques, la protection des sols et la coopération locale.

Mais la transition vers un modèle agricole durable ne peut reposer uniquement sur les épaules des agriculteurs. Elle nécessite un soutien fort des politiques publiques, des aides à la conversion, mais aussi une prise de conscience du côté des consommateurs, qui ont un rôle à jouer par leurs choix alimentaires.

PARTIE V – Le plan d'action



1. Le plan d'action



© Jpg.mov

Le plan d'action se décline en **5 orientations, 12 objectifs** et **52 actions**. Voici les orientations et les objectifs :

Orientation 1 : Favoriser le développement du secteur bioalimentaire et en assurer la pérennité

- 1.1 Minimiser la perte de milieux agricoles, faciliter l'accès aux terres et maintenir à un niveau viable le coût des entreprises et des moyens de production;
- 1.2 Soutenir le démarrage, le maintien, le développement et le transfert des entreprises bioalimentaires ainsi que l'établissement durable de la relève;
- 1.3 Valoriser l'agriculture et les métiers du secteur bioalimentaire;
- 1.4 Favoriser le maintien et le développement des connaissances et des compétences des entrepreneurs et de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire.

Orientation 2 : Diversifier les activités bioalimentaires

- 2.1 Optimiser la mutualisation et l'utilisation d'équipements de transformation, d'espaces d'entreposage, de conservation et de transport pour favoriser les activités de transformation agroalimentaire et faciliter la mise en marché des produits;
- 2.2 Développer davantage l'agrotourisme et le tourisme gourmand;
- 2.3 Faciliter l'accès aux produits bioalimentaires portneuvois.

Orientation 3 : Maintenir et bonifier la notoriété du nom « Portneuf » par le rayonnement de son secteur bioalimentaire

- 3.1 Promouvoir, localement et au-delà des frontières de la MRC de Portneuf, l'offre bioalimentaire portneuvoise. Ex. : entreprises et leur savoir-faire, produits, activités et expériences gourmandes, événements, marchés publics, etc.

Orientation 4 : Générer des impacts sociaux et environnementaux positifs pour le secteur bioalimentaire et la population

- 4.1 Renforcer la capacité d'adaptation des entreprises face aux changements climatiques et poursuivre l'amélioration des pratiques de développement durable du secteur bioalimentaire;
- 4.2 Réduire le gaspillage alimentaire et favoriser la sécurité alimentaire de la population portneuvoise;
- 4.3 Favoriser la santé et le bien-être psychologiques des producteurs agricoles.

Orientation 5 : Maintenir et soutenir la concertation du secteur bioalimentaire portneuvois

- 5.1 Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs répondant aux besoins des acteurs du secteur bioalimentaire.

Le plan d'action complet, incluant les 52 actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés afin de faire face aux enjeux mentionnés précédemment, est présenté dans les pages suivantes.

Des responsables et des partenaires ont été identifiés pour chacune des actions. De plus, les coûts associés ainsi que l'échéancier ont été estimés. Finalement, des indicateurs ont été inscrits afin de pouvoir valider la réalisation de chaque action.

Tableau 33 : Le plan d'action.

ORIENTATION 1 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE ET EN ASSURER LA PÉRENNITÉ					
Objectifs	Actions	Responsables et partenaires potentiels	Échéance En continu Court : 1-2 ans Moyen : 3 à 5 ans Long : 6 ans et +	Budget RH : Ressources humaines \$: 10 k\$ et moins \$\$: 10 k\$ à 100 000 k\$ \$\$\$: + de 100 000 k\$	Indicateurs
1.1 Minimiser la perte de milieux agricoles, faciliter l'accès aux terres et maintenir à un niveau viable le coût des entreprises et des moyens de production.	Mettre à jour la cartographie des terres en friche et la rendre accessible.	MRC Entente sectorielle	Moyen	\$\$	Carte disponible sur le site Web de la MRC
	Développer une méthodologie visant l'identification des terres en friche au rôle d'évaluation afin de permettre aux municipalités de pouvoir imposer une surtaxe sur les terres à vocation agricole exploitables, mais non exploitées, conformément aux pouvoirs conférés par le projet de loi 86.	MRC Municipalités	Moyen	RH	Méthodologie développée
	Maintenir le programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées.	Entente sectorielle MRC	En continu	\$\$	Programme de financement adopté par l'entente sectorielle
	Évaluer la possibilité de mettre en place un répertoire des terres à vendre et à louer, régulièrement mis à jour, pour faciliter les maillages entre cédants et aspirants agriculteurs.	Entente sectorielle MRC	Moyen	\$\$	Inventaire des terres agricoles cultivables, affichage sur le site Web de la MRC
	Promouvoir les nouvelles alternatives favorisant l'accès à la terre et/ou à la propriété.	MRC UPA MAPAQ	Court	RH	Nombre de publications

1.2 Soutenir le démarrage, le maintien, le développement et le transfert des entreprises bioalimentaires ainsi que l'établissement durable de la relève.	Informar les entreprises du secteur bioalimentaire au sujet des services existant en transfert d'entreprises.	MRC Entente sectorielle UPA MAPAQ Réseau Agriconseils	En continu	RH	Publications, séances d'information
	Publiciser les services de mentorat existants pour les entreprises du secteur bioalimentaire et favoriser la mise en place de services adaptés à ce secteur.	MRC UPA Réseau Mentorat MAPAQ	Court	RH	Nombre de mentorés, services adaptés
	Maintenir les politiques d'investissement de la MRC de Portneuf et les critères en place qui répondent aux particularités du secteur bioalimentaire.	MRC	Moyen	RH	Politiques d'investissement maintenues et disponibles sur le site Web de la MRC
	Répertorier et promouvoir davantage les services disponibles (relève, transfert, gestion, production, transformation, incubateurs) ainsi que les aides financières.	MRC UPA MAPAQ Réseau Agriconseils	En continu	RH	Répertoire mis à jour, nombre de publications
	Maintenir la présence du Centre d'emploi agricole au Salon Contact Emploi Portneuf.	UPA	En continu	RH	Présence au Salon de l'emploi
	Examiner la possibilité d'élaborer un concept d'hébergement adapté aux besoins des travailleurs agricoles (projet pilote) et proposer un cadre réglementaire approprié.	MRC UPA	Long	RH	Recensement des besoins, projet pilote

1.3 Valoriser l'agriculture et les métiers du secteur bioalimentaire.	Répertorier et mettre en place des activités pour valoriser l'agriculture et les métiers du secteur bioalimentaire auprès des élèves des écoles primaires et secondaires.	MRC UPA CSS de Portneuf	Moyen	\$	Répertoire, activités réalisées
	Faire connaître la diversité des personnes œuvrant dans le milieu bioalimentaire portneuvois ainsi que les modèles d'inclusion.	MRC UPA	Moyen	RH	Nombre de publications
	Maintenir et bonifier la promotion en lien avec le secteur bioalimentaire.	MRC Table agro	En continu	RH et \$\$	Outils promotionnels, publicités, etc.
	Créer une catégorie bioalimentaire aux Prix Diamants de la MRC de Portneuf.	MRC Table agro	Court	RH	Nouvelle catégorie aux Prix Diamants
	Diffuser de l'information en lien avec le secteur bioalimentaire. Ex. : Agroenvironnement, relève, agrotourisme, innovation, sécurité alimentaire, etc.	MRC UPA MAPAQ	Moyen	\$	Nombre de publications
	Tenir des journées portes ouvertes de fermes.	UPA MRC MAPAQ	En continu	\$	Organisation des journées
1.4 Favoriser le maintien et le développement des connaissances et des compétences des entrepreneurs et de la main-d'œuvre du secteur bioalimentaire.	Promouvoir l'offre de formations existantes et s'assurer d'offrir une gamme de formations complète sur différentes thématiques.	UPA MRC MAPAQ Réseau Agriconseils	En continu	RH	Besoin évalué, nombre de participants aux formations
	Soutenir la mise en place d'un programme de formation en agriculture (secondaire, professionnelle, collégiale).	MRC CSS de Portneuf UPA MAPAQ	Long	RH et \$\$	Évaluation des programmes pertinents, rapport de faisabilité, mise en place d'un programme
	Cibler les enjeux majeurs de développement des entreprises et favoriser la mise en place de cohortes.	UPA MRC OBV MAPAQ	Court	\$	Nombre de personnes par cohorte, nombre de cohortes

ORIENTATION 2 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS BIOALIMENTAIRES					
Objectifs	Actions	Responsables et partenaires potentiels	Échéance En continu Court : 1-2 ans Moyen : 3 à 5 ans Long : 6 ans et +	Budget RH : Ressources humaines \$: 10 k\$ et moins \$\$: 10 k\$ à 100 000 k\$ \$\$\$: + de 100 000 k\$	Indicateurs
2.1 Optimiser la mutualisation et l'utilisation d'équipements de transformation, d'espaces d'entreposage, de conservation et de transport pour favoriser les activités de transformation agroalimentaire et faciliter la mise en marché des produits.	Évaluer les besoins en mutualisation et réaliser un inventaire des équipements et espaces actuellement disponibles.	MRC Table agro MAPAQ UPA	Court	RH	Sondage sur les besoins, inventaire
	Soutenir les initiatives de mutualisation existantes.	MRC UPA MAPAQ	En continu	RH et \$	Soutien effectué
	Favoriser le développement de projets visant la réponse aux besoins de mutualisation non comblés.	MRC Table agro MAPAQ UPA	Long	\$\$\$	Nombre d'équipements et d'infrastructures partagés
	Explorer les initiatives existantes de transport collectif de produits et supporter la mise en place d'un tel projet dans la MRC de Portneuf.	MRC Table agro	Moyen	\$\$	Liste d'initiatives existantes, mise en place d'une initiative
2.2 Développer davantage l'agrotourisme et le tourisme gourmand.	Maintenir, soutenir et promouvoir les initiatives en restauration qui favorisent l'utilisation de produits portneuvois.	MRC Table agro	En continu	\$	Initiatives, promotion
	Maintenir et soutenir les initiatives existantes visant le développement et la promotion de l'offre agrotouristique et gourmande.	MRC Table agro Entente sectorielle Etc.	En continu	\$\$	Initiatives maintenues et soutenues
	Soutenir le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, notamment par le déploiement d'une offre d'expériences sur quatre saisons.	MRC Table agro	En continu	\$\$	Circuits, forfaits, projets, etc.

2.3 Faciliter l'accès aux produits bioalimentaires portneuvois.	Promouvoir davantage et poursuivre la mise à jour et la diffusion du catalogue « S'ENRACINER dans votre menu » dédié aux restaurateurs portneuvois et le décliner en d'autres versions pour atteindre d'autres marchés.	MRC Table agro	En continu	RH et \$	Catalogue mis à jour annuellement, nouvelles versions pour d'autres clientèles
	Collaborer à des projets favorisant la présence de produits locaux dans les services de garde éducatifs à l'enfance.	Entente sectorielle MRC	En continu	\$\$	Nombre de maillages
	Faciliter l'accès aux produits locaux, pour les citoyens portneuvois, par différents projets.	MRC Table agro UPA Etc.	En continu	\$\$	Nombre d'initiatives soutenues et réalisées
	Organiser des activités de maillage entre producteurs et HRI (hôtellerie, restauration, institutions) pour susciter de nouveaux partenariats.	MRC Table agro	Court	\$	Organisation d'activités

ORIENTATION 3 : MAINTENIR ET BONIFIER LA NOTORIÉTÉ DU NOM « PORTNEUF » PAR LE RAYONNEMENT DE SON SECTEUR BIOALIMENTAIRE					
Objectif	Actions	Responsables et partenaires potentiels	Échéance En continu Court : 1-2 ans Moyen : 3 à 5 ans Long : 6 ans et +	Budget RH : Ressources humaines \$: 10 k\$ et moins \$\$: 10 k\$ à 100 000 k\$ \$\$\$: + de 100 000 k\$	Indicateurs
3.1 Promouvoir, localement et au-delà des frontières de la MRC de Portneuf, l'offre bioalimentaire portneuvoise Ex. : Entreprises et leur savoir-faire, produits, activités et expériences gourmandes, événements, marchés publics, etc.	Créer et diffuser du matériel promotionnel mettant en valeur les produits portneuvois.	MRC Table agro	Moyen	\$\$	Matériel promotionnel
	Poursuivre le développement de Portneuf, Culture de saveurs, faire connaître davantage la mission et les retombées et favoriser l'adhésion des entreprises.	MRC Table agro	En continu	RH et \$\$	Nombre d'adhésions, outils promotionnels, etc.
	Élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique et un plan de communication pour optimiser les retombées de Portneuf, Culture de saveurs.	MRC Table agro	Court	RH et \$\$	Planification stratégique et plan de communication
	Poursuivre la promotion et le développement de l'offre agroalimentaire et des expériences gourmandes. Ex. : Autocueillette, boutiques gourmandes, kiosques à la ferme, restaurants ayant une offre locale, etc.	MRC Table agro UPA	En continu	RH et \$\$	Publications, outils promotionnels, soutien financier
	Poursuivre la promotion et le soutien aux marchés publics portneuvois, aux événements gourmands et aux marchés de Noël ayant une offre agroalimentaire importante.	MRC Table agro	En continu	RH et \$	Publications, outils promotionnels, soutien financier

ORIENTATION 4 : GÉNÉRER DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS POUR LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE ET LA POPULATION					
Objectifs	Actions	Responsables et partenaires potentiels	Échéance En continu Court : 1-2 ans Moyen : 3 à 5 ans Long : 6 ans et +	Budget RH : Ressources humaines \$: 10 k\$ et moins \$\$: 10 k\$ à 100 000 k\$ \$\$\$: + de 100 000 k\$	Indicateurs
4.1 Renforcer la capacité d'adaptation des entreprises face aux changements climatiques et poursuivre l'amélioration des pratiques de développement durable du secteur bioalimentaire.	Promouvoir les formations et faire connaître les aides financières disponibles pour améliorer les pratiques agroenvironnementales des entreprises.	MRC UPA MAPAQ Réseau Agriconseils OBV	En continu	RH	Nombre de publications
	Répertorier les pratiques d'économie circulaire et favoriser le maillage entre les entreprises afin de réduire les déchets et l'empreinte environnementale des entreprises.	MRC RRGMRP	Moyen	\$\$	Répertoire des pratiques courantes, cartographie du milieu et maillages possibles
	Optimiser la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.	RRGMRP MRC UPA AgriRÉCUP	Moyen	\$\$	Tonnes de plastique récupérées
	Promouvoir les aides financières visant les projets de transition énergétique ainsi que le Programme d'accès au réseau triphasé.	MRC UPA	En continu	RH	Nombre de publications

4.2 Réduire le gaspillage alimentaire et favoriser la sécurité alimentaire de la population portneuvoise.	Promouvoir les avantages fiscaux relatifs aux dons alimentaires.	Table en sécurité alimentaire MRC	Court	RH	Nombre de publications
	Faire connaître les initiatives et services en sécurité alimentaire offerts par les organismes communautaires.	Table en sécurité alimentaire Organismes communautaires MRC CIUSSS-CN	En continu	RH	Activité ou visite au Pôle alimentaire solidaire avec des entreprises bioalimentaires, nombre de publications
	Soutenir les initiatives visant l'amélioration de la sécurité alimentaire des Portneuvois, notamment celles qui favorisent le partage.	Table en sécurité alimentaire MRC Organismes communautaires UPA CIUSSS-CN	En continu	\$\$	Accompagnement, soutien
4.3 Favoriser la santé et le bien-être psychologiques des producteurs agricoles.	Maintenir le poste de travailleuse de rang pour la région Capitale-Nationale-Côte-Nord et évaluer les besoins pour une deuxième ressource.	ACFA UPA Entente sectorielle	En continu	\$\$	Ressource maintenue et rapport d'évaluation des besoins
	Maintenir et promouvoir les activités/occasions de rencontre visant la socialisation.	UPA MRC	En continu	\$	Nombre d'événements
	Promouvoir les services d'aide disponibles pour favoriser la santé physique et psychologique des producteurs.	UPA ACFA MRC MAPAQ	En continu	RH	Nombre de publications, interventions
	Faire connaître et soutenir les initiatives visant le bien-être en milieu agricole et la prévention de la détresse psychologique.	UPA L'Arc-en-Ciel ACFA MRC	En continu	RH	Nombre de publications, soutien

ORIENTATION 5 : MAINTENIR ET SOUTENIR LA CONCERTATION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE PORTNEUVOIS					
Objectif	Actions	Responsables et partenaires potentiels	Échéance En continu Court : 1-2 ans Moyen : 3 à 5 ans Long : 6 ans et +	Budget RH : Ressources humaines \$: 10 k\$ et moins \$\$: 10 k\$ à 100 000 k\$ \$\$\$: + de 100 000 k\$	Indicateurs
5.1 Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs répondant aux besoins des acteurs du secteur bioalimentaire.	Mettre en place un comité de suivi de mise en œuvre du PDTAB.	MRC	Court	RH	Composition du comité, nombre de rencontres
	Maintenir et soutenir la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf.	Table agro MRC UPA MAPAQ	En continu	RH	Temps investi
	Maintenir et soutenir la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf.	Table en sécurité alimentaire CIUSSS-CN MRC Organismes communautaires	En continu	RH	Temps investi
	Maintenir et soutenir l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis.	Les partenaires de l'Entente sectorielle	Court	RH et \$\$	Temps et argent investis
	Coordonner et assurer la mise en œuvre du PDTAB.	MRC	En continu	RH et \$\$\$	Actions du PDTAB réalisées

2. La mise en œuvre et les mécanismes de suivi



Pour chaque action, un responsable a été identifié, mais la MRC de Portneuf demeure l'acteur principal du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires. Un comité de suivi mis en place dès l'adoption du PDTAB s'assurera de sa mise en œuvre, de son suivi et de l'évaluation des retombées des activités prévues.

La MRC entend faire appel aux structures déjà en place dans le milieu pour veiller à la mise en œuvre et au suivi du PDTAB. Le comité de suivi sera constitué ainsi :

- Le préfet de la MRC de Portneuf;
- Deux élus de la MRC de Portneuf;
- Deux membres du Comité consultatif agricole de la MRC de Portneuf dont un élu;
- Deux représentants de l'UPA de Portneuf;
- Un représentant de la fédération de l'UPA;
- Deux personnes nommées par la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf;
- Un représentant du MAPAQ;
- Des membres du personnel du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la MRC de Portneuf;
- Des membres du personnel du Service de développement économique de la MRC de Portneuf.

Le comité de suivi se réunira deux fois l'an afin de faire le point sur la mise en œuvre des différentes actions du PDTAB. Un bilan des avancements sera réalisé ainsi qu'une planification des actions à entamer pour les six mois suivants. Selon les priorités et les modalités de réalisation qui auront été déterminées par le comité de suivi, il est envisagé de former différents comités de travail visant à approfondir les modalités de réalisation et de mise en œuvre des différentes actions. La composition de ces comités et la fréquence des rencontres pourront varier selon les diverses actions à réaliser. La réalisation de certaines actions pourra également nécessiter le recours à des expertises particulières.

Un rapport d'activité sera produit à l'échéance du PDTAB et transmis aux intervenants et partenaires pour leur faire connaître l'atteinte des objectifs des actions du PDTAB de la MRC de Portneuf. Ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la MRC pour informer la population et les acteurs du milieu agricole des résultats de la mise en œuvre du PDTAB.

Dans le but de faire connaître le PDTAB à la population en général, à l'automne 2025, la MRC procédera au lancement officiel en publiant un communiqué de presse et en tenant une conférence de presse annonçant son adoption ainsi que le début de sa mise en œuvre. Le PDTAB, incluant son plan d'action, sera diffusé sur le site Internet de la MRC. Il est aussi envisagé de publier des informations relatives à la mise en œuvre du PDTAB dans le rapport d'activité annuel de la MRC de Portneuf.

3. Conclusion



© Jpg.mov

La mise en place du Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires (PDTAB) de la MRC de Portneuf marque un désir de valorisation du secteur bioalimentaire régional. Fruit d'une démarche rigoureuse, inclusive et concertée, ce plan propose une vision ambitieuse, des orientations claires et un plan d'action structurant pour guider le développement du territoire à l'horizon 2040. En misant sur la diversité, l'innovation, la durabilité et la coopération, la MRC entend renforcer l'ancrage territorial de ses activités agricoles et bioalimentaires tout en répondant aux enjeux contemporains — économiques, sociaux et environnementaux. Ce document se veut à la fois un levier stratégique pour les décideurs et un outil mobilisateur pour l'ensemble des acteurs du milieu. La réussite de sa mise en œuvre reposera sur la continuité de l'engagement collectif et sur la capacité du milieu à adapter ses pratiques dans un esprit de résilience et de prospérité partagé.

Références

L'Atlas climatique du Canada, version 2 (10 juillet 2019), en utilisant des données des modèles climatiques BCCAQv2. [En ligne], page consultée le 8 août 2024. <https://atlasclimatique.ca/>

Atlas climatique du Canada, version 2 (1^{er} juillet 2019), en utilisant [des données des modèles climatiques BCCAQv2](#)

Commission de protection du territoire agricole, 2008. *L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Commission de protection du territoire agricole, 2023. *Rapport annuel de gestion 2022-2023*. [En ligne], page consultée le 31 juillet 2024. <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-rag-2-22-2-23.pdf>

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008. *Agriculture et agroalimentaire québécois : assurer et bâtir l'avenir. Ce qu'on nous a dit*. [En ligne], page consultée le 5 juillet 2024. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46413?docref=9AJW3vS-d4zf92eINDulxA>

Donnéesclimatiques.ca, secteur de Portneuf. [En ligne], page consultée le 30 juillet 2024. https://donneesclimatiques.ca/explorer/emplacement/?loc=EKVHF&location-select-temperature=tx_max&location-select-precipitation=r1mm&location-select-autres=frost_days&dataset_name=cmip5

Entrepôt de données ministériel, comptoir CFE, 2014. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*, informations tirées le 31 décembre 2023.

Environnement Canada, 2024. *Normales et moyennes climatiques de 1981-2010*. [En ligne], page consultée le 30 juillet 2024. https://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/index_f.html

Institut de la statistique du Québec, 2022. *Mise à jour 2022 des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2041*. [En ligne], page consultée le 4 juillet 2024. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2014. *Fiche d'enregistrement des entreprises agricoles*. [En ligne], page consultée le 13 août 2024. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/portraits-regionaux-agriculture>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2018. *Politique bioalimentaire 2018-2025*. [En ligne], page consultée le 5 juillet 2024. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/PolitiqueBioalimentaire.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2023. *Portrait du secteur de l'agrotourisme*. [En ligne], page consultée le 8 août 2024. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2024. *Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain, rapport synthèse*. [En ligne], page consultée le 23 octobre 2024. [Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain](#)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2024. *Enquête 2022 sur les prix de location des terres agricoles au Québec*. [En ligne], page consultée le 21 novembre 2024. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Enquete_2022_Prix_Location_Terres_Agricoles.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2016. *Répertoire des municipalités du Québec*. [Jeu de données], dans Données Québec, mis à jour le 31 juillet 2024.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2017. *Carte écoforestière à jour* [Jeu de données], dans Données Québec, mise à jour le 15 juillet 2024.

Municipalité régionale de comté de Portneuf, 2008. *Schéma d'aménagement et de développement*.

Municipalité régionale de comté de Portneuf, 1985. *Bases biophysiques, Portrait de la municipalité régionale de comté de Portneuf*.

Patri-Arch inc., 2014. *Inventaire du patrimoine bâti portneuvois : Tome 1*. 246 p.

Producteurs et productrices acéricoles du Québec, 2023. *Statistiques acéricoles 2023* [En ligne], consultées le 11 septembre 2024.

Réseau Veille Tourisme, 2021. *L'agrotourisme tire son épingle du jeu*. [En ligne], page consultée le 8 août 2024. <https://veilletourisme.ca/2021/01/26/agrotourisme-tire-son-epingle-du-jeu/>

Roy, Caroline, 2002. *Une histoire d'appartenance – Portneuf*. Les Éditions GID, Collection Histoire d'appartenance.

Statistique Canada, 2021. *Portail du Recensement de l'agriculture*. [En ligne], page consultée le 24 juillet 2024. <https://www.statcan.gc.ca/fr/recensement-agriculture?MM=1>

Vallières, Marc, 2012. *Portneuf*. Presse de l'Université Laval, Collection Les régions du Québec... histoire en bref.

Données statistiques sur l'évaluation foncière. *Évaluation foncière municipale*. [Jeu de données], dans Données Québec, mise à jour le 31 juillet 2024.

Annexe A

Bilan du PDZA 2016



© Charles Briand

**BILAN DU PREMIER PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE PORTNEUF**



RÉDIGÉ À L'AUTOMNE 2023

Déposé officiellement lors de la séance
ordinaire du conseil de la MRC de Portneuf
du 18 septembre 2024

Voici donc le bilan du premier PDZA de la MRC de Portneuf :

ORIENTATION 1 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS AGROALIMENTAIRES	
Objectif	
1.1 Favoriser un environnement propice à la diversification des modèles de productions	
Actions	Partenaires prévus
1.1.1 Doter la région d'incubateurs en agroalimentaire pour faciliter l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et/ou cultures émergentes	UPA, MAPAQ, Table agro
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Camp d'entraînement agricole : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La démarche a été réalisée dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et Lévis puisqu'un Camp d'entraînement agricole a été mis en place. Il s'agit d'un incubateur régional réalisé en partenariat avec l'Université Laval. Le Camp est localisé dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'incubateur concerne la production maraîchère en régie biologique. Une ressource a été embauchée par l'Université Laval pour superviser le Camp d'entraînement agricole. <p>Justification, leçon apprise ou recommandations :</p> <p>Bien que cette action se soit réalisée dans le cadre de l'Entente sectorielle et que des gens de Portneuf ont pu bénéficier du Camp d'entraînement agricole sur La Côte-de-Beaupré, aucun incubateur n'a été mis en place directement dans la MRC de Portneuf. Nous avons fait des recherches sur ce qui se faisait ailleurs, mais nous n'avons pas été en mesure d'identifier quel(s) type(s) d'incubateur(s) devrait (devraient) être mis en place dans la MRC de Portneuf. Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, si cette action demeurerait au plan d'action, pour qu'un incubateur soit mis en place directement sur le territoire de la MRC de Portneuf, l'action devrait être précisée pour faciliter sa mise en place. Il faudrait absolument préciser quels sont les besoins d'incubation (ex. : maraîchage, acériculture, production animale, etc.).</p>	
1.1.2 Identifier et promouvoir des modèles de productions et marchés non traditionnels (ex. : agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, PFNL, permaculture, forêt nourricière, etc.)	MAPAQ, Table agro, UPA
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Promotion des modèles de productions et marchés non traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'image de marque et regroupement d'entreprises agroalimentaires Portneuf, Culture de saveurs est un outil important pour la promotion de l'offre agroalimentaire portneuvoise. Via cet outil, nous avons notamment fait la promotion de modèles de productions et marchés non traditionnels (exemples : agriculture soutenue par la communauté / promotion des abonnements aux paniers de légumes, promotion d'une ferme hydroponique, promotion d'entreprises qui font de la permaculture, promotion d'entreprises certifiées biologiques, culture du safran, etc.); ▪ Des chroniques sur la relève agricole ont aussi été réalisées et diffusées. Plusieurs d'entre elles présentaient des entreprises avec des modèles de productions et marchés non traditionnels. o Soutien technique et financier aux entreprises agricoles et agroalimentaires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du soutien technique et financier a été fait auprès de plusieurs entreprises agricoles et agroalimentaires. La MRC de Portneuf a participé au financement de projets d'entreprises en démarrage ou en expansion; 	

2

- Aides financières aux entreprises agricoles et/ou agroalimentaires (subventions) :
 - ✓ Fonds de soutien aux entreprises :
 - 15 entreprises en 2020, pour un total de 170 000 \$;
 - 16 entreprises en 2021, pour un total de 115 000 \$;
 - 11 entreprises en 2022, pour un total de 77 500 \$;
 - 19 entreprises en 2023, pour un total de 126 000 \$;
 - ✓ Fonds de la région de la Capitale-Nationale :
 - Aide financière pour 9 projets de diversification de production agricole ou de transformation agroalimentaire ou de développement agrotouristique (784 000 \$);
 - ✓ Des prêts ont aussi été octroyés à des entreprises. Un total de 14 prêts ont été octroyés de 2020 à 2023.
- Les entreprises ayant été soutenues se retrouvent dans des créneaux diversifiés. Plusieurs d'entre elles correspondent à des modèles de productions et marchés non traditionnels.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Parmi les livrables qui étaient prévus à cette action, il y avait la création de fiches techniques, ce qui n'a pas été fait puisque l'utilité de telles fiches a été remise en question. Lorsque les conseillers aux entreprises et agents de développement de la MRC de Portneuf rencontrent des entrepreneurs, ils les conseillent d'emblée sur les différents modèles de productions et marchés, sans avoir besoin de fiches techniques.

Objectif

1.2 Favoriser les activités de transformation agroalimentaire et agroforestière

Actions	Partenaires prévus
1.2.1 Exploiter le plein potentiel des infrastructures de transformation de Portneuf (ex. : Coop de transformation des viandes de Portneuf) en concertation avec les intervenants du milieu	UPA, MAPAQ, Table agro

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- o Coopérative de transformation des viandes de Portneuf :
 - La MRC de Portneuf a soutenu techniquement et financièrement la Coopérative dans ses projets de consolidation et de développement (développement de nouveaux produits et services, modernisation des équipements, restructuration des ressources humaines, optimisation de l'utilisation de la cuisine C-1, implantation d'un service de contrôle de la qualité et automatisation des opérations). Cette restructuration visait à augmenter les jours d'opération de la Coopérative, en plus de son volume de transformation.
- o Besoins en abattage :
 - La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf souhaitaient dresser un portrait des besoins en abattage pour les entreprises œuvrant en production animale et étant situées sur le territoire de la MRC de Portneuf. À cet effet, les entreprises concernées ont été invitées à répondre à un questionnaire en ligne. Les entreprises ont reçu le questionnaire via un courriel envoyé par l'UPA de Portneuf. Trente-deux (32) entreprises ont répondu au questionnaire sur un potentiel d'environ 200, ce qui donne un taux de réponses relativement faible : 16 %. De façon générale, les répondants ont dit être satisfaits des services d'abattage qu'ils utilisent. Cependant, 44 % des répondants ont dit qu'ils ne seraient pas en mesure de faire abattre ailleurs en cas d'une réduction du volume d'abattage par l'abattoir qu'ils utilisent ou en cas d'une fermeture d'abattoir.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf n'ont pas poussé plus loin le dossier de l'abattage puisque leur conclusion a été que le sujet devrait être traité de façon plus large que juste le territoire de la MRC de Portneuf. D'ailleurs, à cet effet, l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord est supposée piloter une étude/diagnostic en lien avec l'abattage, la transformation et le transport. Le territoire couvert par l'étude inclura aussi le Bas-Saguenay, en plus de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord. L'UPA a déposé une demande d'aide financière au MAPAQ et à l'Entente sectorielle pour être en mesure de réaliser l'étude/diagnostic. Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, il faudrait se questionner davantage sur les besoins à répondre pour favoriser les activités de transformation agroalimentaire. Il faudrait réfléchir au sujet des équipements de transformation, de conservation et d'entreposage qui répondraient aux besoins du secteur agroalimentaire (ex. : équipement de congélation, cuisine de transformation, lieu d'entreposage, centre de distribution, etc.).

1.2.2 Réaliser un inventaire des utilisateurs potentiels de biomasse en région et analyser le potentiel de développement de la filière

MAPAQ, SPFRQ

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- o Projet « Chauffons nos villages » :
 - Évaluation des potentiels bruts de conversion à la biomasse pour les bâtiments institutionnels de 15 municipalités (dépôt d'un bilan du projet au printemps 2018);
 - Deux municipalités semblaient présenter un réel potentiel de conversion (Deschambault-Grondines et Saint-Casimir);
 - Le projet a été prolongé jusqu'en 2020;
 - Exploration des potentiels industriel et commercial;
 - En 2020-2021, deux entreprises ont fait l'objet d'études de faisabilité en lien avec l'implantation d'une chaudière à la biomasse.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Le projet « Chauffons nos villages » est terminé et aucune autre action n'a été réalisée par la MRC de Portneuf. La Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf travaille cependant à la mise en place d'un Centre provincial d'expertise en énergie biomasse. La MRC de Portneuf a soutenu financièrement ce projet. Dans le cadre de la mise à jour du PDZA, il faudra évaluer s'il est encore pertinent d'y inclure le volet biomasse.

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ DU NOM « PORTNEUF » PAR LE RAYONNEMENT DE SON SECTEUR AGROALIMENTAIRE	
Objectif	
2.1 Promouvoir les produits agroalimentaires de Portneuf et l'importance de l'agriculture au niveau socio-économique	
Actions	Partenaires prévus
2.1.1 Élaborer et mettre en place une stratégie concertée permettant de valoriser les activités et produits agroalimentaires portneuvois et de favoriser la distribution de ces derniers	Table agro, MAPAQ, UPA, Société d'agriculture du comté de Portneuf
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : Voici la stratégie qui a été élaborée et mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Renforcer Portneuf, Culture de saveurs : La MRC de Portneuf et la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf effectuent la coordination de ce regroupement qui compte maintenant 62 membres, comparativement à 22 en 2016. Portneuf, Culture de saveurs est devenu un outil qui facilite réellement la promotion et la mise en marché collective des produits : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déploiement de la campagne promotionnelle « Fiers propriétaires » visant à faire connaître les producteurs et transformateurs agroalimentaires et ainsi favoriser la distribution de leurs produits; ▪ Ajout d'une nouvelle catégorie de membres (Fiers partenaires) pour favoriser la présence des produits locaux dans les restaurants et les points de vente; ▪ Une analyse stratégique et une stratégie promotionnelle sur une période de trois ans ont été élaborées et la mise en œuvre a été réalisée, notamment grâce à une aide financière du MAPAQ dans le cadre du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires. Les actions suivantes ont été réalisées dans le cadre de ce projet : révision des fondements de Portneuf, Culture de saveurs (mission, vision, valeurs), conception de l'image « Enracinés », stratégie de médias sociaux, amélioration du site Web, création d'une carte interactive, stratégie numérique, déploiement de la nouvelle catégorie de membres « Fiers partenaires », webdocumentaires avec le chef Arnaud Marchand); ▪ Mise en œuvre de plusieurs campagnes promotionnelles. o Augmenter la présence des produits locaux dans les restaurants portneuvois : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude d'opportunités en restauration locale et par la suite mise en œuvre du projet pilote « La Virée Enracinée ». Objectif principal : Propulser l'approvisionnement local dans des restaurants portneuvois; ▪ Les restaurateurs participant à La Virée Enracinée proposent un repas principal, servi avec ou sans accompagnement, intégrant au minimum trois produits de trois membres Fiers propriétaires Portneuf, Culture de saveurs, et ce sur une période donnée (en 2023, l'événement était du 30 juin au 3 septembre); ▪ Au total, en trois éditions de La Virée Enracinée, 32 producteurs/transformatrices agroalimentaires différents ont été mis en valeur dans les plats proposés par les restaurants participants. À chaque année, environ 10 restaurants participent à La Virée Enracinée et approximativement 3 000 plats Enracinés sont vendus; 	

- À chaque édition, une campagne promotionnelle est mise en œuvre par la MRC pour promouvoir La Virée Enracinée (photos professionnelles, tentes de tables, réseaux sociaux, publicités, concours, etc.);
- La MRC de Portneuf, en collaboration avec Portneuf, Culture de saveurs, a développé le catalogue « S'ENRACINER dans votre menu ». On y retrouve des fiches d'entreprises présentant les produits disponibles pour le secteur de la restauration portneuvoise. Ce catalogue est mis à jour une fois par année et remis aux restaurateurs portneuvois pour les aider à préconiser les produits portneuvois pour leurs menus.
- Collaborer à la démarche portneuvoise en sécurité alimentaire qui vise à diminuer le gaspillage alimentaire en redistribuant des surplus de denrées aux ressources d'aide alimentaire et ainsi soutenir les personnes vulnérables de notre territoire tout en diminuant le gaspillage alimentaire. Plusieurs entreprises du secteur agroalimentaire sont impliquées dans la démarche (dons de denrées, activités de glanage, etc.). Les activités de glanage sont d'ailleurs très bénéfiques pour les producteurs puisqu'elles donnent accès à de la main-d'œuvre bénévole pour récolter des fruits et des légumes qui seraient restés au champ (1/3 de la récolte est remis aux ressources d'aide alimentaire, 1/3 de la récolte est offert aux citoyens glaneurs, 1/3 de la récolte reste au producteur qui accueille l'activité de glanage).
- Collaborer aux actions de l'Entente sectorielle agricole et agroalimentaire et promouvoir les divers projets et programmes qui en découlent.
- Soutenir, promouvoir et concerter les marchés publics portneuvois et les marchés de Noël ayant une grande offre agroalimentaire.
- Soutenir et promouvoir les événements gourmands.
- Collaborer à la mise en œuvre du projet « Les petits ambassadeurs » dans la Capitale-Nationale. Ce projet vise à augmenter la présence de produits locaux dans les services de garde éducatifs à l'enfance et à sensibiliser les enfants à l'achat local, et ce par des activités éducatives en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire.
- Soutenir techniquement et financièrement des entreprises et des organismes ayant des projets visant la valorisation des activités et produits agroalimentaires portneuvois et la distribution de ces derniers.
- Le 25 avril 2023, la MRC de Portneuf a tenu l'événement « Expérience agro », une journée dédiée aux entreprises et aux partenaires du secteur agroalimentaire portneuvois (producteurs, transformateurs, restaurateurs, détaillants, organismes, etc.). Au menu des discussions : mise en marché, agrotourisme et tourisme gourmand, développement durable, financement, restauration locale, etc. Soixante-quinze (75) personnes ont participé à cette activité.
- Projet concerté avec les cinq microbrasseries portneuvoises : La MRC de Portneuf a concerté les cinq microbrasseries pour qu'elles se rassemblent et qu'elles offrent une caisse de 12 bières portneuvoises pour le temps des Fêtes. Ce projet a été réalisé en 2021 et en 2022. En 2023, le projet se réalisera à nouveau et la cidrerie du Domaine Hébert se joint à cette collaboration.
- Collaboration aux actions de l'Entente sectorielle. Une des actions vise à augmenter la présence des produits dans les grandes bannières (épiceries).

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Portneuf, Culture de saveurs est un outil qu'il faut continuer de développer puisqu'il est un élément clé pour la promotion, le développement et la concertation du secteur agroalimentaire portneuvois. Nous devons donc en tenir compte dans la mise à jour du PDZA.

La MRC de Portneuf collabore à la démarche en sécurité alimentaire, mais dans le cadre de la mise à jour du PDZA, des actions en lien avec la notion de système alimentaire durable devraient être intégrées.

La tenue d'une journée comme « Expérience agro » est fort bénéfique pour favoriser la concertation du secteur agroalimentaire et le transfert de connaissances. Il faudrait voir à quelle fréquence une telle activité devrait être organisée.

Le secteur agroalimentaire portneuvois s'est beaucoup développé au cours des dernières années et plusieurs idées d'actions sont envisageables dans le cadre de la mise à jour du PDZA pour valoriser davantage les produits et favoriser encore plus leur mise en marché, mais il faudra voir lesquelles répondent réellement à des besoins. Voici différentes pistes d'action à explorer dans le cadre de la mise à jour du PDZA :

- o Rendre davantage disponibles les produits portneuvois pour les consommateurs québécois (augmenter la vente en ligne, augmenter la présence en épiceries, collaborer avec des traiteurs, adhérer à une plateforme Web de vente en ligne, etc.);
- o Adhérer ou se doter d'une plateforme de commandes directes du producteur aux professionnels (HRI : Hôtels, Restaurants, Institutions);
- o Favoriser la mise en marché collective de certains produits (ex. : produits maraîchers) pour augmenter les volumes et faciliter leur mise en marché;
- o Collaborer avec des distributeurs alimentaires pour que les produits portneuvois se retrouvent davantage dans leur offre;
- o Faciliter l'adaptation des produits agroalimentaires pour rendre davantage possible leur mise en marché dans le milieu des HRI et dans les épiceries;
- o Mettre en place un réseau concerté de livraison des produits.

2.1.2 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable

MAPAQ, UPA, OTQ, Comité paysage

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

Voici la stratégie qui a été élaborée et mise en œuvre (à noter que plusieurs éléments de l'action 2.1.1 répondent aussi à l'action 2.1.2) :

- o En 2019, en collaboration avec le comité consultatif en tourisme, la MRC de Portneuf a élaboré une planification stratégique touristique. L'agrotourisme/tourisme gourmand est l'un des créneaux priorités;
- o Soutenir et promouvoir l'offre agrotouristique et gourmande portneuvoise :
 - Soutenir les actions du regroupement Portneuf, Culture de saveurs qui inclut maintenant à sa mission un volet en lien avec l'agrotourisme/tourisme gourmand;
 - Réaliser diverses campagnes promotionnelles (télévision, radio, médias imprimés, réseaux sociaux, etc.);
 - Augmenter la présence des produits locaux dans les restaurants portneuvois (catalogue S'ENRACINER dans votre menu et événement La Virée Enracinée);
 - Concerter, soutenir et promouvoir les marchés publics portneuvois et Portneuf, Culture de saveurs;
 - Concerter, soutenir et promouvoir les marchés de Noël portneuvois ayant une grande offre agroalimentaire;
 - Soutenir et promouvoir les événements gourmands;
 - Promouvoir l'autocueillette, les kiosques à la ferme et les boutiques gourmandes;
 - Promouvoir l'offre agrotouristique et gourmande via Tourisme Portneuf;
 - Soutenir et participer à la démarche Québec, région gourmande qui inclut la Ville de Québec ainsi que les MRC de Portneuf, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans et La Jacques-Cartier. Cette démarche contribue à positionner l'ensemble de la région touristique de Québec comme destination gourmande incontournable.
- o Développer et promouvoir le pôle gourmand de Deschambault-Grondines :
 - La MRC de Portneuf a soutenu financièrement et techniquement ce projet qui vise à travailler collectivement afin de positionner Deschambault-Grondines comme destination gourmande incontournable.

- o Soutenir techniquement et financièrement des entreprises et des organismes ayant des projets visant à développer et à promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Plusieurs actions ont été réalisées pour promouvoir Portneuf comme destination agrotouristique incontournable. Il faut poursuivre les efforts et développer de nouvelles façons de faire. Il faut aller plus loin, notamment en améliorant l'offre et la capacité d'accueil des entreprises qui œuvrent en agrotourisme et en tourisme gourmand pour bonifier l'expérience client et la déployer sur quatre saisons (ex. : développer la forfaitisation, réalisation d'outils d'interprétation, amélioration du merchandising, etc.). Ces pistes d'action seront à explorer dans le cadre de la mise à jour du PDZA.

ORIENTATION 3 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET EN ASSURER LA PÉRENNITÉ	
Objectif	
3.1 Accroître l'accessibilité aux terres et la superficie productive de la zone agricole	
Actions	Partenaires prévus
3.1.1 Réaliser une étude de caractérisation des terres agricoles ou forestières sous-exploitées (incluant le potentiel d'exploitation acéricole en forêt privée) et proposer des stratégies de mise en valeur	UPA, MAPAQ, SPFRQ
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réalisation d'un Atlas des terres en friche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle. L'Atlas a été déposé en avril 2018 et depuis ce temps, il est diffusé sur le site Internet de la MRC de Portneuf. o Réalisation d'activités de démarchage pour la remise en production des terres en friche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle. Il visait la caractérisation des terres en friche par le Club Agroenvironnemental de la Rive-Nord et s'adressait aux propriétaires ayant signifié un intérêt pour une expertise agronomique; ▪ Des caractérisations ont eu lieu en 2018 et en 2019. Dans le cadre du mandat confié au CARN, celui-ci effectuait des visites terrain et rencontrait les propriétaires afin d'expliquer le projet, d'identifier les raisons justifiant l'abandon des activités agricoles et d'évaluer les possibilités de remise en culture. Une fiche synthèse comportant un diagnostic global de chaque parcelle visitée et identifiant leur potentiel ou leurs opportunités de développement agricole fut produite par le CARN et remise aux propriétaires; ▪ Certains propriétaires ayant bénéficié d'une caractérisation agricole en 2018 et 2019 ont été invités à signifier leur intérêt pour obtenir une expertise agronomique additionnelle plus détaillée de leur parcelle en friche; ▪ Les propriétaires intéressés par la mise en valeur forestière ont été dirigés vers l'Agence des forêts privées de Québec 03 (AFPQ) qui offrait des visites-conseils gratuitement. o Adhésion au programme de banque de terres de L'ARTERRE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le territoire de l'Entente sectorielle dont fait partie Portneuf a adhéré à L'ARTERRE. Une agente de maillage a donc été embauchée pour desservir l'ensemble du territoire de l'Entente sectorielle. o Programme d'aide financière « Incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées » : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce programme a été mis en place dans le cadre de l'Entente sectorielle. Des propriétaires portneuvois ont donc bénéficié d'une aide financière pour des projets de remise en production de terres agricoles inexploitées. o Autres interventions à souligner : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à un projet pilote (2017-2018) visant la mise en valeur des terres forestières sous-exploitées : « Mon boisé amélioré ». Ce projet, piloté par le Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec, était financé par le Programme d'aménagement durable des forêts et visait à sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion active de leur forêt; ▪ Participation à un projet relatif à l'amélioration de la biodiversité, piloté par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO), en collaboration avec la CAPSA. Ce projet avait pour objectifs généraux d'améliorer la biodiversité et d'augmenter la séquestration du carbone par des plantations d'arbres et arbustes sur les parcelles agricoles laissées à l'abandon et dont le potentiel de remise en culture était plutôt limité. Il visait également l'implantation de nouvelles haies brise-vent et bandes 	

9

<p>riveraines arbustives et/ou arborescentes, en fonction des besoins manifestés par les producteurs rencontrés dans le cadre du projet;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration d'une politique particulière au schéma d'aménagement et de développement visant à encadrer l'utilisation des bâtiments agricoles désaffectés et l'exercice de certaines activités commerciales ou de services par les entreprises agricoles en zone agricole (2018-2019). <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : L'Atlas des terres en friche date de 2018 et aurait probablement besoin d'une mise à jour. Les friches ont été identifiées à partir de photographies aériennes de 2012 alors que les photographies aériennes produites sur le territoire de Portneuf les plus récentes et disponibles datent de 2018. De plus, il faudrait voir de quelle façon on pourrait se servir davantage de cet outil riche en informations. Il serait opportun que la MRC participe à d'autres projets susceptibles de favoriser le développement et la mise en valeur des terres agricoles ou forestières sous-exploitées.</p>	
3.1.2 Définir, conjointement avec les intervenants des milieux agricole et municipal, un cadre régional applicable aux demandes de morcellement de propriétés à des fins agricoles adressées à la CPTAQ	UPA, MAPAQ
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : Cette action visait à se doter d'un cadre de référence pour l'analyse des dossiers de morcellement liés à des projets agricoles afin de favoriser l'émergence de projets susceptibles de dynamiser la zone agricole. Différentes recherches et démarches ont été effectuées sur le sujet ainsi qu'un document de travail devant faire l'objet d'une analyse et de recommandations par le COCAG. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) fut modifiée en 2021 (PL n° 103 entré en vigueur le 9 décembre 2021) dans le sens des objectifs souhaités par cette action. La CPTAQ peut maintenant autoriser des projets visant à permettre davantage le morcellement de propriétés pour des fins agricoles pour favoriser une diversité de modèles agricoles nécessitant des superficies variées et ainsi ouvrir la porte à certains projets agricoles viables requérant des superficies de terrain plus restreintes.</p> <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : Un suivi des projets autorisés par la CPTAQ pourra être effectué pour s'assurer de l'atteinte des objectifs poursuivis par l'action retenue au PDZA. Dans le contexte où la LPTAA fut modifiée aux fins de permettre davantage le morcellement de propriétés pour des fins agricoles, il importe de se questionner sur l'opportunité d'élaborer un cadre régional pour permettre minimalement l'acheminement des demandes d'autorisation à la CPTAQ. Par ailleurs, une consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles est en cours actuellement et les résultats de cette consultation, qui devraient être connus par le biais d'un rapport synthèse sur les positions exprimées publié au mois de mars 2024, pourraient éventuellement engendrer des modifications à la LPTAA.</p>	
Objectif	
3.2 Développer un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières	
Actions	Partenaires prévus
3.2.1 Élaborer une politique régionale de gestion de l'urbanisation contribuant à concilier les impératifs de protection du territoire agricole, l'urbanisation et les enjeux environnementaux	MAPAQ, UPA, MAMOT

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

De façon continue, de la recherche documentaire et de la collecte d'informations ont été effectuées. Une démarche avait été amorcée (2018) avec le MAMH et les autres MRC de la Capitale-Nationale dans le cadre de nouvelles OGAT. L'exercice visait à moduler les nouvelles OGAT en matière de gestion de l'urbanisation à l'échelle de la Capitale-Nationale. La démarche a été suspendue suite au déclenchement des élections provinciales en 2018 et ce dossier n'a pas été réactivé par le MAMH. Une discussion avec la commission de l'aménagement concernant l'opportunité ou non de lancer une démarche dans Portneuf avait eu lieu en 2020 et il avait été convenu d'attendre la diffusion des nouvelles orientations gouvernementales avant de poursuivre les travaux.

Mentionnons que le projet de loi n° 103 (sanctionné le 9 décembre 2021) a modifié les règles du jeu en cette matière. Les municipalités n'ont plus le pouvoir (depuis le 9 décembre 2021) de transmettre une demande d'exclusion de la zone agricole. Seules les MRC (ou les communautés métropolitaines) peuvent désormais transmettre une telle demande à la CPTAQ. La démonstration de l'absence d'espace approprié disponible aux fins visées (résidentielle, industrielle, commerciale, etc.) en zone blanche doit maintenant se faire à l'échelle du territoire de la MRC et non plus uniquement à l'échelle d'une municipalité locale.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

Dans le contexte des modifications apportées à la LPTAA par le projet de loi n° 103, la MRC devra se positionner sur la stratégie à adopter pour les prochaines demandes d'exclusion de la zone agricole. Mentionnons que la loi permet à une MRC d'identifier plus d'un espace sur son territoire dans le cadre d'une demande d'exclusion.

3.2.2 Adapter les normes municipales applicables aux bâtiments d'élevage en fonction des nouvelles règles sur le bien-être animal

MAPAQ, UPA

Bilan de l'action (réalisations, livrables) :

- o Élaboration d'un règlement cadre (2016-2017) pour les municipalités visant l'intégration de modalités particulières en matière de droits acquis pour les établissements porcins existants :
 - Ce règlement a été recommandé par le Comité consultatif agricole (COCAG) de la MRC de Portneuf;
 - Il visait à régler un problème jugé urgent de manière simple et efficace;
 - Il consiste à permettre l'agrandissement de la superficie de plancher au-delà des normes prescrites selon différentes conditions;
 - Toutes les municipalités où l'on retrouve un élevage porcine ont adopté un tel règlement.
- o Élaboration d'un projet de révision des normes réglementaires du schéma d'aménagement et de développement concernant les établissements d'élevage porcine (2017-2020) :
 - Rencontre technique avec différents intervenants (MAPAQ, UPA, MELCC, CDPQ, SATU) et recherche documentaire;
 - Tenue de plusieurs rencontres (6) avec le COCAG sur le sujet (proposition de modification des normes);
 - Analyse des propositions de modification lors de rencontres (4) avec la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf.

Justification, leçon apprise ou recommandations :

La mise en œuvre de cette action n'est pas complétée. La commission de l'aménagement et du développement du territoire s'est réunie à quelques reprises pour discuter d'un projet de modification au SAD relatif à l'actualisation des normes applicables aux établissements d'élevage porcine. Dans le contexte d'assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux projets d'élevage porcine et de bien justifier la pertinence des normes, la commission a convenu d'approfondir certains aspects avant de soumettre une recommandation au conseil de la MRC. La commission effectuera également l'analyse de la tarification applicable aux assemblées publiques de consultation liées aux élevages porcins et aux demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement.

<p>3.2.3 Créer un comité multipartite aux fins d'examiner la fiscalité applicable aux propriétés agricoles et forestières. Le mandat consisterait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires; ▪ Identifier les pouvoirs d'intervention en cette matière; ▪ Formuler des recommandations. 	<p>UPA, MAMOT, SPFRQ</p>
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : Cette action n'a pas pu être réalisée.</p> <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : En mars 2019, les constats suivants ont été faits : La MRC n'a pas de pouvoir en cette matière puisque le pouvoir de taxation relève des municipalités et non de la MRC. Dans ce contexte, il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de documenter davantage la question relative à l'évolution du fardeau fiscal. Puisqu'il s'agit d'un enjeu provincial qui implique des modifications législatives, il fut plutôt recommandé que la MRC fasse des représentations politiques auprès des instances concernées. L'application d'un taux variable par les municipalités contribuerait à alléger le fardeau fiscal des producteurs.</p> <p>Mentionnons que le 17 mars 2020 est entrée en vigueur la <i>Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles</i> (projet de loi n° 48). Cette loi a permis de revoir la situation et vient :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles; o Donner un pouvoir aux municipalités concernant l'établissement d'un taux de taxation distinct pour les propriétés forestières. 	
<p>3.2.4 Élaborer un cadre régional favorisant l'accès, l'accueil et l'hébergement des travailleurs agricoles</p>	<p>UPA, MAPAQ</p>
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : La cueillette d'informations et un portrait de la situation ont été réalisés.</p> <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : Voici les constats du comité de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Puisque les moyens mis à la disposition de la MRC concernent davantage l'encadrement de l'hébergement des travailleurs et considérant que des organismes sont déjà responsables d'accompagner les producteurs dans leurs démarches en lien avec l'accueil de travailleurs, il fut convenu que la MRC concentre davantage ses actions sur l'encadrement de l'hébergement des travailleurs agricoles; o L'idée d'explorer un modèle d'hébergement distinctif pour les travailleurs agricoles de Portneuf a été soulevée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'objectif serait de contribuer à l'image de marque de Portneuf et de s'intégrer au paysage agricole; ▪ Il faudrait examiner la possibilité d'élaborer un concept d'hébergement adapté aux besoins des producteurs (projet pilote) et de proposer, s'il y a lieu, un cadre réglementaire approprié. 	
<p>Objectif</p>	
<p>3.3 Favoriser l'établissement de la relève agricole</p>	
<p>Actions</p>	<p>Partenaires prévus</p>
<p>3.3.1 Mettre en place une stratégie régionale concertée pour soutenir l'établissement de la relève agricole</p>	<p>MAPAQ, UPA, Table agro, Comité d'établissement</p>

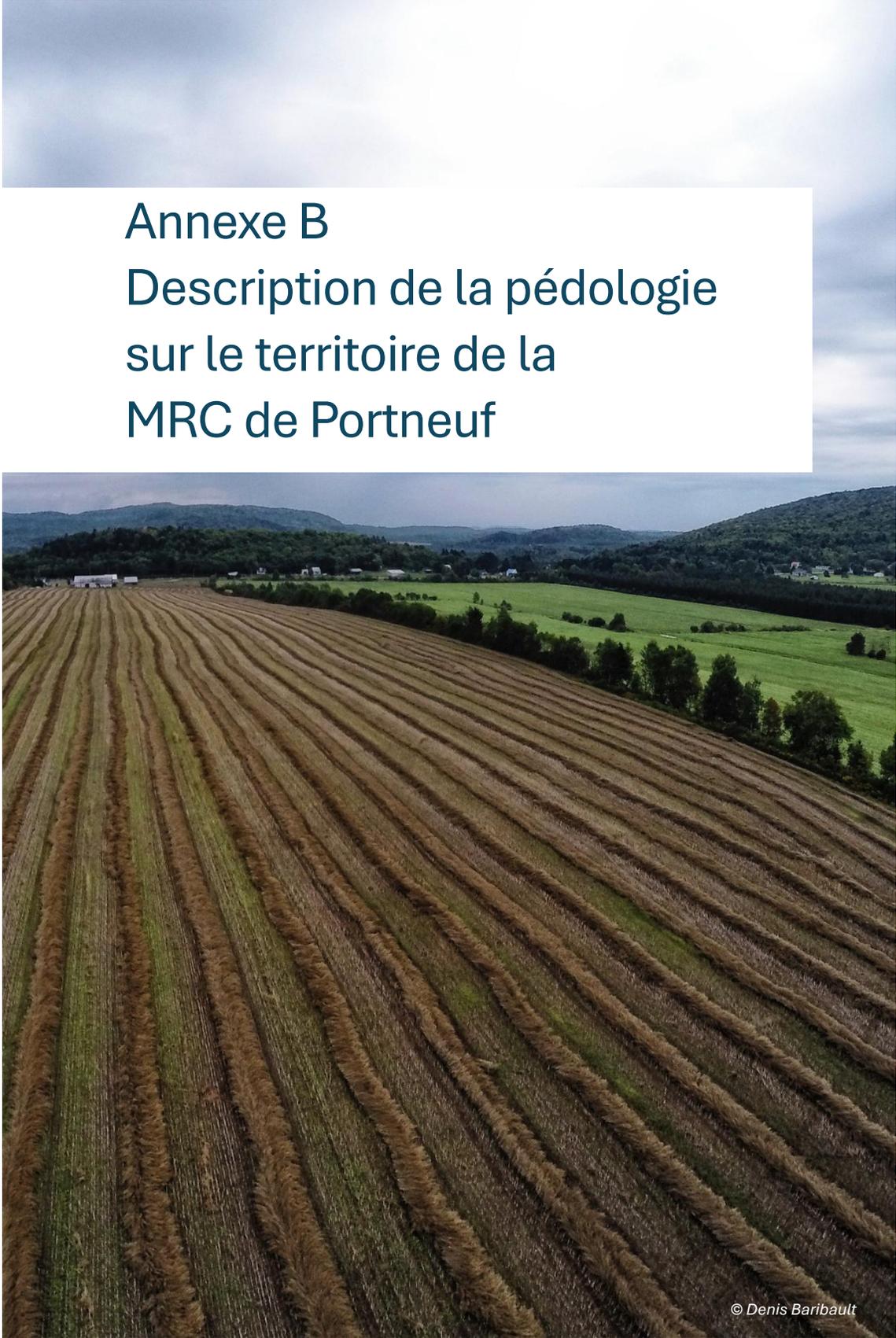
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire connaître les potentiels de Portneuf (terres en friche, fermes à la recherche de relève, etc.) auprès des jeunes de la relève (institutions d'enseignement). ▪ Identifier et former les cédants cherchant une relève agricole et faciliter le maillage entre eux (ex. : visite de fermes par les étudiants de l'Institut technologique en agriculture (ITA) ou l'Université Laval, accueil des stagiaires, etc.). ▪ Réaliser des activités de promotion de l'agriculture dans le but de valoriser la profession de producteur agricole, inciter les jeunes à opter pour cette profession et intéresser la relève à s'établir dans la région de Portneuf. 	<p>et transfert, Groupe relève de Portneuf</p>
<p>Bilan de l'action (réalisations, livrables) : Voici la stratégie qui a été mise en place et réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Concours Louis Hébert : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration à cette initiative de l'Entente sectorielle qui se déroule à chaque année et qui vise la reconnaissance et le soutien à l'entrepreneuriat régional et aux projets d'établissements agricoles (entreprises portneuvoises gagnantes en 2018 et 2019). ○ La Voie Agricole : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration à cette émission via l'Entente sectorielle. La Voie Agricole est une série mettant au premier plan les producteurs agricoles, la relève ainsi que les différentes productions agricoles sur le territoire de la Capitale-Nationale et la ville de Lévis. L'émission fait découvrir le savoir-faire des producteurs et la diversité des produits, démontre les nouvelles technologies, explique la mise en marché, le transfert, le démarrage d'entreprise et le développement régional. ○ Activité de sensibilisation (préparation au transfert et à la retraite des entreprises agricoles) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration via l'Entente sectorielle. ○ Chroniques sur la relève agricole : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La MRC de Portneuf a diffusé 17 chroniques sur la relève agricole dans le Courrier de Portneuf (journal portneuvois). Chaque chronique présentait une entreprise de la relève ainsi que son parcours entrepreneurial. Ces chroniques étaient aussi diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de la MRC. Quelques chroniques ont aussi été diffusées à la radio CHOC 88,7 fm. ○ Aide financière à des entreprises agricoles et agroalimentaires de la relève : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La MRC de Portneuf a soutenu financièrement plusieurs entreprises de la relève, et ce via son Fonds de soutien aux entreprises. ○ Adhésion régionale à L'ARTERRE. <p>Justification, leçon apprise ou recommandations : La relève agricole devra se retrouver dans le PDZA mis à jour. Nous savons que plusieurs entreprises auront besoin d'être reprises étant donné l'âge avancé de propriétaires. Des actions en lien avec le repreneuriat devront donc être explorées.</p>	



Photos : Jpg.mov



Photos 1 et 4 : Charles Briand. Photos 2, 3, 5 et 6 : Jpg.mov.



Annexe B

Description de la pédologie sur le territoire de la MRC de Portneuf

© Denis Baribault



Cap-Santé



Deschambault-Grondines



Donnacona



Lac-Sergent



Neuville



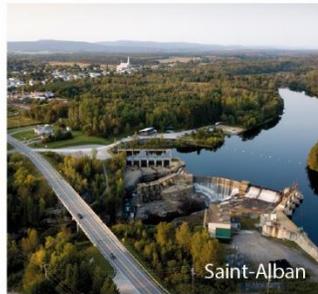
Pont-Rouge



Portneuf



Rivière-a-Pierre



Saint-Alban



Saint-Basile



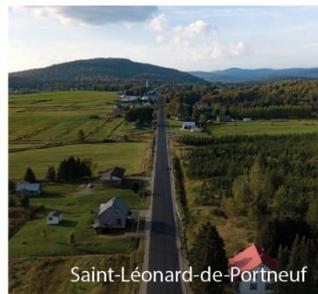
Saint-Casimir



Sainte-Christine-d'Auvergne



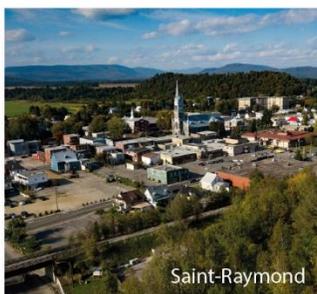
Saint-Gilbert



Saint-Léonard-de-Portneuf



Saint-Marc-des-Carières



Saint-Raymond

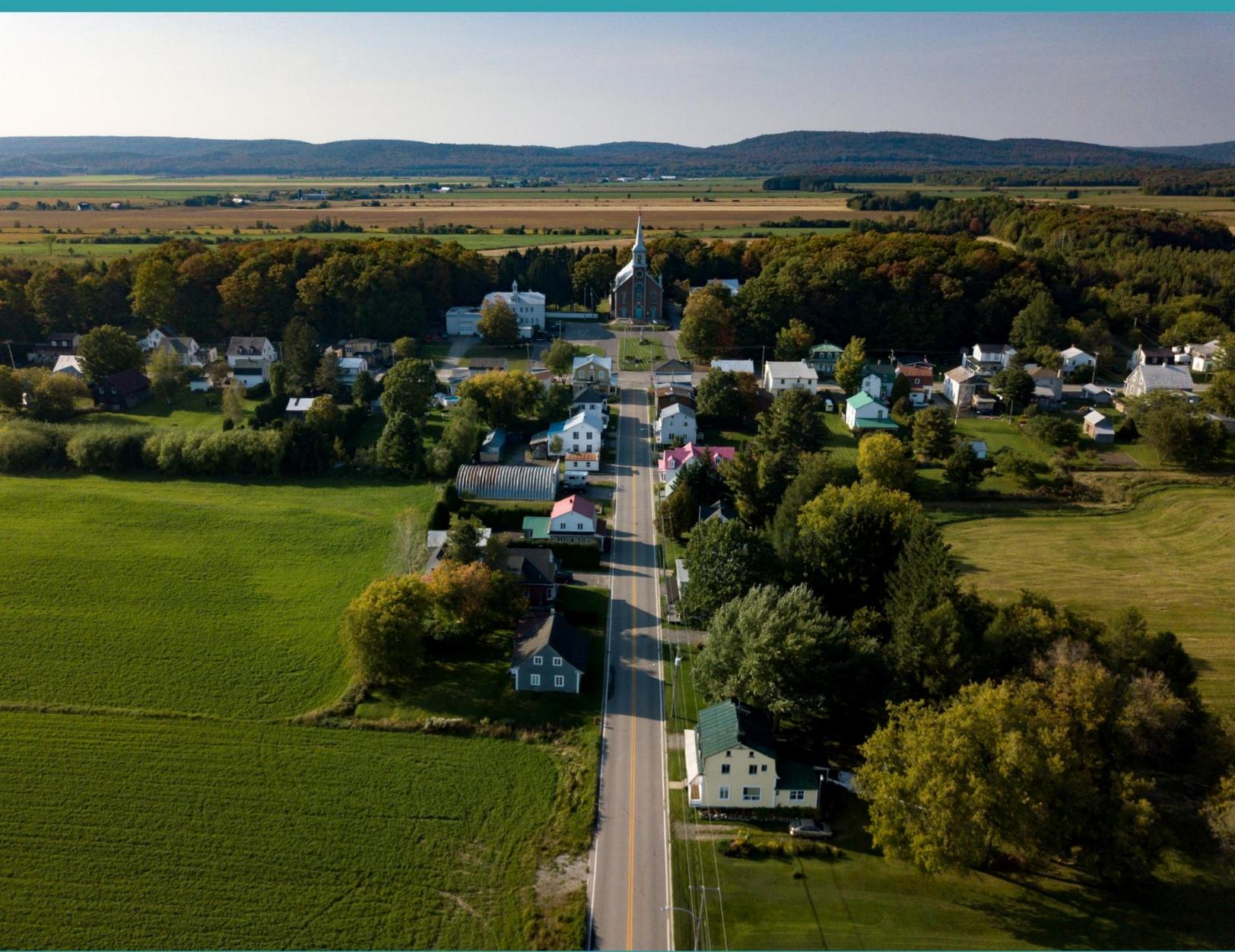


Saint-Thuribe



Saint-Ubalde





Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires de la MRC de Portneuf